

A vertical wind turbine stands in a field of vibrant red poppies. The sky is a deep blue with scattered white clouds. The turbine's blades are light-colored and extend upwards. The foreground is filled with green stems and bright red flowers, some in bloom and some as buds.

THEOLIA

L'ENERGIE NATURE

Année 2007

SOMMAIRE

1	RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
1.1	Faits marquants et activité 2007	2
1.2	Évènements postérieurs à la clôture et perspectives	10
1.3	Recherche et développement	11
1.4	Facteurs de risque	11
1.5	Informations sociales et environnementales	17
1.6	Gouvernement d'entreprise	19
1.7	Informations sur le capital	23
1.8	Analyse des résultats de la société mère (THEOLIA SA)	27
1.9	Annexes au rapport de gestion	30
2	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007	49
	Bilan consolidé	50
	Compte de résultat	51
	Tableau de flux de trésorerie	52
	Tableau de variations des capitaux propres	53
	Annexe aux états financiers consolidés	54
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	105
3	COMPTES SOCIAUX	107
	Bilan actif	108
	Bilan passif	109
	Compte de résultat	110
	Tableau de flux de trésorerie	111
	Annexe	112
	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	134

1

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sommaire

1.1	FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ 2007	2	1.7	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	23
1.1.1	Faits marquants	2	1.7.1	Capital social	23
1.1.2	Résultats des activités du Groupe	4	1.7.2	Historique du capital au cours des trois derniers exercices	24
			1.7.3	Actionnariat du Groupe THEOLIA	25
1.2	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	10	1.7.4	Dividendes	26
1.2.1	Évènements postérieurs à la clôture	10	1.7.5	Opérations afférentes aux titres de la Société	26
1.2.2	Perspectives	10	1.7.6	Tableau de bord boursier	26
			1.7.7	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	26
1.3	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	11	1.8	ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (THEOLIA SA)	27
1.4	FACTEURS DE RISQUE	11	1.8.1	Exercice social	27
1.4.1	Risques liés à la Société	11	1.8.2	L'activité	27
1.4.2	Risques de marché	14	1.8.3	Le compte de résultat	27
1.4.3	Risques juridiques	15	1.8.4	Tableau des flux de trésorerie	28
1.4.4	Assurances et couverture des risques	16	1.8.5	Tableau des résultats sur les 5 dernières années	29
1.5	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	17	1.9	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	30
1.5.1	Informations sociales	17	1.9.1	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	30
1.5.2	Informations environnementales	18	1.9.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	37
1.6	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	19	1.9.3	Règlement intérieur du Conseil d'administration - (à la suite de la décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2007)	38
1.6.1	Composition du Conseil d'administration	19	1.9.4	Expertise en matière de gestion	43
1.6.2	Rémunérations des mandataires sociaux	20	1.9.5	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital	46
1.6.3	Participation des mandataires sociaux dans le capital social	23			

1.1 FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ 2007

1.1.1 Faits marquants

1.1.1.1 Croissance externe

1.1.1.1.1 Partenariat avec GE Energy Financial Services

En février 2007, THEOLIA et GE Energy Financial Services ont approuvé la conclusion d'un accord de partenariat stratégique.

En date du 2 juillet 2007, THEOLIA a bénéficié de l'apport des parcs éoliens européens de GE Energy Financial Services d'une capacité totale installée de 165 MW. GE Energy Financial Services a reçu 5 250 000 actions nouvelles en rémunération de ses apports.

GE Energy Financial Services a également souhaité soutenir la forte croissance de THEOLIA en souscrivant à une augmentation de capital réservée de 20 millions d'euros en échange de 1 212 000 actions nouvelles. Une attribution d'options (BSA) permettra à GE Energy Financial Services d'acquérir 3 000 000 d'actions supplémentaires de THEOLIA.

Dans le cadre de la réorganisation de la structure du Groupe, les parcs éoliens apportés par GE Energy Financial Services ont fait l'objet d'un apport par THEOLIA à sa filiale allemande NATENCO Holding.

Au 2 juillet 2007, la participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élevait à 17,03 %.

Aux termes de cet accord, THEOLIA et GE Energy Financial Services devraient collaborer dans différents domaines. D'une part, GE Energy Financial Services proposera en priorité à THEOLIA toute opportunité de développement de parcs éoliens dans l'Europe des 27. D'autre part, THEOLIA bénéficiera du savoir-faire et des compétences du Groupe GE en matière de financements de projets. Il est également prévu que THEOLIA accède aux produits et services du Groupe GE dans le domaine de l'énergie.

1.1.1.1.2 Acquisition de la société Maestrale Green Energy

THEOLIA a conclu le 23 novembre 2007 l'acquisition d'un développeur italien, le groupe MAESTRALE GREEN ENERGY. Cette acquisition s'est conclue pour un prix global de 6 761 372 €. Le portefeuille de projets de MAESTRALE GREEN ENERGY représentait, au jour de l'acquisition, 500 MW, situés exclusivement en Italie.

Le portefeuille de MAESTRALE GREEN ENERGY s'appuie sur 14 projets. Sur ces projets, 5 sont dans la phase finale d'obtention des permis et accords.

Les 9 autres projets se situent dans les premières phases de développement.

MAESTRALE GREEN ENERGY est actuellement constituée d'une équipe de 8 personnes, et devrait se renforcer significativement au cours de l'année 2008.

1.1.1.1.3 Prise de participation dans Eco₂lutions

Au travers de sa filiale THEOLIA Emerging Markets (TEM), le Groupe a pris une participation de 35,21 % dans le capital de la société allemande Eco₂lutions, spécialisée dans le négoce de crédits-carbone.

Eco₂lutions investit dans des projets d'énergies renouvelables en Inde et en Chine, projet de type MDP permettant la génération de crédits carbone ou certificats de réduction d'émission. Cette société assure le négoce de ces outils pour le compte des sociétés dans lesquelles elle a investi.

1.1.1.1.4 Acquisitions réalisées par NATENCO GmbH

Dans le cadre de ses activités d'achat et de ventes de parcs éoliens, la société NATENCO GmbH a acquis certains parcs qui, en raison de leur configuration particulière (puissance, rentabilité, complémentarité géographique...) seront conservés et non revendus.

La puissance installée acquise par cette voie s'élève à 20,5 MW pour l'année 2007, situés notamment dans le Brandenburg et le Rheinland Pfaltz.

1.1.1.2 Croissance organique

1.1.1.2.1 Mise en service de parcs éoliens en France

Au cours de l'exercice 2007, la société VENTURA, filiale de THEOLIA France et spécialisée dans le développement et la construction de parcs éoliens a achevé la construction de trois parcs éoliens pour une puissance totale de 23,5 MW, à savoir :

- ▶ Centrale Éolienne de Sablons, parc de 10 MW, mis en service le 25 mai 2007 ;
- ▶ Centrale Éolienne de Moulin de Froidure, parc de 12 MW, mis en service le 5 décembre 2007 ;
- ▶ Centrale Éolienne des Plos, parc de 11,5 MW, mis en service le 18 décembre 2007.

L'investissement global s'élève à 44,4 millions d'euros.

Il résulte de l'ensemble de ces opérations, tant de croissance organique que de croissance externe, un accroissement sensible de la capacité de production installée par le Groupe.

Le tableau suivant résume par pays et par type d'opérations l'accroissement de cette capacité :

Nombre de MW en exploitation (données brutes)	31/12/2006	Mis en service	Acquis	31/12/2007
France	25,00	33,50		58,50
Allemagne	39,10		185,50	224,60
TOTAL	64,10	33,50	185,50	283,10

1.1.1.2.2 Création de filiales

Afin de mieux appréhender les marchés locaux et leurs réalités économiques et réglementaires, THEOLIA a souhaité constituer, autant que de besoin, des filiales dans chaque pays où elle souhaite se développer.

Création de THEOLIA Greece

THEOLIA Greece a été créée en août 2007, pour développer des projets éoliens en Grèce.

Création de THEOLIA Emerging Markets (TEM)

Le 20 septembre 2007, THEOLIA a inauguré officiellement sa filiale THEOLIA Emerging Markets, dédiée au développement des systèmes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et qui interviendra exclusivement dans les pays émergents. Les zones couvertes par TEM sont le Maghreb, l'Afrique sub-saharienne, l'Inde, l'Amérique du Sud et l'Europe de l'Est.

Création de THEOLIA CEE

THEOLIA CEE a été créée en août 2007, pour coordonner le développement des pays de l'Europe de l'Est. Cette société, filiale de THEOLIA, sera ultérieurement rattachée à THEOLIA Emerging Markets et se verra confier la gestion de la filiale tchèque.

Création de THEOLIA Pologne

THEOLIA Pologne a été créée en décembre 2007, pour développer des projets éoliens en Pologne. Cette société est une filiale de THEOLIA CEE.

Création de THEOLIA Hongrie

THEOLIA Hongrie a été créée en décembre 2007, pour développer des projets éoliens en Hongrie. Cette société est une filiale de THEOLIA CEE.

Création de THEOLIA Maroc

THEOLIA Maroc a été créée en septembre 2007, pour développer des projets éoliens au Maroc. Cette société est une filiale de THEOLIA Emerging Markets.

1.1.1.3 Financements

Outre l'augmentation de capital de 19 998 000 € en numéraire résultant du partenariat avec le Groupe GE, le Groupe THEOLIA a lancé au cours de l'année 2007 plusieurs opérations visant à augmenter durablement sa capacité financière.

1.1.1.3.1 Augmentation de capital dans le cadre du programme « PACEO »

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration de THEOLIA du 6 février 2007, a constaté la souscription, par la Société Générale, de 3 100 000 actions de la Société et la réalisation corrélatrice de l'augmentation de capital, par suite de l'exercice de 3 100 000 bons d'émission d'actions souscrit dans le cadre d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'option (le « PACEO ») conclu avec la Société Générale en 2006.

Afin de pouvoir faire face à ces besoins sans pour autant accroître son endettement, THEOLIA avait choisi de mettre en place un PACEO prévoyant l'émission d'un maximum de 7 500 000 actions nouvelles et permettant à THEOLIA de lever des fonds propres aux moments qui lui semblent appropriés au cours des vingt-quatre mois suivant la mise en place du PACEO, la Société Générale prenant l'engagement ferme de souscrire à chacune des émissions d'actions nouvelles décidées par THEOLIA.

L'admission aux négociations des 7 500 000 actions pouvant provenir de l'exercice des bons d'émission d'actions émis dans le cadre du programme PACEO a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF sous le numéro 07-177, le 11 juin 2007.

1.1.1.3.2 Émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « Océanes » ou les « Obligations »)

THEOLIA a lancé, le 23 octobre 2007, une émission d'Océanes à échéance au 1^{er} janvier 2014 ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 23 octobre 2007 sous le numéro 07-0368.

Cet emprunt obligataire a pour objet de renforcer la croissance organique de THEOLIA, d'accélérer le déploiement de son parc de centrales éoliennes, en particulier dans les pays où THEOLIA souhaite accroître son implantation (notamment en France, en Allemagne et dans les autres pays en Europe), de refinancer le besoin en fonds de roulement de sa filiale NATENCO et de sécuriser l'approvisionnement de ses turbines. Par ailleurs, THEOLIA souhaitant prendre une part active dans le phénomène de consolidation du secteur éolien, cette émission doit servir à des opérations de croissance externe et à renforcer, le cas échéant, ses fonds propres en cas de conversion des Obligations en actions nouvelles.

Le produit brut de l'émission a été de 240 000 009,60 euros représenté par 11 538 462 obligations (après exercice de la clause d'extension et l'option de surallocation) d'une valeur nominale unitaire de 20,80 euros, faisant apparaître une prime de 30 % par rapport au cours de bourse de 16 euros des actions de la Société. Le produit net de cette émission s'est élevé à 233 560 009,36 euros (après exercice de la clause d'extension et l'option de surallocation).

Les termes et conditions des obligations sont les suivants :

- la durée de l'emprunt est de 6 ans 61 jours (du 31 octobre au 1^{er} janvier 2014) ;
- l'intérêt annuel est de 2 % par an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 1^{er} janvier 2008. Par exception, pour la période courant du 31 octobre 2007 inclus, date de règlement des obligations, au 31 décembre 2007, il sera mis en paiement le 1^{er} janvier 2008, un montant d'intérêts de 0,0707 euro par obligations ;
- les obligations seront remboursées en totalité le 1^{er} janvier 2014 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au prix de remboursement de 22,5430 euros, soit 108,38 % de la valeur nominale des obligations.

Le remboursement est possible au seul gré de l'émetteur :

- pour tout ou partie des obligations, à tout moment et sans limitation de prix, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres publiques ;
- à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve d'un préavis de 30 jours calendaires, au prix de remboursement anticipé majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur tel que ce terme est défini dans le Prospectus visé par l'AMF et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action de la Société pendant 20 jours de bourse consécutifs (choisis par la Société au cours des 45 jours de bourse consécutifs précédant la publication de l'avis de remboursement anticipé) excède 135 % de la valeur nominale des obligations.

Le prix de remboursement anticipé sera déterminé de manière à ce qu'il assure à un souscripteur initial d'obligations, à la date de remboursement effectif des obligations, un taux de rendement actuariel équivalent à celui obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit 3,25 % correspondant à un prix de remboursement compris de 105,48 % de la valeur nominale des obligations ;

- à tout moment, pour la totalité des obligations restant en circulation, si moins de 10 % des obligations émises restent en circulation, au prix de remboursement anticipé majoré des intérêts courus.

Tout obligataire pourra à son gré demander le remboursement de tout ou partie de ses obligations :

- le 1^{er} janvier 2012 au Prix de Remboursement Anticipé majoré des intérêts courus ;
- en cas de changement de contrôle de la Société.

Si la Société réalise certaines opérations financières (notamment en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de distribution de réserves ou de dividendes), le maintien des droits des obligataires sera assuré en procédant à un ajustement du ratio d'attribution d'actions.

1.1.1.4 Autres faits marquants

1.1.1.4.1 Inscription de THENERGO sur Alternext

THEOLIA Benelux, rebaptisé THENERGO, regroupe l'ensemble des activités non éoliennes du Groupe THEOLIA, à l'exception des activités Environnement et des centrales thermiques.

Le 14 juin 2007, la société THENERGO a été inscrite sur le marché Alternext de Euronext Paris. Cette inscription a été suivie d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 65 millions d'euros réalisée le 18 juin 2007.

Suite à ces opérations, la participation de THEOLIA s'est trouvée réduite de 91,01 % à 35,20 %. Dans le cadre de nouvelles opérations de croissance externe, la société THENERGO a été conduite à ouvrir son capital à de nouveaux partenaires.

Au 31 décembre 2007, la participation de THEOLIA au capital de THENERGO est de 29,19 %

1.1.1.4.2 Admission de THEOLIA au SBF 120

Le Conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, réuni le 5 septembre 2007 a pris la décision d'admettre THEOLIA dans les indices SBF 120. Cette décision rend compte du succès de THEOLIA, moins d'un an après son admission dans l'indice SBF 250.

1.1.2 Résultats des activités du Groupe

À titre préliminaire, il convient de rappeler que l'exercice 2006 avait une durée exceptionnelle de 18 mois, du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006.

Le compte de résultat 2006 *pro forma* présenté ci-dessous couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 et a été établi en considérant que l'ensemble des filiales acquises en 2006, et en particulier NATENCO, appartenait au Groupe depuis le 1^{er} janvier 2006. Ce compte de résultat *pro forma* reflète donc l'activité du Groupe en année pleine pour 2006.

Le compte de résultat du Groupe consolidé est présenté dans le tableau suivant :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006
	(12 mois)	<i>publié</i> (18 mois)	<i>pro forma</i> (12 mois)
Chiffre d'affaires	306 481	70 986	158 496
Achats et variations de stocks	(230 784)	(48 984)	(107 712)
Charges externes	(34 746)	(14 301)	(37 120)
Impôts et taxes	(1 139)	(729)	(688)
Charges de personnel	(23 413)	(9 993)	(10 133)
Amortissements et provisions	(18 382)	(3 204)	(5 471)
Autres produits et charges opérationnels	(1 267)	(145)	6 686
Résultat opérationnel courant	(3 250)	(6 370)	4 058
Autres produits et charges non courants	21 014	(1 568)	(1 654)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATION DU GOODWILL	17 764	(7 938)	2 404
Perte de valeur sur goodwill	(56 490)	-	-
Résultat opérationnel après dépréciation du goodwill	(38 726)	(7 938)	2 404
Coût de l'endettement financier net	(10 086)	(488)	(1 445)
Autres produits et charges financiers	2 145	1 060	872
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	589	62	245
Charge d'impôt	(2 729)	3 131	1 988
RÉSULTAT NET	(48 807)	(4 173)	4 064
<i>dont part Groupe</i>	(48 262)	(4 414)	3 397
<i>dont intérêts minoritaires</i>	(546)	240	668
Résultat par action	(1,41)	(0,28)	
Résultat dilué par action	(0,95)	(0,24)	

1.1.2.1 Analyse de la croissance

1.1.2.1.1 Analyse au niveau du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe consolidé pour l'exercice 2007 ressort à 306 481 k€, en augmentation de 331 % par rapport aux comptes

publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Si l'on compare ce chiffre d'affaires au chiffre d'affaires *pro forma* 2006 12 mois de 158 496 k€, l'augmentation est de 93 %.

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2007
	(12 mois)	<i>publié</i> (18 mois)	<i>pro forma</i> (12 mois)	<i>pro forma</i> (12 mois)
Chiffre d'affaires	306 481	70 986	158 496	323 385
Achats et variations de stocks	(230 784)	(48 984)	(107 712)	(230 784)
MARGE BRUTE	75 697	22 002	45 954	92 601

La marge augmente de façon sensible entre 2006 et 2007, passant de 22 002 k€ à 75 697 k€.

Le taux de marge brute, avant frais de commercialisation, passe de 31 % à 24,7 %. Cette baisse est liée à une très forte évolution de

la composition du chiffre d'affaires et à la variation du poids relatif d'activités aux taux de marge brute très différents.

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Faits marquants et activité 2007

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du Groupe avec une répartition par métiers :

Chiffres d'affaires	31/12/2007	31/12/2006 <i>publié</i>	31/12/2006 <i>pro forma</i>
Construction et vente de parcs éoliens	218 422	53 059	116 640
Vente électricité d'origine éolienne	53 912	3 273	24 450
Activités non éoliennes	34 146	14 655	17 405
TOTAL	306 481	70 986	158 496

1.1.2.1.2 Analyse par activité

Construction et vente de parcs éoliens

Le secteur d'activité « construction et vente de parcs éoliens » a généré un chiffre d'affaires de 218 422 k€ contre 53 059 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois), soit une augmentation de 311 %.

Le chiffre d'affaires se répartit entre :

- Allemagne 200 606 k€
- France 17 816 k€

L'activité de construction et de vente de parcs éoliens, métier de NATENCO, connaît une forte saisonnalité avec 96 % du chiffre d'affaires 2007 réalisé au cours du second semestre. En effet, les clients qui investissent dans des centrales éoliennes en Allemagne bénéficient d'un avantage fiscal significatif et retardent ainsi le plus possible leur investissement dans l'année fiscale afin d'en optimiser le coût financier. Le Groupe enregistre des réservations tout au long de l'exercice, mais ne réalise effectivement la vente (et donc la constatation du chiffre d'affaires) que dans la dernière partie de l'exercice. En revanche les coûts de structure sur cette activité sont comptabilisés de façon homogène sur toute l'année.

Allemagne

Comparativement au *pro forma* 2006, l'activité de construction et de vente de fermes éoliennes a plus que doublé. Cette hausse s'explique principalement par l'effet année pleine de la consolidation de la filiale allemande NATENCO, d'une part, et la très forte augmentation du volume des ventes de NATENCO, d'autre part.

En effet, malgré un nombre moins important de nouveaux projets sur le marché Allemand, NATENCO a vendu cette année 38 projets d'une puissance totale de 133,4 MW contre 19 projets l'année précédente représentant une puissance de 54 MW. Cette hausse du chiffre d'affaires a été rendue possible par la qualité du service rendu par NATENCO qui lui assure la fidélité de ses principaux clients et lui permet aussi de développer son portefeuille de clients.

France

THEOLIA France, par l'intermédiaire de sa filiale VENTURA, a vendu au cours de l'exercice trois parcs éoliens « clef en main » pour un total de 18,4 MW. Ces trois parcs éoliens sont situés en Aveyron. Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice relativement à ces ventes s'élève à 17 816 k€.

Ces 3 parcs éoliens ont commencé à produire de l'électricité en novembre et décembre 2007.

La marge brute après frais de commercialisation dégagée par cette activité de vente de parcs éoliens s'établit en moyenne sur l'exercice 2007 à 12,35 %.

La très forte progression du chiffre d'affaires de cette activité associée à la mise en place de nouvelles procédures de commercialisation définies par THEOLIA lors de son entrée dans le capital de NATENCO rend inopérante toute comparaison avec les taux de marge constatés lors des exercices précédents.

Vente d'électricité d'origine éolienne

	31/12/2007	
	Compte propre	Compte de tiers
Vente électricité Allemagne	21 107	27 028
Vente électricité France	5 777	0
TOTAL	26 884	27 028

Le chiffre d'affaires des ventes d'électricité produite à partir d'énergie éolienne s'élève à 53 912 k€ contre 3 273 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois).

Il convient tout d'abord de noter que cette valeur de 53 912 k€ intègre la vente d'électricité réalisée pour compte de tiers dans le cadre du management opéré par NATENCO à hauteur de 27 028 k€, d'une part, et la vente d'électricité produite par les parcs éoliens en pleine propriété à hauteur de 26 884 k€, d'autre part.

Cette forte augmentation est due à la conjonction des facteurs suivants :

➤ **La consolidation en année pleine de la société NATENCO GmbH**

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'électricité en 2006 s'est élevé à 1 million d'euros (consolidation de NATENCO entre le 13 et le 31 décembre) contre 27 millions d'euros sur l'année 2007.

➤ **L'augmentation très sensible du nombre de MW gérés par NATENCO**

Le portefeuille de NATENCO est passé de 194 MW fin 2006 à 510 MW fin 2007 (incluant la gestion des fermes allemandes détenues par le Groupe en pleine propriété).

➤ **L'impact des parcs acquis ou mis en service en 2006**

En 2007, sont prises en compte sur l'année pleine les ventes d'électricité réalisées par les parcs éoliens mis en service ou acquis en 2006. Le chiffre d'affaires relatif à ces parcs s'élève à 11 606 k€.

➤ **L'impact des parcs acquis ou mis en service en 2007**

Les parcs éoliens acquis au cours de l'exercice 2007 dans le cadre de l'opération d'apport effectuée par GE Energy Financial Services ont généré un chiffre d'affaires au second semestre 2007 de 13 398 k€.

Enfin, les mises en service de parcs éoliens développés par le Groupe en France au cours de l'exercice 2007 ont généré un chiffre d'affaires de 1 213 k€.

Les contrats de management de fermes, mis en place par NATENCO lors de la vente des parcs éoliens à ses clients, lui garantissent en principe une marge brute de 5 %. Il convient toutefois de noter que les frais de structure et les coûts de gestion restent à déduire de ce taux de marge.

Le tableau suivant permet une analyse comparative de l'EBITDA par rapport à l'exercice précédent et au *pro forma* de l'année 2006 ainsi qu'une réconciliation avec le résultat opérationnel courant :

	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 <i>publié</i> (18 mois)	31/12/2006 <i>pro forma</i> (12 mois)	31/12/2007 <i>pro forma</i> (12 mois)
Résultat opérationnel courant	(3 250)	(6 370)	4 058	5 610
Amortissements et provisions	18 382	3 204	5 471	23 636
Charges de personnel non cash	11 796	3 552	1 423	11 796
EBITDA	26 928	386	10 952	41 042
Taux d'EBITDA en % du CA	8,79 %	0,54 %	7 %	12,69 %

Activités non éoliennes

Les activités non éoliennes ont réalisé un chiffre d'affaires de 34 234 k€ contre 14 974 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois). Cette variation s'explique principalement par la vente d'un parc photovoltaïque en Allemagne par NATENCO pour un montant de 14 400 k€. Ce parc solaire, le premier vendu par le Groupe, avait une puissance installée de 3 MW.

L'activité non-éolienne bénéficie également de la croissance de l'activité de SERES Environnement, acquise en 2006 et donc consolidée pour la première fois en année pleine sur l'exercice 2007. Le chiffre d'affaires réalisé par SERES Environnement, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'appareils de mesure de la qualité de l'eau et de l'air, s'élève à 6 082 k€. L'année 2007 a également vu la mise en service de l'usine de traitement de déchets de Beaucaire, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 618 k€.

Enfin, l'inscription de THENERGO sur Alternext et la diminution du pourcentage d'intérêt de THEOLIA qui s'en est suivi, a modifié la méthode de consolidation de THENERGO depuis le 14 juin 2007.

Le groupe belge est en effet désormais mis en équivalence, ce qui a un impact direct négatif sur le chiffre d'affaires consolidé de 2 676 k€. Le chiffre d'affaires 2006 (18 mois) s'élevait à 4 648 k€ contre 7 324 k€ pour les 6 premiers mois de 2007.

1.1.2.2 Analyse de la rentabilité

1.1.2.2.1 Analyse au niveau du Groupe

EBITDA

THEOLIA connaît en 2007 une très forte progression de son EBITDA, conséquence logique de la croissance de son activité.

Il convient en premier lieu de rappeler que l'EBITDA calculé par le Groupe THEOLIA et présenté ci-après est déterminé en neutralisant dans le résultat opérationnel courant les effets de l'ensemble des charges qui ne constituent pas des flux de trésorerie pour l'entreprise, à savoir :

- les dotations aux amortissements et provisions qui constituent des charges calculées ;
- les charges de personnel résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA qui relèvent de l'application de la norme IFRS 2.

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Faits marquants et activité 2007

L'EBITDA 2007 est en très nette amélioration par rapport à 2006, passant de 386 k€ à 26 928 k€ soit 70 fois plus. Le taux d'EBITDA sur l'exercice 2007 est par ailleurs supérieur de 26 % au taux d'EBITDA de l'exercice 2006 sur une base *pro forma*.

Le taux de l'EBITDA 2007 *pro forma* (tenant compte de l'opération d'acquisition des parcs éoliens de GE Energy Financial Services comme si elle avait été réalisée au 1^{er} janvier 2007) s'élève à 41 042 k€.

L'augmentation de l'EBITDA en 2007 est la conséquence logique du développement de l'activité et, en particulier de la montée en puissance de la vente d'électricité pour compte propre, fortement contributrice à la formation de l'EBITDA.

Le niveau d'EBITDA traduit également une meilleure adéquation des charges de structure à l'activité. Au cours de l'exercice précédent, le Groupe avait engagé des coûts importants destinés à assurer sa croissance. Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a pu assimiler sa croissance sans variation significative de ses coûts de structure. Il en résulte une très forte amélioration de la rentabilité intrinsèque de l'entreprise, représentée par son EBITDA.

Résultat opérationnel avant dépréciation du goodwill

Le résultat opérationnel avant dépréciation du goodwill s'élève à 17 764 k€ au 31 décembre 2007 contre - 7 938 k€ au 31 décembre 2006 (publié).

Cette forte augmentation est principalement due au profit de dilution de 22 981 k€ suite à l'ouverture du capital de THENERGO concomitamment à son inscription sur Alternext. L'augmentation du capital de THENERGO ayant abouti à une diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe, l'opération est assimilée à une cession partielle de titres qui doit être constatée en résultat. Compte tenu de la valeur à laquelle ont été souscrites les nouvelles actions de THENERGO, le résultat de la dilution constaté par THEOLIA est un profit de 22 981 k€. Ce résultat, bien que non récurrent, met en évidence une partie de la création de valeur réalisée par le Groupe en introduisant la société THENERGO sur Alternext.

Résultat opérationnel après dépréciation du goodwill

Le résultat opérationnel du Groupe, après dépréciation du goodwill, ressort à - 38 726 k€ au 31 décembre 2007 contre une perte de - 7 938 k€ au 31 décembre 2006.

La dégradation du résultat opérationnel est due à une dépréciation du goodwill relatif à l'acquisition des fermes des filiales du Groupe GE résultant de l'application de la norme IFRS 3.

Celle-ci impose de comptabiliser l'apport sur la base de la juste valeur des 5 250 000 titres THEOLIA remis à l'apporteur (Groupe GE) au jour de la remise des titres, soit le 2 juillet 2007, date à laquelle le cours des titres THEOLIA s'élevait à 27,26 €. Cette valeur est bien supérieure à la valeur des titres ayant servi de référence à la transaction, soit 16,50 €. Il résulte de cette différence la comptabilisation au titre de IFRS 3 d'une survalueur de 56 490 k€ sans substance économique qui a été immédiatement dépréciée dans le compte de résultat 2007.

Cette dépréciation est un ajustement technique qui n'affecte ni les indicateurs clés de l'activité du Groupe en 2007, ni la valeur et les perspectives de rentabilité des actifs acquis. Elle n'a par ailleurs aucun impact sur la trésorerie du Groupe.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2007 s'élève à - 48 807 k€ contre un résultat négatif de - 4 173 k€ au 31 décembre 2006.

Le coût de l'endettement financier a augmenté sensiblement sur la période passant de - 488 k€ sur l'exercice 2006 à - 10 086 k€ sur l'exercice 2007.

Outre l'émission par THEOLIA d'un emprunt obligataire convertible (voir le paragraphe sur les Océanes en 1.1 « faits marquants »), cette forte augmentation s'explique par la mise en place de différents financements sur les fermes mises en service en 2007 ainsi que par la reprise des financements en cours sur les fermes acquises en 2007.

Par ailleurs, la charge d'impôt est en augmentation de 5 860 k€ en raison de la constatation d'importants bénéfices en Allemagne.

La quote-part de résultat des entreprises associées s'élève à 589 k€ en 2007 contre 62 k€ en 2006 et est principalement constituée des résultats de THENERGO, société mise en équivalence depuis son inscription sur Alternext en juin 2007.

Résultat net part des minoritaires

Le résultat net part des minoritaires passe de 240 k€ sur l'exercice 2006 à - 546 k€ sur l'exercice 2007. Cette diminution de la part des minoritaires est essentiellement due à la constatation de pertes sur les structures partiellement détenues que sont THEOLIA India, TEM ou Asset Electrica.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe de THEOLIA passe de - 4 414 k€ au 31 décembre 2006 à - 48 262 k€ au 31 décembre 2007.

1.1.2.2.2 Analyse par activité

Le tableau ci-après présente l'EBITDA par activité :

EBITDA au 31/12/2007 par activité	Construction et vente éolien	Vente électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Total
Résultat opérationnel courant	11 073	6 390	(5 573)	(15 140)	(3 250)
Amortissements et provisions	1 913	10 798	5 607	64	18 382
Charges de personnel non cash IFRS 2	2 411	610	754	8 022	11 797
EBITDA	15 397	17 798	788	(7 054)	26 928
Taux d'EBITDA en % du CA	7,05 %	33,01 %	2,31 %	NC	8,79 %

Construction et vente de parcs éoliens

L'augmentation du volume des ventes a permis d'optimiser certains coûts engagés, en particulier les frais généraux, conférant ainsi au secteur une bonne rentabilité.

Vente d'électricité d'origine éolienne

L'effet défavorable de la statistique de vent en Allemagne sur le second semestre a représenté pour le Groupe un manque à gagner sur le chiffre d'affaires des fermes apportées par GE Energy Financial Services de plus de 4 millions d'euros. Les charges relatives aux parcs éoliens étant essentiellement des charges fixes, ce manque à gagner se répercute directement sur l'EBITDA.

Le taux d'EBITDA sur les ventes d'électricité pour compte de tiers s'élève environ à 2 %.

Activités non éoliennes

La relative faiblesse de l'EBITDA, qui ressort à 2.31 % au 31 décembre 2007, est liée au poids que représentent les charges de personnel du secteur comparativement au chiffre d'affaires.

1.1.2.3 Analyse de la structure financière

1.1.2.3.1 Fonds propres

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 403 071 k€ au 31 décembre 2007 contre 171 421 k€ au 31 décembre 2006.

1.1.2.3.2 Endettement financier net

L'endettement net passe de 61 098 k€ au 31 décembre 2006 à 222 069 k€ au 31 décembre 2007.

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes financières non courantes	(458 624)	(83 030)
Dettes financières courantes	(90 772)	(44 375)
Actifs financiers courants	1 128	798
Trésorerie	326 199	65 509
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(222 069)	(61 098)

1.1.2.3.3 Trésorerie

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la variation de trésorerie constatée sur l'exercice et la nature des flux de trésorerie :

	31/12/2007	31/12/2006
Marge brute d'autofinancement	26 850	(1 946)
Variation de BFR lié à l'activité	1 795	(190)
Impôt sur les sociétés	240	(2 161)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	28 885	(4 298)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(134 658)	(117 862)
Flux de trésorerie des activités de financement	368 663	166 007
Incidence des variations des taux de change	(111)	-
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	262 779	43 847
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	63 142	19 295
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	325 921	63 142

Au 31 décembre 2007, la trésorerie du Groupe THEOLIA est positive de 325 921 k€ contre 63 142 k€ au 31 décembre 2006, soit une progression de 416 % sur la période.

Trésorerie provenant de l'activité

La marge brute d'autofinancement, qui constitue la ressource en trésorerie issue de l'activité est positive de 26 850 k€ au 31 décembre 2007, traduisant la capacité du Groupe à générer une ressource intrinsèque.

Cette marge brute d'autofinancement était négative à la clôture précédente.

On notera que la variation de BFR liée à l'activité est particulièrement faible, puisqu'elle se limite à 1 795 k€. Cela provient essentiellement du fait que l'accroissement de l'activité de NATENCO a été financé par un allongement des délais fournisseurs.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est égal à 28 885 k€ au 31 décembre 2007, alors qu'il était négatif de 4 298 k€ au 31 décembre 2006.

Trésorerie utilisée pour l'investissement

Le flux net utilisé pour les investissements s'élève à 134 658 k€ contre 117 862 k€ au 31 décembre 2006.

Le flux de l'exercice 2007 est essentiellement constitué des investissements dans la construction des parcs éoliens pour 50 906 k€.

La variation des prêts et avances de 24 138 k€ concerne principalement les prêts octroyés par NATENCO GmbH à ses clients en attente de financement. Cette augmentation est liée à l'accroissement du volume d'affaires de NATENCO GmbH. Ces prêts sont considérés comme des flux d'investissement car ils sont le plus souvent financés par un recours au crédit.

Enfin, les incidences en trésorerie des variations de périmètre qui s'élèvent à 66 516 k€, proviennent essentiellement des opérations Eco₂ Solutions, Maestrale ainsi que du paiement du solde de l'acquisition de NATENCO réalisé en mars 2007.

Trésorerie générée par les financements

Les opérations de financement réalisées sur l'exercice ont permis de renforcer la trésorerie de 368 663 k€.

Les trois principales sources de financement sur l'exercice 2007 ont été :

- les augmentations de capital en numéraire 96 176 k€
- la souscription de l'emprunt obligataire 235 313 k€
- la souscription d'emprunts 71 769 k€

Par ailleurs, le Groupe a remboursé aux prêteurs la somme globale de 35 836 k€, consistant en 24 116 k€ de capital et 11 720 k€ d'intérêts.

1.2 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

1.2.1 Évènements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2008 THEOLIA a finalisé l'acquisition de la Compagnie Éolienne de Détroit détenue majoritairement par EDF International. Cette acquisition porte sur 100 % des droits et le montant de la transaction s'élève à 45 241 k€. Cette acquisition a été réalisée en numéraire et le goodwill qui en résultera est estimé à ce stade à la somme de 15 700 k€.

Située à Tétouan, CED détient le parc éolien installé dans le Royaume du Maroc. Il comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW et produit environ 190 MWh par an. Une équipe de 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000.

1.2.2 Perspectives

Le Groupe THEOLIA connaît une croissance rapide. En 2007, le Groupe a ajouté 421 MW à son portefeuille en opération, atteignant un total de 630 MW en opération. THEOLIA est un des leaders de l'énergie éolienne en Europe, notamment sur les marchés français et allemand.

Le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre une puissance installée de 2 000 MW fin 2011, dont une majorité de MW détenus en compte propre, et de devenir un acteur majeur au niveau mondial.

Cette croissance passera d'abord par un renforcement de sa présence en Europe de l'Ouest, notamment en France, Italie,

Allemagne, Espagne ou Grèce. Ces pays disposent d'environnements réglementaires favorables, avec des politiques de tarifs fixes d'achat de l'électricité produite. Ces conditions sont très attractives pour les projets d'implantations de parcs éoliens que THEOLIA développe. De plus, le Groupe, particulièrement bien implanté dans ces zones européennes avec des équipes spécialisées et expérimentées, y dispose de contacts locaux importants pour soutenir son développement.

Parallèlement, le Groupe déploiera de nouvelles positions dans des pays émergents au travers de sa filiale dédiée THEOLIA Emerging Markets (TEM). Disposant déjà de 50 MW en opération au Maroc, le Groupe développe des projets en Inde, au Brésil et dans certains pays de l'Europe de l'Est et étudie des projets dans de nombreux autres pays. Formidables relais de croissance pour THEOLIA, ces pays disposent d'un fort potentiel de développement avec une demande croissante en matière d'électricité. Le Groupe y noue des alliances avec des opérateurs locaux connaissant les particularités des marchés ciblés.

THEOLIA dispose d'un solide portefeuille (« pipeline ») de projets en cours, lui permettant de soutenir ses ambitions de développement. De plus, le Groupe a émis, fin 2007, des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes (Océanes) pour un montant de 240 millions d'euros, lui apportant les capitaux nécessaires pour saisir des opportunités de croissance externe sur les différentes filières de l'énergie éolienne.

1.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société SERES Environnement, appartenant au pôle Environnement du Groupe THEOLIA, spécialisée dans la conception et la commercialisation d'appareils de mesure de la qualité de l'eau et de l'air a initié un certain nombre de projets de R&D notamment centrés sur l'amélioration de la qualité de ses éthylorestes.

Les frais de recherche et développement immobilisés s'élèvent à 390 k€.

Ils correspondent à :

- de la valorisation de temps passé pour 276 k€ ;
- de l'approvisionnement ainsi que de la sous-traitance pour 114 k€

Ces frais concernent des projets qui sont nettement individualisés et qui ont de sérieuses chances de réussite technique et commerciales.

Il est à noter qu'un de ces projets bénéficie d'avances remboursables pour un montant de 120 k€ consenties par OSEO INNOVATION.

1.4 FACTEURS DE RISQUE

1.4.1 Risques liés à la Société

1.4.1.1 Risques liés à son activité

1.4.1.1.1 Risques liés à la rentabilité des centrales éoliennes

Le modèle économique des centrales éoliennes est basé sur un plan de financement de longue durée (de 15 à 20 ans) qui présente une grande sensibilité aux revenus générés.

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société quant à la fiabilité des installations, la solvabilité des fabricants, la hausse du coût de maintenance ou des taux d'intérêts, l'arrêt temporaire ou définitif du fonctionnement des éoliennes ou tout événement qui aurait pour conséquence la diminution des revenus générés par la centrale.

La survenance d'un tel événement aurait alors des conséquences sur la capacité de THEOLIA à faire face aux échéances d'un ou plusieurs plans de financement des centrales éoliennes et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.1.2 Risques liés à l'obtention des permis de construire

La construction d'une centrale éolienne nécessite l'obtention de permis de construire purgés de tous recours des tiers. Le tableau ci-dessous présente les permis de construire en cours d'instruction au 31 décembre 2007 :

➤ LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS D'INSTRUCTION EN FRANCE

Sites	(MW)	Sites	(MW)
Aqueduc 1	12,0	Sommières 2	10,0
Aqueduc 2	2,0	Vesaignes	10,0
Biesles	12,0	L'Ardèche	12,0
Bois d'Aimont 1	10,0	Les Pins	12,0
Bois d'Aimont 2	10,0	CEMAG 1 *	12,0
Bois d'Aimont 3	10,0	CEMAG 2 *	12,0
Costières	12,0	CEMAG 3 *	12,0
Coume	7,5	CEMAG 4 *	12,0
Croix de Boudets 1	4,6	CEMAG 5 *	12,0
Croix de Boudets 2	11,5	CEMAG 6 *	12,0
Croix de Boudets 3	11,5	CEMAG 7 *	12,0
Extension de CAP	16,1	CEMAG 8 *	3,0
Faydunes	12,0	CETRI 1 *	12,0
Gargouilles 4	12,0	CETRI 2 *	12,0
Saint-Blin	12,0	CETRI 3 *	12,0
Sommières 1	12,0	TOTAL	334,2

(*) Permis de construire en recours suite à un premier refus.

Le tableau ci-dessous présente les permis de construire obtenus au 31 décembre 2007 :

Sites dont les PC sont définitifs	(MW)	Sites en construction	(MW)
Charmoix	12,0	Le Grand Camp 1	10,0
Chasse - Marée 1	12,0	Le Grand Camp 2	10,0
Chasse - Marée 2	12,0	Ronchois	30,0
Gargouilles 1	12,0	Sallen	8,0
Gargouilles 2	12,0		
Gargouilles 3	12,0		
SOUS TOTAL	72,0	SOUS TOTAL	58,0
TOTAL GÉNÉRAL		130,0	

Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les permis de construire en cours de dépôt ou d'instruction seront obtenus.

Afin de limiter le risque lié à la non obtention de tels permis ou de voir les permis remis en cause par des tiers, le Groupe cherche notamment, comme en Allemagne ou en Espagne, à acquérir des projets disposant de permis de construire libres de tout recours de tiers auprès de « développeurs » dont le rôle est, entre autres, d'effectuer l'intégralité des études et formalités et d'obtenir les autorisations nécessaires.

1.4.1.1.3 Risques liés aux fournisseurs

Par l'intermédiaire de ses filiales VENTURA et NATENCO, le Groupe exerce une activité de construction clé en main de centrales éoliennes. Ces projets nécessitent la livraison et le montage de nombreux éléments techniques, tels que des mâts ou des aérogénérateurs. Seul un nombre limité de fournisseurs peut livrer au Groupe les éléments techniques des centrales éoliennes.

Il existe trois principaux risques fournisseurs :

- (i) face à la hausse de la demande liée à la croissance du marché, et compte tenu du nombre limité de fournisseurs, il existe un risque d'inflation du prix de ces éléments ;
- (ii) il existe un risque que les fournisseurs ne soient plus en mesure de répondre aux demandes de la Société et, en conséquence, privilégient les acteurs les plus importants du marché. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les principaux fournisseurs du Groupe pourront faire face à leurs engagements dans les délais convenus ; et
- (iii) la Société estime que, dans le cadre de son activité éolienne, le choix du fournisseur sera de plus en plus conditionné par sa capacité à assumer la maintenance des installations. Pour chaque opération de construction et d'exploitation d'une centrale éolienne, la Société souscrit des contrats de maintenance de longue durée avec les fournisseurs du matériel éolien permettant une indemnisation en cas de défaillance des installations qui garantit 95 % à 98 % de la production annuelle.

En conséquence, toute inflation des prix, tout retard dans la livraison, toute impossibilité de passer commande des éléments nécessaires à la construction des centrales éoliennes ou toute incapacité d'un fournisseur à respecter ses engagements en matière de maintenance sur l'ensemble des zones géographiques où la Société dispose

d'installations, pourrait nuire à la rentabilité économique d'un projet et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En particulier, une augmentation du prix des turbines est susceptible de nuire à la rentabilité d'un projet éolien. Ce risque est toutefois limité dans la mesure où les décisions d'investissement de THEOLIA sont prises en considération du rendement de l'opération ; tout équipementier trop onéreux serait écarté. THEOLIA faisant appel à plusieurs fournisseurs, l'environnement concurrentiel permet ainsi de limiter l'impact d'une hausse des prix des équipements sur la rentabilité des activités de THEOLIA dans l'éolien.

1.4.1.1.4 Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients

Dans le cadre de ses activités de production d'électricité d'origine éolienne le Groupe a choisi de vendre son électricité produite à des distributeurs (EDF en France) et, s'agissant de l'activité de NATENCO de construction clé en main de fermes éoliennes, de céder la propriété de certaines fermes éoliennes à des tiers.

La perte ou l'insolvabilité d'un client pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.1.5 Risques liés à la concurrence avec les autres producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Le Groupe se prépare à une intensification de la concurrence. En effet, divers acteurs déjà présents sur le marché ou de nouveaux entrants pourraient compromettre les perspectives de croissance de la Société.

Certains concurrents disposent d'une puissance financière plus importante que celle de la Société leur permettant d'acquérir de nouveaux projets et de conquérir des parts de marché sur le secteur de l'électricité renouvelable. Le renforcement de cette concurrence pourrait entraîner une hausse des prix d'acquisition des projets.

En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que la Société sera en mesure de faire face à cette concurrence, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.1.6 Risques liés aux conditions climatiques

Une très grande partie de l'activité du Groupe porte sur l'énergie éolienne. La production de ce type d'énergie dépend des conditions climatiques.

Une baisse durable des conditions de vent sur les sites ou la survenance de catastrophes naturelles résultant de conditions climatiques exceptionnelles pourraient entraîner une réduction de ces revenus (représentant, au cours de l'exercice 2007, 89 % du chiffre d'affaires du Groupe). Un tel évènement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.1.7 Risques liés au rejet par une partie de la population des projets éoliens

Certaines personnes s'opposent à l'implantation de projets éoliens et invoquent une pollution visuelle du paysage, des désagréments sonores ou plus généralement une atteinte à leur environnement.

Bien que le développement d'un projet éolien nécessite une étude d'impact sur l'environnement et, en France, l'organisation d'une enquête publique préalablement à l'obtention des permis de construire, aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que le projet éolien recueille un avis favorable de la part des populations concernées.

La mobilisation d'une partie de la population contre l'implantation d'un projet éolien pourrait ainsi rendre difficile l'obtention du permis de construire ou entraver l'exploitation dudit projet.

Bien que l'activité du Groupe ne réside pas uniquement dans le développement de fermes éoliennes, la survenance d'un tel évènement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.1.8 Risques liés à la pollution des sites exploités par la Société

Dans le cadre de ses activités non éoliennes, la Société exploite des sites qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement.

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que ses unités ne seront pas la source de pollution, de nuisances ou de dommages environnementaux.

En cas de survenance de tels événements, la responsabilité de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation des dommages ou préjudices causés. La mise en jeu de la responsabilité de la Société en matière environnementale pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.2 Risques liés au développement de la Société

1.4.1.2.1 Risques liés à la croissance rapide de la Société et au fait qu'elle soit en phase d'investissement

La Société investit massivement et connaît une croissance rapide, notamment grâce à ses développements internes et aux acquisitions qu'elle a réalisées (cf. 1.1. Faits marquants).

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur sa capacité à réussir la phase de construction et d'exploitation de ses projets et sur sa capacité à intégrer avec succès ses nouvelles acquisitions.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe pourrait être amené à réaliser de nouvelles acquisitions ou des investissements. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à mettre en place et maintenir des normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changements de direction. Un échec de ces intégrations ou investissements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe THEOLIA ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

D'une manière générale, la Société ne peut garantir que les investissements qu'elle envisage seront réalisés aux conditions de coût et de délai escomptés, ou que les investissements, une fois réalisés, se révéleront conformes aux prévisions de la Société. Aucune garantie ne pourra être donnée quant à la rentabilité de ces acquisitions au regard des prix payés.

Une partie de ces acquisitions ou investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions de la Société ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de la Société. Par ailleurs, les modalités de financement de ces acquisitions ou investissements, qu'ils soient rémunérés en espèce ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur le cours de bourse des actions de la Société et la situation financière du Groupe, notamment en cas de recours à l'endettement.

1.4.1.2.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés

Les succès futurs du Groupe reposeront largement sur l'implication totale de ses principaux dirigeants. La Société s'est notamment appuyée sur Jean-Marie Santander, Président Directeur Général et actionnaire de la Société, pour son développement, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité et en particulier de Jean-Marie Santander, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Par ailleurs, les succès futurs de la Société dépendent de sa capacité à retenir, à motiver ses collaborateurs-clés et à attirer des collaborateurs hautement qualifiés. La Société pourrait ne pas être en mesure d'y parvenir pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité, une telle incapacité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.1.2.3 Risques liés aux partenariats

Dans plusieurs pays, et notamment au Brésil et en Inde, le Groupe développe et peut être amené à développer ses activités au travers de partenariats avec des intervenants locaux disposant d'une bonne connaissance de la production locale d'énergie éolienne. Ces partenaires sont notamment chargés de la prospection et de

la réalisation de nouveaux projets. Dans ce cadre, le Groupe peut détenir une participation minoritaire dans la société appelée à porter le projet et qui est gérée par le partenaire local.

La survenance de désaccords avec un ou plusieurs partenaires pouvant amener à la remise en cause d'un ou plusieurs projets serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sa capacité à réaliser tel ou tel projet.

1.4.1.2.4 Risque lié à l'actionariat

Lors de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007, un actionnaire de référence est entré dans le capital de la Société. Au 31 décembre 2007, GE France SNC, société du Groupe GE, détenait 16,88 % du capital de la Société.

Aucun pacte d'actionnaire n'a été signé mais une modification du règlement intérieur du Conseil d'administration a été apportée lors du Conseil d'administration du 2 juillet 2007 ; un nouvel article a été ajouté leur octroyant un droit de veto sur un certain nombre de décisions (cf. 9.3 règlement intérieur du Conseil d'administration, article 5).

En cas de désaccord entre la Direction de la Société et le Groupe GE ou en cas d'entente voire d'actions de concert entre actionnaires, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que la Société sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.2 Risques de marché

1.4.2.1 Risques liés à l'obtention de financements

Le modèle de croissance de la Société consiste principalement à développer et à financer des projets individuels de centrales de production d'électricité. Afin de les mener à bien, la Société doit impérativement trouver les financements individuels nécessaires, tant sous forme de dettes que de fonds propres.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de disposer des financements suffisants ou que les conditions de marché seront favorables pour permettre de lever les financements de quelque nature qu'ils soient (bancaires, levées de fonds sur les marchés de capitaux) indispensables au développement de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.2.2 Risques de liquidité liés au financement

Le Groupe finance chacun de ses projets indépendamment. À ce jour, le Groupe n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'obtention de ses financements. Il est rappelé que seules les sociétés support de programme souscrivent des emprunts à long terme auprès des établissements bancaires. Par ailleurs, le Groupe n'a jamais été en défaut de l'une des clauses essentielles des contrats de prêts obtenus. Les engagements souscrits par les sociétés support de programme sont usuels et portent notamment sur le respect de ratios et de la périodicité du remboursement des sommes prêtées.

Dans l'hypothèse où l'une des sociétés du Groupe ne respecterait pas l'un des termes de remboursement des emprunts contractés, la mise en œuvre de remboursements anticipés constituerait un risque de liquidité pour le Groupe.

L'absence de financement, ou l'obligation de remboursement anticipé des financements en cours, serait susceptible de rendre difficile pour la Société l'acquisition ou le développement de nouveaux projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les clauses de défaut et d'exigibilité prévues par chaque contrat sont indépendantes les unes des autres, à l'exception de certains contrats de crédits groupés entre eux aux fins d'apporter des sûretés croisées aux banques. Toutefois, les conséquences du non respect de ratios prévus par un contrat restent limitées à ce contrat ou à un groupe de contrats identifiés comme tels.

Les principales clauses de défaut et d'exigibilité incluses dans les contrats de prêt sont les suivantes :

- le défaut de paiement des sommes dues au titre du crédit ;
- la violation d'un document de financement et en particulier les clauses de subordination inter-crédanciers et de pari passu, les restrictions relatives aux distributions de dividendes par les sociétés supports de projets, aux restructurations intragroupe et aux cessions d'actifs, la réduction des sûretés ou l'invalidation des autorisations nécessaires à l'exploitation, etc ;
- la survenance d'un incident bancaire déclaré à la Banque de France ;
- la mise en œuvre d'une mesure d'exécution par un créancier, tel qu'une saisie sur un des actifs de la société support de projet ;
- le manquement à l'exécution d'une décision de justice ;
- la faillite, dissolution, administration provisoire ou liquidation de la société support de projet ;
- un changement de réglementation rendant illégal la poursuite du projet ;
- la nationalisation du projet ;
- l'expropriation de la société support de projet ;
- l'abandon ou suspension du projet ;
- la non conclusion d'un contrat d'achat avec EDF dans un délai raisonnable ;
- le dépassement du budget de construction non couvert par les associés de la société support de projet ;
- la survenance d'un événement défavorable significatif ;
- l'inexactitude des informations transmises préalablement au banquier ;
- la destruction des actifs principaux du projet ;
- le non respect des ratios d'endettement financier qui doivent être compris dans des fourchettes qui doivent aller de 90/10 à 70/30 ;
- le non respect des ratios de couverture de service de la dette (Ratios DSCR), devant généralement être compris entre 1,05 et 1,20.

Les deux ratios susmentionnés sont ainsi définis :

- ratios d'endettement financier : rapport entre le montant des dettes bancaires de la société support de projet et les contributions apportées en fonds propres ou quasi-fonds propres par le Groupe ;

► ratios DSCR :

$$\text{DSCR} = \frac{\text{EBE}}{\text{Debt Service}}$$

avec « EBE » désignant l'excédent brut d'exploitation (auxquels certains établissements financiers préfèrent le free cash flow) et « Debt Service » désignant la somme (i) du remboursement du principal des dettes financières et (ii) des intérêts payables au titre desdites dettes financières sur l'exercice considéré.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances.

1.4.2.3 Risques de taux d'intérêt

Le plan de financement de la Société en ce qui concerne ses projets éoliens implique une forte partie de dette (75 % à 80 %) souscrite à taux fixe ou à taux variable. Dans ces conditions, une hausse importante des taux d'intérêts pourrait remettre en cause la rentabilité des projets futurs de la Société et/ou le développement de son portefeuille éolien. Afin de limiter ce risque, pour les contrats de prêts en cours, le Groupe met en œuvre une politique de couverture des risques de taux, utilisant des contrats d'échange de conditions d'intérêt (swap de taux) pour se prémunir contre une hausse des intérêts variables à acquitter au titre des contrats de prêts.

La survenance d'un tel événement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.2.4 Risques liés au financement par Océanes

THEOLIA a lancé, le 23 octobre 2007, une émission d'Océanes à échéance au 1^{er} janvier 2014 ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 23 octobre 2007 sous le numéro 07-0368.

Le produit brut de l'émission a été de 240 000 009,60 euros représenté par 11 538 462 obligations (après exercice de la clause d'extension et l'option de surallocation) d'une valeur nominale unitaire de 20,80 euros, faisant apparaître une prime de 30 % par rapport au cours de bourse de 16 euros des actions de la Société. Le produit net de cette émission s'est élevé à 233 560 009,36 euros.

Les obligations seront remboursées en totalité le 1^{er} janvier 2014 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au prix de remboursement de 22,5430 euros, soit 108,38 % de la valeur nominale des obligations.

Les Océanes présentent pour la Société un risque de non conversion et un risque d'exigibilité anticipée.

Le risque de non conversion réside dans une évolution du cours de bourse défavorable (inférieur au prix de remboursement à la date d'échéance des Océanes) qui limiterait le nombre de conversions d'Océanes en actions THEOLIA, augmentant mécaniquement le montant à rembourser par THEOLIA.

Le risque d'exigibilité anticipée est lié au fait que tout obligataire peut à son gré demander le remboursement de tout ou partie de ses Obligations :

- le 1^{er} janvier 2012 au prix de remboursement anticipé majoré des intérêts ;
- à tout moment en cas de changement de contrôle de la Société.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de disposer des liquidités suffisantes ou que les conditions de marché seront favorables pour lui permettre de faire face à ses obligations.

1.4.2.5 Risques liés aux taux de change

La Société est faiblement exposée à ce jour aux risques de change dans la mesure où la majorité de ses opérations est réalisée dans la zone euro (France et Allemagne notamment). Néanmoins, THEOLIA se développe et réalise des investissements dans certains pays où elle sera exposée à un risque de change (Maroc, Inde, Brésil). Au 31 décembre 2007, ce risque est très faible. Toutefois, une exposition au risque de change accrue pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.2.6 Risques liés à la dilution potentielle pour les actionnaires

Au 31 décembre 2007, un nombre de :

- 4 339 014 bons de souscription d'actions sont en circulation permettant l'émission de 4 517 447 actions nouvelles de la Société ;
- 400 000 bons d'émission d'actions sont en circulation permettant l'émission de 400 000 actions nouvelles de la Société ;
- 575 715 actions gratuites ont été attribuées permettant à terme l'émission maximale de 575 715 actions nouvelles de la Société ;
- 11 538 462 Océanes ont été émises permettant en cas de conversion des obligations l'émission de 11 538 462 actions.

Si toutes ces valeurs mobilières donnant accès au capital étaient exercées, un actionnaire détenant 1 % du capital social avant leur exercice verrait sa participation passer à 0,69 % du capital de THEOLIA.

1.4.3 Risques juridiques

1.4.3.1 Risques liés à des faits exceptionnels et litiges en cours

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures affectant la Société ou les sociétés du Groupe. Le Groupe estime à ce jour que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ne justifient pas la constitution de provisions et ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.4.3.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle

La Société est titulaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle, et notamment des marques et noms de domaine qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Le Groupe a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne vont pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle.

La Société est propriétaire des marques « THEOLIA », « THEOLIA L'Énergie Nature », « THEOLIA Sustainability » et « NATENCO ».

Étant donné l'importance de la reconnaissance des marques du Groupe, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, NATENCO a déposé six demandes d'enregistrement de brevets. Le Groupe ne peut être certain que les brevets qui font l'objet de demandes d'enregistrement en cours lui seront accordés.

1.4.3.3 Risques liés à la réglementation et à son évolution

La législation et la réglementation applicables aux activités de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, actuellement favorables au Groupe, sont susceptibles d'évolutions futures qui pourraient être favorables ou défavorables au Groupe. Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que ces évolutions n'entraîneront pas de coûts supplémentaires, ou qu'elles seront en adéquation avec le modèle de développement du Groupe.

Bien que cette politique de soutien aux énergies renouvelables ait été constante au cours des dernières années et que l'Union Européenne rappelle régulièrement son souhait de poursuivre et de renforcer cette politique, le Groupe ne peut garantir qu'elle se poursuivra, et notamment que l'électricité produite par ses futurs sites de production bénéficiera d'une obligation légale d'achat par les producteurs et/ou distributeurs historiques, de mesures fiscales incitatives ou d'autres mesures de soutien à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, ou que ces dispositifs ne seront pas réduits à l'avenir.

En France, la Société ne peut garantir notamment que les zones de développement éolien correspondront aux projets de développement de la Société ou que l'électricité produite par toutes ses futures centrales éoliennes bénéficiera encore d'une obligation d'achat par EDF et de mesures fiscales leur permettant de faire l'objet d'un amortissement dérogatoire sur douze mois.

Dans ces conditions, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que des modifications rapides ou importantes de la législation française ou européenne interviennent, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.4.4 Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. À ce titre, le Groupe a acquitté au cours de l'exercice 2007 une somme de 709 k€ de prime d'assurances ; comparativement à 583 k€ au cours de l'exercice 2006.

Néanmoins, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les polices d'assurance du Groupe sont ou seront suffisantes pour couvrir d'éventuelles pertes résultant d'une diminution importante de la production électrique du Groupe due à un endommagement de plusieurs centrales, d'une absence de solutions de remplacement ou des délais nécessaires à la mise en place de telles réparations ou remplacement. Si le Groupe était confronté à un dommage important non assuré ou excédant le plafond des dommages garantis, les coûts mis à la charge du Groupe et non pris en charge par le Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité ou la situation financière du Groupe.

Il doit être relevé que les polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe sont systématiquement auditées dans le cadre des financements mis en place.

La Société bénéficie, auprès de la compagnie d'assurances AIG Europe, d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et responsabilité civile professionnelle qui couvre les sociétés du Groupe contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elles pourraient encourir du fait des dommages corporels, matériels ou immatériels résultant de leurs activités. Cette garantie s'exerce notamment en cas de dommages causés à autrui du fait des sociétés couvertes par le contrat d'assurance ou du fait des choses dont elles ont la garde.

La Société a souscrit auprès de la compagnie CNA une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

La Société souscrit des polices d'assurance au bénéfice de ses centrales d'énergie pendant leur phase de construction :

- une assurance couvrant les divers risques de chantier dits « tous risques chantier » : pour la période de construction jusqu'à la réception des ouvrages, cette assurance garantit l'ensemble des intervenants à la construction, y compris l'organisme de financement, le cas échéant, et couvre les dommages matériels, y compris l'incendie, le bris de machines, l'explosion subie par l'ouvrage (matériel et génie civil) et les pertes financières consécutives à un dommage matériel ou à une panne ;
- une assurance « transport » : dans certains cas, la Société choisit de souscrire également une assurance « transport » prévoyant la garantie des dommages matériels des biens transportés qui constituent des transports « stratégiques » du fait de l'importance des conséquences sur la bonne marche du chantier et des pertes financières consécutives ;
- une assurance « dommages ouvrage ».

En outre, le Groupe souscrit de nouvelles assurances lorsque la phase d'exploitation commence. Elles couvrent notamment les incendies et risques annexes, les bris de machines, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile d'exploitation et les catastrophes naturelles.

1.5 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.5.1 Informations sociales

1.5.1.1 Effectifs du Groupe

Au cours de l'année 2007, les effectifs de THEOLIA ont très fortement augmenté sur la période. L'accroissement dans le secteur éolien reflète

la poursuite du plan d'acquisitions du Groupe et illustre sa volonté de se doter des ressources humaines nécessaires pour accompagner sa croissance. L'ensemble des embauches réalisées au cours de l'exercice dans l'éolien s'est fait en contrats à durée indéterminée.

L'évolution des effectifs du Groupe au cours des trois dernières années a été la suivante :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
France	150	117	68
Allemagne	49	36	0
Autres	38	7	0
TOTAL	237	160	68

Les effectifs du Groupe comprennent l'ensemble des salariés des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Groupe mène une politique d'égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement et sans discrimination.

1.5.1.2 Rémunérations des salariés

Le Groupe s'attache à accorder dans chaque pays une rémunération proportionnelle au niveau de compétence, de formation, de responsabilité et de performance de chacun et à assurer un niveau de vie conforme à la législation locale en termes de droit du travail.

À certains postes, la rémunération est composée d'une part variable, permettant d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation des objectifs.

Pour l'exercice du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006, les salaires et charges constituent un montant de 9 993 k€ au compte de résultat. Ils constituent un montant de 23 413 k€ pour l'exercice 2007.

Un plan d'Épargne d'Entreprise a été mis en place au sein de la filiale VENTURA au dernier trimestre 2007. Les montants ne sont pas connus à la rédaction de ce document.

Le principe de l'abondement est le suivant :

- 80 % sur les 1 000 € premiers versés ;
- 50 % sur les 1 000 € suivants.

THEOLIA s'attache à motiver et fidéliser ses collaborateurs ainsi qu'à attirer de nouveaux talents. Dans cet objectif, le Groupe continue le plan d'attribution d'actions gratuites pour ses collaborateurs clés en France et dans ses filiales à l'étranger (sous forme d'attributions d'actions gratuites, cf. 6.2.4). La Société n'a pas mis en place d'autres plans et les salariés détiennent moins de 3 % du capital (au sens de l'indice IAS – Euronext).

Les rémunérations des dix salariés les mieux servis s'élèvent à 1 160 k€. Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente les actions gratuites attribuées reçues par les salariés servis au cours de l'exercice 2007 :

	Attributions d'actions gratuites
Vincent VAUTIER	50 000
Jean-Paul INGRASSIA	20 000
Jean-François AZAM	12 000
Arne LORENZEN	10 000
Emmanuel GUYOT	10 000
TOTAL	102 000

Les actions gratuites octroyées aux salariés au cours de l'exercice 2007 seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à condition que le bénéficiaire soit toujours salarié du Groupe.

Au cours de l'année 2007, aucun BSA n'a été attribué aux salariés et aucun BSA n'a été exercé par ceux-ci.

1.5.1.3 Politique de ressources humaines

Au niveau de l'organisation du temps de travail en France, la durée du temps de travail applicable à l'ensemble des filiales française correspond à la loi sur les 35 heures hebdomadaires sachant que les modalités d'aménagement diffèrent comme suit :

- contrats de travail 39 heures : 35 heures + 4 heures supplémentaires hebdomadaires,
- contrats forfait 218 jours avec jours de récupération selon la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie du 13 mars 1972 modifiée.

L'absentéisme est très faible de manière récurrente. Le recours aux heures supplémentaires s'effectue uniquement dans le cadre des contrats 39 heures hebdomadaires.

Quant aux recrutements, la recherche de nouveaux talents s'effectue sans difficulté majeure. Les offres sont diffusées sur le site Web du Groupe THEOLIA et/ou de ses filiales ou par annonces externes. Les candidatures sont qualifiées et référencées dans une CVthèque. Ce sourcing actif permet de rechercher des profils avant même de publier une offre.

Quatre licenciements pour cause réelle et sérieuse sans gravité ont eu lieu en 2007.

Les sociétés du Groupe en France ont recours à la sous-traitance notamment au travers de 4 contrats structurels d'aide à la prospection et aux études. La sous-traitance est plus développée en Allemagne et en Belgique du fait des usages de ces pays.

Au niveau de la formation, l'ensemble des Sociétés utilise l'enveloppe légale en matière de formation continue. Ces formations sont orientées autour des domaines techniques et managériaux.

Au titre des relations professionnelles en France, il est à noter que le dialogue social est ouvert et actif. Le Groupe est particulièrement ouvert au dialogue social direct avec ses salariés.

La holding a procédé à l'élection de ses Délégués du Personnel. Un Procès Verbal de carence a été rédigé au sein de la filiale de VENTURA par défaut de présentation de candidats à cette même élection.

1.5.2 Informations environnementales

En application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, THEOLIA doit faire figurer dans le présent rapport des informations sur la manière dont THEOLIA prend en compte les conséquences environnementales de son activité.

Les conséquences environnementales sont considérées dans le strict respect de toutes les normes légales et réglementaires, à l'occasion de l'octroi de permis de construire pour chaque projet d'implantation d'éoliennes.

Soins apportés à l'insertion paysagère, attention systématique portée sur les milieux naturels et humain, tri et valorisation des déchets pendant la période de chantier, prévention des risques de pollution et encadrement de l'action des sous-traitants, mesure et surveillance des impacts environnementaux (conformité des niveaux sonores par exemple) sont systématisés pour chaque projet éolien au sein de chaque filiale du Groupe.

En outre, pour l'implantation de chaque projet éolien, des actions spécifiques en faveur de l'environnement sont menées telles que le suivi ornithologique, la protection des zones naturelles à proximité des chantiers de construction, la remise en état du milieu naturel, un plan de gestion écologique au sein des parcs régionaux, etc.

Enfin, THEOLIA prévoit, dès le démarrage de chaque projet éolien et tant en termes de moyens techniques que financiers, la remise en état des lieux en fin d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur.

Développement durable

De par son activité, le Groupe THEOLIA a démontré qu'il est possible d'associer environnement et économie.

Le Groupe se positionne comme un acteur majeur du développement durable.

Au-delà de ses résultats financiers et du succès de son modèle économique, THEOLIA développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble de ses collaborateurs. La démarche du Groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques, fondateurs à l'origine de la création de THEOLIA.

L'activité de THEOLIA, la production d'énergie verte, est par essence un moyen d'assurer la protection de l'environnement pour un développement durable. Au titre de l'exercice 2007, le Groupe a produit à partir des énergies éoliennes plus de 835 MWh d'électricité « verte » ce qui correspond à une économie de 491 490 tonnes de CO₂, soit l'émission annuelle de CO₂ réalisée par 208 940 foyers.

1.6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.6.1 Composition du Conseil d'administration

Prénom, nom, adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
Jean-Marie SANTANDER Traverse de la Sauvageonne - 13400 Aubagne France 56 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président Directeur Général	Président Directeur Général de THEOLIA Président du CA de VENTURA SA Administrateur de THEOLIA Ibérica	Administrateur de AB Fenêtre Président du CA de Mandarine Group Président du Conseil de surveillance de Somupaca Président de Colibri Holding SAS Administrateur de IC Telecom Président du CA de Energeo Environnement
Philippe PERRET 51 rue Arnould - Villa 23 13011 Marseille France 45 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Directeur des opérations financières	Administrateur de THEOLIA	Administrateur de Mandarine Group
Arne LORENZEN Les Balcons de la Duranne – App. 327 - 300 avenue du Grand Vallat 13290 Les Milles France 45 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Directeur du pôle Énergie	Administrateur de THEOLIA Gérant de THEOLIA DEUTSCHLAND GmbH Gérant de THEOLIA Verwaltungs GmbH Gérant de THEOLIA Windpark Werbig	Néant
Jacques PUTZEYS 11 rue des Géraniums - 98000 Monaco Monaco 57 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité de nominations et rémunérations	Administrateur de THEOLIA Administrateur de THEOLIA Ibérica Président du Conseil d'administration de THENERGO	Administrateur de Conporec Administrateur de H ₂ O Innovation
Louis FERRAN * 2, chemin de Savy 1271 Givrins Suisse 62 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA	
Stéphane GARINO * 28, boulevard de Belgique 98000 Monaco Monaco 35 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité d'audit	Administrateur de THEOLIA	Administrateur de ACTIS SA Monégasque
Éric PEUGEOT * Le Four à pain, 4 chemin des Palins 1273 Le Muids (Vd) Suisse 52 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA	Président Administrateur de Peugeot Belgique Président de Peugeot Nederland NV Président Administrateur de Peugeot Portugal Automoveis Administrateur des Établissements Peugeot Frères Administrateur de LFPF Administrateur de IP EST Administrateur de SKF
Georgius HERBACH * Nieuw, Loosdrechtsedijk 227 1231 KV Loosdrecht Pays Bas 55 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA	Président Directeur Général de la société Heartstream Group BV Membre du Conseil d'administration de NovaRay, Inc. (depuis 2006) Membre du conseil de surveillance de la société de Global Interface S.A. (depuis 2005) Membre du EU Enterprise Policy Group - Professional Chamber (depuis 2001)

(*) Administrateurs indépendants.

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gouvernement d'entreprise

Prénom, nom, adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
SPRL Sofinan * Société de droit belge Leopoldlei 94 B2930 Brasschaat, Belgique Représentée par Norre VAN LEUFFEL 64 ans	AG du 13 octobre 2006	13 octobre 2009		Administrateur de THEOLIA dont le représentant permanent est Norre VAN LEUFFEL Administrateur de THENERGO dont le représentant permanent est Norre VAN LEUFFEL	
Andrew MARSDEN * GE Capital Limited, 50 Berkley Street, LONDON W1J 8HA 41 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA	
Yves MENAT * 33 avenue Boucicaud 71100 Chalons-sur-Saône 58 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA	Directeur Général de GE Energy en France

(*) Administrateurs indépendants.

1.6.2 Rémunérations des mandataires sociaux

1.6.2.1 Rémunérations et avantages en nature

Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux actuels de THEOLIA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

(en euros)	Salaires bruts	Primes	Avantages en nature	Jetons de présence
Jean-Marie SANTANDER	412 140	1 597 362	10 588	7 500
Stéphane GARINO	-	-	-	20 000
Jacques PUTZEYS	-	-	-	15 000
Louis FERRAN	-	-	-	16 000
Georgius HERSBACH	-	-	-	21 500
Arne LORENZEN	132 169	50 000	4 646	-
Philippe PERRET	123 275	88 832	4 322	-
Éric PEUGEOT	-	-	-	17 000
Sofinan SPRL	-	-	-	20 000

Les principes de détermination des rémunérations variables sont présentés dans le rapport du Président sur le contrôle interne en paragraphe 1.6.

Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux actuels de THEOLIA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

<i>(en euros)</i>	Salaires bruts	Primes	Avantages en nature	Jetons de présence
Jean-Marie SANTANDER	408 715	379 498	12 870	24 500
Stéphane GARINO	-	-	-	13 125
Jacques PUTZEYS	-	-	-	33 000
Louis FERRAN	-	-	-	10 125
Georgius HERSBACH	-	-	-	11 250
Arne LORENZEN	118 445	-	4 639	-
Philippe PERRET	150 702	-	3 871	-
Éric PEUGEOT	-	-	-	7 875
Sofinan SPRL	-	-	-	9 750

Le montant de la prime de Monsieur SANTANDER accordée par le Conseil d'administration était fonction de la réalisation des objectifs d'évolution du cours de bourse des actions de la Société.

1.6.2.2 Engagements de retraite et autres avantages

La Société déclare qu'elle n'a ni provisionné ni constaté de pensions, retraites et autres engagements au profit des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007.

1.6.2.3 Bons de souscription d'action attribués aux mandataires sociaux et dirigeants

Le tableau suivant présente les BSA octroyés aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2007 :

Bénéficiaire	Nombre de BSA *	Dates d'échéance	Prix
	29 093	19/05/2009	15,28 €
Louis FERRAN	29 093	01/01/2010	15,28 €
	31 451	16/05/2009	15,28 €
Stéphane GARINO	31 451	01/01/2010	15,28 €
	29 093	24/05/2009	15,28 €
Éric PEUGEOT	29 093	01/01/2010	15,28 €
	64 000	11/06/2009	15,28 €
	10 000	12/06/2009	15,28 €
Jean-Marie SANTANDER	80 460	31/12/2012	12,17 €
	10 000	19/05/2009	15,28 €
Sofinan SPRL	29 093	01/01/2010	15,28 €
Jacques PUTZEYS	10 000	31/05/2009	15,28 €
TOTAL	382 827		

La parité est de 1 BSA pour 1 action THEOLIA.

(*) Sous condition d'exercer à la date d'exercice un mandat d'Administrateur au sein de la Société.

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gouvernement d'entreprise

Le tableau suivant présente les BSA exercés au cours de l'exercice 2007 par les membres du Conseil d'administration :

Bénéficiaire	Nombre de BSA	Date du CA ayant constaté l'exercice
	59 350	06/02/2007
Jacques PUTZEYS	10 000	02/07/2007
Georgius HERSBACH	59 350	06/02/2007
	9 496	21/03/2007
	99 708	02/07/2007
Jean-Marie SANTANDER	10 000	09/11/2007
	1 000	02/07/2007
Sofinan SPRL	2 000	09/11/2007
TOTAL	250 904	

1.6.2.4 Attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux et dirigeants

Les attributions d'actions gratuites accordées au cours de l'exercice 2007 aux mandataires sociaux et aux dirigeants sont les suivantes :

	06/02/2007
Arne LORENZEN	10 000
Philippe PERRET	-
Jacques PUTZEYS	10 000
Jean-Marie SANTANDER	56 215
TOTAL	76 215

1.6.2.5 Délai de conservation

La loi du 30 décembre 2006 « pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié » prévoit une obligation de conservation de tout ou partie des titres attribués au dirigeant jusqu'à la cession de leur fonction.

Le Comité des nominations et rémunérations a procédé dans ces rapports à l'application des dites restrictions et le Président Directeur Général, M. Jean-Marie SANTANDER s'est engagé fermement et irrévocablement à conserver a minima 25 % des titres issus de ces exercices jusqu'à la cessation de ces fonctions de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général.

1.6.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital social

<i>(en euros)</i>	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Jean-Marie SANTANDER	452 538	1,17 %	1,12 %
Stéphane GARINO	36 668	0,09 %	0,09 %
Jacques PUTZEYS	5 900	NS	NS
Louis FERRAN			
Georgius HERSBACH			
Arne LORENZEN	10	NS	NS
Philippe PERRET	2 000	NS	NS
Éric PEUGEOT	10	NS	NS
Sofinan SPRL			
Andrew MARSDEN	1	NS	NS
Yves MENAT	1	NS	NS

1.7 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

1.7.1 Capital social

Les actions ou valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs. Les actions nominatives peuvent être converties au porteur, sauf stipulation contraire de la loi. Ces actions ou valeurs mobilières, quelle que soit leur forme, doivent être inscrites en compte dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Les droits sur les actions résultent d'une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées ; elles sont de même catégorie et ont toutes une valeur nominale de 1 €.

Il est à noter qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions était de 38 681 671 actions pour un total net de droits de vote de 40 226 294.

Le tableau ci-dessous présente les nantissements d'actions de THEOLIA inscrites au nominatif pur en vigueur :

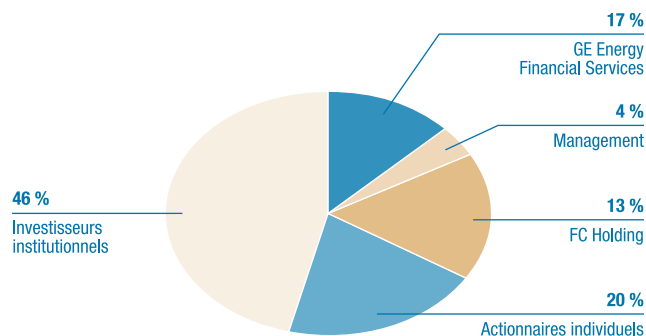
Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date du départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Edmond ALMIRALL	Crédit du Nord (via la Société Générale)	27/04/2007	-	-	1 363	0,004 %
Stéphane GARINO		09/01/2006	-	-	30 000	0,078 %

1.7.2 Historique du capital au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital constaté en Conseil d'administration au cours des trois dernières années :

Date	Nature de l'opération	Capital social
01/07/2004	Capital à l'ouverture de l'exercice 2004-2005	1 790 981
16/08/2004	Exercice de BSA	2 324 315
13/09/2004	Exercice de BSA	2 325 015
17/10/2004	Exercice de BSA	2 325 815
20/10/2004	Equity Line	4 433 815
03/11/2004	Exercice de BSA	4 434 815
18/11/2004	Equity line	4 826 815
03/01/2005	Exercice de BSA	4 829 115
28/01/2005	Exercice de BSA	4 831 515
01/03/2005	Equity line	5 567 251
07/03/2005	Equity line	7 810 765
11/05/2005	Exercice de BSA, conversion d'obligations et equity line	8 358 024
17/06/2005	Apport en nature	8 595 524
28/06/2005	Augmentation de capital réservée	9 595 524
30/06/2005	Capital à la clôture de l'exercice 2004-2005	9 595 524
04/07/2005	Equity line	11 176 783
29/09/2005	Augmentation de capital réservée, exercice de BSA et equity line	11 432 423
28/10/2005	Exercice de BSA	12 337 371
31/01/2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	15 117 269
27/02/2006	Exercice de BSA et conversion d'obligations	15 289 447
08/05/2006	Exercice de BSA, equity line et augmentation de capital réservée	18 665 757
11/07/2006	Equity line et exercice de BSA	18 842 757
11/08/2006	Equity line et exercice de BSA	18 925 883
27/10/2006	Equity line, exercice de BSA et PACEO	19 799 813
21/12/2006	Equity line, exercice de BSA et PACEO	23 585 349
22/12/2006	Apport en nature	25 403 531
31/12/2006	Capital à la clôture de l'exercice 2005-2006 (18 mois)	25 403 531
06/02/2007	Exercice de BSA et PACEO	29 254 119
21/03/2007	Exercice de BSA, equity line et compensation de créance	31 483 409
02/07/2007	Exercice de BSA, apport en nature et émission réservée	38 235 117
09/09/2007	Émission actions gratuites et exercice de BSA	38 273 117
31/12/2007	Capital constaté à la clôture de l'exercice 2007	38 273 117
08/01/2008	Constatation de l'exercice de BSA exercés en 2007	38 681 671

1.7.3 Actionnariat du Groupe THEOLIA



Les déclarations de franchissement de seuil déclarées à l'AMF pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

Date	Nom du titulaire	Type de franchissement	% de capital	% des droits de vote
03/01/2007	FC Holding	À la hausse	17,56 %	16,80 %
		À la hausse	10,53 %	10,13 %
04/01/2007	Société Générale	À la baisse	0,19 %	0,18 %
22/01/2007	M. Willy BALZ	À la hausse	17,70 %	16,93 %
		À la hausse	10,60 %	10,13 %
02/01/2007	Société Générale	À la baisse	5,51 %	5,27 %
02/02/2007	M. Willy BALZ	À la baisse	15,07 %	14,41 %
09/02/2007	Société Générale	À la baisse	4,72 %	4,51 %
23/02/2007	M. Willy BALZ	À la baisse	14,93 %	14,28 %
26/02/2007	Threadneedle Asset Management	À la hausse	5,29 %	5,06 %
28/02/2007	Global Opportunities (GO) Asset Management	À la baisse	6,21 %	5,93 %
02/04/2007	Threadneedle Asset Management	À la baisse	4,97 %	4,71 %
11/04/2007	Insight Management	À la hausse	5,06 %	4,84 %
13/04/2007	Threadneedle Asset Management	À la hausse	5,05 %	4,78 %
19/04/2007	Global Opportunities (GO) Asset Management	À la baisse	4,37 %	4,11 %
19/04/2007	M. Willy BALZ	À la hausse	17,27 %	16,27 %
		À la hausse	5,23 %	5,07 %
30/05/2007	Morgan Stanley & Co	À la baisse	3,32 %	3,21 %
03/07/2007	GE Company	À la hausse	16,90 %	16,39 %
05/07/2007	Insight Management	À la baisse	5,14 %	4,97 %
	GE Company	À la baisse	0,00 %	0,00 %
09/07/2007	GE France SNC	À la hausse	16,90 %	16,39 %
09/07/2007	M. Willy BALZ	À la baisse	14,11 %	13,69 %
11/07/2007	Threadneedle Asset Management	À la baisse	4,10 %	3,97 %
17/07/2007	Insight Management	À la baisse	4,02 %	3,90 %
20/07/2007	Merrill Lynch International Investments Funds - New Energy Fund	À la hausse	5,09 %	4,93 %

1.7.4 Dividendes

1.7.4.1 Dividende global

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

1.7.4.2 Politique future de dividendes

Le paiement de dividendes dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

1.7.4.3 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

1.7.5 Opérations afférentes aux titres de la Société

Au cours de l'exercice 2007, THEOLIA a procédé au rachat de 298 354 de ses propres actions, pour un montant de 6 685 516 euros soit un prix moyen par action de 22,408 euros.

Ces rachats ont tous été délégués à la société Exane BNP Paribas, prestataire de services d'investissement, aux termes d'un contrat de liquidité en date du 28 août 2006, modifié par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007.

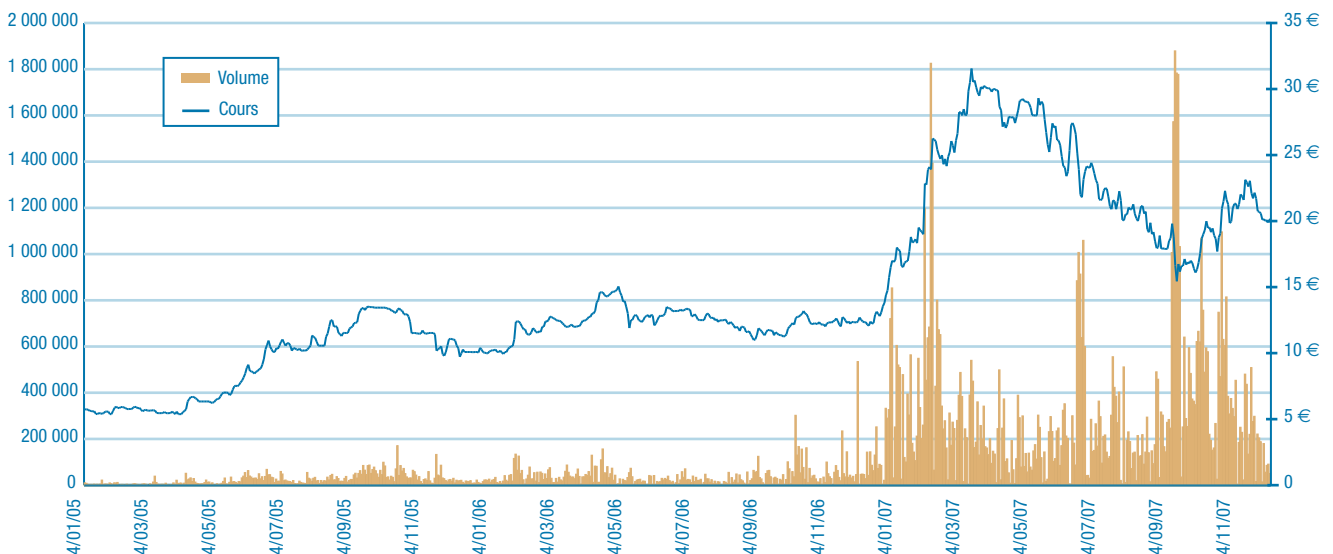
Par ailleurs, la société, dans le cadre de ce même contrat de liquidité, a racheté 295 969 actions au prix moyen de 22,306 euros.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 33 576 actions propres soit 0,09 % de son capital.

Au cours de l'exercice 2007, les frais de négociation relatifs aux actions propres se sont élevés à 15 216 euros pour les rachats et à 14 798 euros pour les ventes.

1.7.6 Tableau de bord boursier

L'évolution du cours de bourse sur ces 3 derniers exercices vous est présentée ci-dessous :



Il convient de noter que la Société a été introduite sur Euronext Paris (marché réglementé) le 31 juillet 2006. Précédemment, elle était cotée au marché libre.

1.7.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

1.7.7.1 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la Société ne contiennent au 31 décembre 2007 aucune stipulation limitant les transferts d'actions. Sous réserve des stipulations de l'article 7 relatives à la privation des droits de vote en cas de non-respect des obligations relatives aux déclarations de franchissement de seuil (franchissement du seuil de 0,5 % du capital

ou des droits de vote), les statuts ne contiennent pas de restriction à l'exercice des droits de vote.

1.7.7.2 Accords de financement conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Certains financements de la Société prévoient un remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de THEOLIA. C'est notamment le cas des Océanes émises en octobre 2007 dont les dispositions sont présentées au 4.2.1.4. du présent rapport.

1.8 ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (THEOLIA SA)

1.8.1 Exercice social

Il convient tout d'abord de noter que l'exercice 2007 a eu une durée de 12 mois alors que l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2006, avait duré 18 mois. L'ensemble des comparaisons chiffrées doivent donc être interprétées en prenant en compte de ces durées différentes.

1.8.2 L'activité

L'année 2007 et le développement du Groupe ont affirmé THEOLIA SA dans son rôle de holding.

Suite à l'acquisition de NATENCO, réalisée le 13 décembre 2006 et à l'ouverture internationale qu'elle a induit, l'organisation de la holding a été sensiblement modifiée en vue de répondre aux besoins croissants des filiales et d'optimiser leur intégration.

1.8.2.1 Intégration des filiales

L'entrée dans le Groupe de NATENCO a renforcé la position de THEOLIA en Allemagne et doté le Groupe de structures présentes au Brésil, en Inde et dans les pays de l'Europe de l'Est, qui sont venues s'ajouter aux filiales espagnoles et françaises.

Une des principales préoccupations de la Société a été dès lors d'intégrer ses nouvelles filiales pour en optimiser le potentiel. C'est dans cette perspective que les moyens humains de la holding ont été renforcés, mais également que de nombreuses procédures ont été mises en place. Les outils de collecte de l'information nécessaire à la gestion et au contrôle des filiales ont été déployés au cours de l'année 2007.

1.8.2.2 Croissance externe

Parallèlement à ce travail d'intégration, le management de THEOLIA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de croissance externe. Cette volonté de développement s'est traduite par l'acquisition de 165 MW en exploitation en Allemagne auprès de filiales du Groupe GE. Cet apport d'actifs, réalisé le 2 juillet 2007, a considérablement renforcé la capacité opérationnelle du Groupe. Il a également permis l'entrée au capital d'un partenaire stratégique.

Par ailleurs et dans un souci de mettre en œuvre sa stratégie de diversification géographique, THEOLIA a fait l'acquisition de la société MAESTRALE GREEN ENERGY, développeur italien de référence qui opère sur un marché particulièrement attractif.

Elle a également créé une filiale en Grèce pour accélérer son développement dans cette zone.

C'est dans le même esprit qu'a été créée la société THEOLIA Emerging Markets (TEM), basée à Casablanca et qui regroupera à terme l'ensemble des sociétés basées dans les pays émergents. D'ores et déjà, la société THEOLIA Emerging Markets a pris une participation significative dans la société allemande Eco₂lutions, spécialisée dans le négoce de crédits carbone.

1.8.2.3 Levées de fonds

Le management de THEOLIA s'est également attaché à assurer le financement de la croissance externe et organique par la mise en place de levées de fonds très importantes. Le total des fonds levés sur le marché boursier ou obligataire pour l'année 2007 s'élève à 329 542 k€.

1.8.3 Le compte de résultat

L'ensemble des activités déployées par la holding en 2007 et décrites ci-dessus, sont reflétées dans les comptes sociaux.

1.8.3.1 Chiffres d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 5 968 k€ pour l'exercice 2007 contre 4 859 k€ pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois.

Ce chiffre d'affaires est constitué des prestations facturées à l'ensemble des filiales au titre des management fees. L'augmentation de ce poste rend bien compte du développement de l'activité de soutien aux filiales. La marge dégagée par les refacturations aux filiales se monte à 543 k€.

Le poste « autres produits » s'élève à 14 607 k€. Il est principalement composé des postes suivants :

► transfert de charges aux filiales	210 k€
► charges imputées sur la prime d'émission	5 981 k€
► frais d'émission des emprunts	6 631 k€
► frais d'acquisition des titres de participation	1 201 k€
► reprise de provision sur créances	576 k€
► autres	5 k€

L'importance de ce poste est significative de l'activité de la holding.

En effet, une part importante des charges engagées par THEOLIA est dédiée à la croissance externe ou à des levées de fonds. La réglementation comptable impose de constater en charges certaines dépenses qui sont ensuite reclassées dans des comptes de bilan, dès lors qu'elles constituent les coûts accessoires à l'acquisition d'un actif ou à la mise en place d'un financement.

Le reclassement de ces charges dans les comptes de bilan se fait par un compte de Transfert de charges.

Ainsi, les charges imputées sur la prime d'émission viennent en diminution des capitaux propres dans le cadre des augmentations de capital. Les frais d'émission d'emprunt sont, eux, étalés sur la durée de l'emprunt et reclassés dans un compte de charges à répartir. Enfin, les frais d'acquisition des titres sont constitutifs du prix de revient de la participation.

1.8.3.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de - 10 218 k€ contre - 4 499 k€ au 31 décembre 2006. Cette variation dans le résultat d'exploitation s'explique essentiellement par l'augmentation du poste de provisions.

Le projet Buchen dont la valeur brute se monte à 3 832 k€ a été provisionné sur l'exercice à 100 % compte tenu des incertitudes liées à sa réalisation. Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une usine de production d'éco-carburant sur la base du retraitement des plastiques par dépolymérisation.

Les discussions avec AWN, fournisseur de matière première et à ce titre partenaire au projet, et le partenaire technique Nilltech, société suisse spécialisée dans la dépolymérisation des plastiques, sont actuellement toujours en cours.

RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Analyse des résultats de la société mère (THEOLIA SA)

On constate également une variation de 1 376 k€ du poste salaires et charges sociales, lié au renforcement des moyens humains de la holding.

Le résultat d'exploitation est en fait égal à l'ensemble des charges non refacturées aux filiales et non transférées.

La comptabilité analytique nous permet d'établir que le total des charges non refacturé s'établit à 10 990 k€, réparti comme suit :

➤ provision Buchen	3 831 k€
➤ amortissement des frais d'émission des emprunts	947 k€
➤ salaires et charges non refacturés	2 117 k€
➤ autres charges d'exploitations non refacturées	4 095 k€

1.8.3.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2007 s'établit à 9 537 k€. Il est essentiellement constitué des intérêts mis à la charge des filiales dans le cadre de prêts intragroupes ainsi que des dividendes reçus de VENTURA et des produits de placement des excédents de trésorerie. Les charges financières sont essentiellement dues à l'emprunt obligataire convertible émis en octobre 2007.

Décomposition des produits financiers d'un montant de 12 077 k€ :

➤ intérêts rémunérant les avances de fonds aux filiales	4 636 k€
➤ dividendes reçus	4 971 k€
➤ produits issus des placements de trésorerie	1 881 k€
➤ revenus d'obligations	82 k€
➤ produits de cession des actions propres	505 k€
➤ gains de change	1 k€

Décomposition des charges financières d'un montant de 2 539 k€ :

➤ intérêts des emprunts émis	815 k€
➤ charges sur cession des actions propres	289 k€
➤ prime de non conversion	510 k€
➤ amortissement des frais d'émission des emprunts	947 k€
➤ charges issues des placements de trésorerie	20 k€
➤ intérêts sur c/c Groupe	30 k€
➤ commissions de non utilisation	32 k€
➤ pertes de change	2 k€

1.8.3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 1 079 k€.

Il est constitué des éléments suivants :

➤ perte sur créances client	- 440 k€
➤ litiges	- 112 k€
➤ provision pour dépréciation des créances immobilisées	- 375 k€
➤ cession d'immobilisation	- 164 k€
➤ amortissements dérogatoires	- 37 k€
➤ autres charges et produits	50 k€

Les sociétés Ferme éolienne d'Asserac, de Plaine Montoir (1 & 2) ont été cédées au cours de l'exercice. Les créances détenues sur ces sociétés ont alors fait l'objet d'une cession pour 47 % de leur nominal. Le solde, soit 160 k€, constitue une perte exceptionnelle.

Les provisions pour dépréciation des créances immobilisées concernent les sociétés CETRI et CEMAG. Une incertitude sur ces projets éoliens consécutive à un premier refus de délivrance du permis de construire, a conduit la Société à provisionner 25 % des avances de fonds effectuées aux sociétés porteuses des projets.

1.8.3.5 Résultat net

Compte tenu d'un produit d'impôt de 600 k€ lié à l'intégration fiscale, le résultat de l'exercice ressort à - 1 151 k€ contre + 413 k€ au 31 décembre 2006.

1.8.4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente une variation globale de la trésorerie de + 158 634 k€. La trésorerie d'ouverture s'élevait à 13 528 k€ au 1^{er} janvier 2007. À la clôture, elle s'établit à 172 162 k€.

1.8.4.1 Activité

La trésorerie générée par l'activité de la holding est négative 144 k€ pour l'exercice 2007 (à noter qu'elle était négative de 27 047 k€ pour l'exercice précédent).

La marge brute d'autofinancement qui participe à cette variation de trésorerie est de 6 517 k€. Elle est constituée de l'excédent des produits financiers sur les dépenses de holding non refacturables aux filiales.

La variation du besoin en fonds de roulement est limitée à 6 662 k€. Le BFR s'est donc relativement stabilisé sur l'exercice, après avoir connu une forte augmentation au cours de l'exercice précédent de 21 406 k€.

1.8.4.2 Financements

Les principaux flux d'entrée sont liés aux financements et en particulier à des augmentations de capital en numéraire pour 96 174 k€ et à la souscription d'un emprunt obligataire convertible pour 233 368 k€.

Les différentes augmentations de capital en numéraire sont détaillées ci-dessous, en nombre de titres émis :

➤ mise en œuvre du contrat PACEO	3 100 000
➤ compensation de créance FC Holding	1 818 182
➤ augmentation de capital en numéraire GE	1 212 000
➤ exercice de BSA au cours de l'exercice	1 881 958
➤ actions gratuites	16 000

Les principales caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible sont décrites ci-dessous :

➤ type d'instrument financier :	Océanes
➤ nombre d'obligations	11 538 462
➤ montant de l'émission initiale	190 000 000 €
➤ clause	25 000 000 €
➤ option de sur-allocation	25 000 000 €
➤ durée de l'emprunt	30/10/2007 – 01/01/2014
➤ intérêt annuel	2,00 %
➤ taux de rendement actuariel brut	3,25 %

À la clôture de l'exercice la Société ne dispose pas du recul nécessaire quant à la conversion des obligations au terme de l'emprunt Océanes. Une provision de 510 000 € pour non-conversion des obligations émises a donc été constituée.

1.8.4.3 Investissements

Cette trésorerie a soutenu l'activité des filiales et leur croissance organique par des prêts dont le montant total octroyé au cours de l'exercice s'élève à 25 526 k€.

La trésorerie accumulée a également contribué à la réalisation d'opérations de croissance externe, et en particulier celle de MAESTRALE GREEN ENERGY en Italie pour un montant de 6 761 k€.

Au cours de l'exercice, la Société a souscrit au capital des sociétés suivantes :

➤ BIOCARB	806 321 €
➤ CEFP	11 840 €
➤ THERBIO	5 000 €

➤ THEOLIA CEE	1 000 000 €
➤ THEOLIA Emerging Markets	900 883 €
➤ THEOLIA Greece	57 000 €

Au cours de l'exercice la Société a souscrit aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

➤ THERBIO	6 860 000 €
➤ THENERGO	5 628 376 €
➤ CS2M	493 265 €
➤ THEOLIA Wind Power India	800 000 €

Au cours de l'exercice, la créance détenue sur NATENCO Holding (ex T-Nat) a été incorporée au capital :

➤ NATENCO Holding	88 719 946 €
-------------------	--------------

Enfin, la Société a réglé à FC la somme de 34 109 k€ qui restaient dus sur l'acquisition.

1.8.5 Tableau des résultats sur les 5 dernières années

	30/06/2003	30/06/2004	30/06/2005	31/12/2006	31/12/2007
	12 mois	12 mois	12 mois	18 mois	12 mois
Normes françaises					
Total des capitaux propres	1 075 043	1 227 086	28 641 654	168 349 952	350 035 018
Total du bilan	3 802 416	5 161 420	45 814 079	214 304 936	604 525 432
Capital en fin de période					
Capital social	1 790 981	1 790 981	9 723 226	25 403 531	38 681 671
Nombre d'actions ordinaires	1 790 981	1 790 981	9 723 226	25 403 531	38 681 671
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par attributions d'actions	-	-	-	423 500	575 715
Par conversion d'obligations	88 304	88 304	53 468	-	11 538 462
Par droit de souscription	-	962 000	5 209 063	2 955 277	4 917 447
Opérations et résultats					
Produits d'exploitation Hors Taxes	301 213	1 504 683	6 012 108	12 315 797	20 223 127
Résultat avant impôt, participation, dotation nette aux amortissements et provisions	(758 300)	(85 088)	(108 008)	(1 678 550)	3 235 425
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	(2 737 985)	(608 719)
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation, dotation nette aux amortissements et provisions	(457 610)	151 080	1 062	413 710	(1 151 491)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,45	0,12	0,01	0,04	0,10
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	(0,26)	0,08	0,00	0,02	(0,03)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	6	6	12	16	20
Montant de la masse salariale	455 587	381 137	840 992	2 514 329	3 575 161
Montant des sommes versées en avantages sociaux	169 774	143 904	363 211	920 103	1 236 154

1.9 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1.9.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, THEOLIA réalise un rapport sur le contrôle interne.

L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place, au titre de l'exercice écoulé.

Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport, reposent essentiellement sur la réalisation de travaux coordonnés par le Secrétariat Général en relation avec la Direction Financière et les principales Directions Fonctionnelles et Opérationnelles. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes.

1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de notre société, le Conseil d'administration s'inspire des recommandations de l'AMF⁽¹⁾, ainsi que du rapport conjoint de l'Association Française des Entreprises Privées et du MEDEF de septembre 2002 et de janvier 2007. La Société se conforme donc aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise applicables en France.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 11 membres dont 2 ont été nommés par l'Assemblée générale mixte du 2 juillet 2007. Chaque membre doit détenir au minimum une action de THEOLIA. Le tableau ci-dessous présente la liste des Administrateurs au 31 décembre 2007 (et à la date de ce rapport) en précisant ceux qui sont indépendants.

Liste des Administrateurs	Fonction	Date de nomination
M. Jean-Marie SANTANDER	Président Directeur Général de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Louis FERRAN	Administrateur indépendant ^(a) de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Stéphane GARINO	Administrateur indépendant ^(a) de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Georgius HERSBACH	Administrateur indépendant ^(a) de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Arne LORENZEN	Administrateur de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Andrew MARSDEN	Administrateur de THEOLIA SA	AGM du 2 juillet 2007
M. Yves MENAT	Administrateur de THEOLIA SA	AGM du 2 juillet 2007
M. Philippe PERRET	Administrateur de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Éric PEUGEOT	Administrateur indépendant ^(a) de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
M. Jacques PUTZEYS	Administrateur de THEOLIA SA	AGE du 14 avril 2006
La société SPRL Sofinan représentée par M. Norre VAN LEUFFEL	Administrateur indépendant ^(a) de THEOLIA SA	AGM du 13 octobre 2006

(a) Au sens du rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement des entreprises cotées d'octobre 2003, « Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Ainsi, par « Administrateur indépendant », il faut entendre, non pas seulement Administrateur « non exécutif » c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de Direction de la Société ou de son Groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

Certains membres exercent d'autres mandats que celui d'Administrateur de THEOLIA SA. Ces mandats sont présentés au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Le Comité des nominations et des rémunérations effectue un suivi annuel des mandats et fonctions exercées par les Administrateurs.

Tous les mandats ont une durée de 3 ans.

1.2 Règlement intérieur

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur qui prévoit, entre autre :

- l'organisation des réunions du Conseil ;
- une Charte de l'Administrateur ;
- l'instauration d'un Comité d'audit et d'un Comité des nominations et rémunérations.

(1) Rapport AMF 2005 sur le gouvernement d'entreprise (1) et le contrôle interne du 18 janvier 2006 et le dispositif de contrôle interne : cadre de référence du 22 janvier 2007.

Il a été modifié lors du Conseil d'administration du 2 juillet 2007 et un nouvel article a été ajouté, conformément à l'accord intervenu

le 13 février 2007 entre THEOLIA et les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH.

Article 5 Droit de veto accordé aux Administrateurs désignés par EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH

Pour autant que les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées au sein du Groupe GE) détiennent, ensemble, au moins 10 % du capital social de la Société, les décisions suivantes ne pourront être prises par le Conseil d'administration sans l'accord de l'ensemble des Administrateurs désignés par les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées) :

- a) les décisions relatives à toute fusion, scission, apport en nature, portant sur un montant supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société (y compris lorsque ces opérations impliquent l'émission de nouvelles actions de la Société ou de l'une de ses filiales) ;
- b) les décisions relatives (i) à toute émission de nouvelles actions (ou de toute valeur mobilière ouvrant droit à la conversion, au remboursement ou à l'échange en actions ou en tout autre titre de capital, d'options de souscription, de bons de souscription ou de droit de conversion ou de tout autre droit permettant d'acquérir de la Société ou de vendre à la Société des actions ou des titres de capital émis par elle) par la Société ou l'une de ses filiales portant sur un montant supérieur à 10 % de la capitalisation boursière de la Société, sauf dans l'hypothèse où une telle opération est effectuée par la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription et (ii) à tout changement des droits attachés aux actions de la Société ;
- c) toute décision de mise en place ou de modification d'un plan d'option ou d'un programme incitatif
- d) toute décision liée à une acquisition ou à une série d'acquisitions, à une cession ou à une série de cessions par la Société ou l'une de ses filiales qui individuellement ou collectivement porte(nt) sur une valeur d'entreprise dont le montant est supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société ;
- e) toute décision relative à la dissolution ou à la liquidation de la Société ainsi que toute décision relative à la création, à la dissolution ou à la liquidation de toute filiale de la Société dont l'actif net est supérieur à 10 millions d'euros ;
- f) toute décision relative à la signature de tout contrat ou accord par la Société ou l'une de ses filiales impliquant pour elles un engagement portant sur un montant supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société ;
- g) toute décision relative à une distribution de réserves par la Société, à une réduction ou à un remboursement du capital de la Société ;
- h) toute décision relative à la révocation des Administrateurs désignés par les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées) ;
- i) toute décision de modification du présent règlement intérieur du Conseil d'administration.

Par ailleurs, tout plan d'affaires, budget, nomination à un poste important ou toute autre décision stratégique devra être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

L'intégralité du règlement intérieur figure en annexe du rapport de gestion.

1.3 Mode de fonctionnement des réunions du Conseil d'administration

Généralement, les Administrateurs reçoivent l'information une semaine avant la date de séance ; ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la séance. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents.

Lors de chaque séance, un temps significatif est imparti pour assurer une discussion complète et approfondie des thèmes importants. Un temps substantiel de chacune des réunions est réservé aux discussions et commentaires.

Les Administrateurs sont censés préparer rigoureusement les sujets traités, assister et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités qui les concernent, passer le temps requis et se réunir aussi souvent que nécessaire pour remplir pleinement leurs obligations. Chaque Administrateur s'assure que d'autres engagements ne vont pas matériellement interférer avec sa mission d'Administrateur.

Pour faciliter la participation, les Administrateurs peuvent assister aux séances en personne, par conférence téléphonique ou par vidéo conférence. Conformément à la loi, seuls les Administrateurs assistant en personne ou par vidéo conférence ont été pris en compte pour l'établissement du quorum.

1.4 Les Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de THEOLIA a, dans son règlement intérieur, institué 2 Comités spécialisés :

1.4.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de THEOLIA et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le Comité d'audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'administration :

En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'administration en soit saisi ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, l'audit interne ou toute autre personne du management ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intérimaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux comptes en dehors de l'audit ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ;
- d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux comptes et la Direction Générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :

- d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'être informé par la Direction Générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- de confier à l'audit interne toute mission qu'il jugerait nécessaire.

En ce qui concerne les risques :

- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ;
- d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Le Comité d'audit est composé de Messieurs Stéphane GARINO, Président, et Norre VAN LEUFFEL (représentant la société SPRL Sofinan). La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité d'audit désigne son Président et se réunit au moins deux fois par an. Il détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande de son Président, de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'administration.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité d'audit doit être présente. Les membres du Comité ne peuvent pas se faire représenter.

Assistent aux réunions du Comité d'audit :

- le Président du Conseil d'administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le Comité en décide autrement ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Au moins une fois par an, le Comité entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Depuis l'instauration du Comité d'audit en avril 2006, le Conseil d'administration a confié deux missions au Comité relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006 et diverses missions relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006, au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007. Le Comité a rendu compte du déroulé et des conclusions de ces missions au Conseil d'administration.

D'autre part, le Comité d'audit s'est réuni dans le cadre d'opérations exceptionnelles du Groupe ayant un impact financier significatif. Notamment réuni à Stuttgart dans le cadre de l'acquisition de NATENCO GmbH, le Comité a permis la mise en place des procédures communes au Groupe. Le Comité s'est beaucoup investi et il intervient

systématiquement lorsque tous ses membres sont présents. Il a le soutien et la reconnaissance des Administrateurs pour la clarté et la qualité de ses recommandations.

1.4.2 Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration, entre autre :

En ce qui concerne les nominations :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis ou une recommandation auprès du Conseil d'administration, notamment au regard de la qualité ;
- d'Administrateurs indépendants de ces candidatures et du nombre souhaitable d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la Société ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du Président du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les rémunérations :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président et au(x) Vice-Président(s) du Conseil d'administration, et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de Messieurs Jacques PUTZEYS, Président, Louis FERRAN et Éric PEUGEOT. La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Conseil d'administration assiste aux réunions du Comité à moins que celui-ci n'en décide autrement.

Le Comité désigne son Président. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, dont une fois préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration et, le cas échéant, de censeurs.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente. Aucun membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit en fonction des besoins de la Société ainsi qu'à chaque préconisation du Conseil d'administration. Depuis son instauration en avril 2006, le Conseil a été consulté sur la rémunération des mandataires sociaux et des cadres-clés du Groupe ; il s'est également prononcé sur les recrutements de dirigeants et travaille à la bonne gouvernance du Groupe.

Compte tenu du développement exponentiel du Groupe et de la diversité et haute qualification des cadres et techniciens à recruter et des équipes à constituer, le Comité des nominations et rémunérations apporte, de par son implication active et sa vision internationale, un véritable soutien au Conseil d'administration. Toutes ses préconisations sont effectuées à l'unanimité de ses membres.

1.5 Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni 15 fois en 2007 ; ce rythme élevé de réunions du Conseil témoigne de son implication et de sa consultation fréquente dans une période de forte croissance de la Société.

	2007															TOTAL	REUNIONS COMITES
	23/01	06/02	13/02	08/03	14/03	21/03	20/04	14/05	31/05	02/07	14/09	21/09	01/10	09/11	18/12	PRESENCE CA	
Jean Marie SANTANDER, PDG	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	15	
Louis FERRAN	■	■	■	■	●	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	13	3
Stéphane GARINO	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	●	■	■	■	14	6
Georgius HERBACH	■	■	■	■	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	
Ame LORENZEN	■	●	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	13	
Andrew MARSDEN										●	■	■	■	■	■	5	
Yves MENAT										●	●	■	■	■	■	4	
Philippe PERRET	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	
Eric PEUGEOT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	●	■	■	■	■	14	3
Jacques PUTZEYS	■	■	■	●	●	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	12	3
La société SPRL Sofinan représentée par Norre VAN LEUFFEL	■	■	■	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	6

■ Administrateur présent ● Administrateur excusé

Le taux de présence des Administrateurs est très élevé (près de 90 %, contre 73 % en 2006) ce qui dénote leur très forte implication dans le développement et l'administration de THEOLIA.

1.6 Principe de rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations. Les montants fixes et variables des rémunérations perçues par les Administrateurs en 2007 sont présentés dans le rapport de gestion du Groupe au paragraphe 6.2. Rémunérations des mandataires sociaux.

Les primes variables des mandataires sociaux sont déterminées comme suit :

- en fonction de la réalisation des objectifs de développement et d'évolution du cours de bourse pour Monsieur SANTANDER ;
- en fonction du développement du portefeuille du Groupe pour Monsieur LORENZEN ;
- en fonction de l'évolution du cours de bourse pour Monsieur PERRET.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a prévu l'attribution de jetons de présence aux Administrateurs. Au titre de l'exercice, il a été versé des sommes par Administrateur non salarié oscillant de 7 500 € à 21 500 € attribués en fonction de la présence des Administrateurs non salariés aux séances du Conseil mais également à leur travail au sein des Comités. Le Président du Conseil n'a perçu qu'une prime de 7 500 €. Les autres Administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats.

Par ailleurs, les Administrateurs ont bénéficié d'attribution de BSA ou d'actions gratuites (pour les Administrateurs salariés).

1.7 Limitation de pouvoir de la Direction Générale

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation particulière ; ses fonctions, pouvoirs et responsabilités sont ceux définis par les statuts et les lois en vigueur.

Aucun poste de Directeur Général Délégué n'a été créé.

2. Le contrôle interne

L'exercice 2007 a été l'occasion pour le Groupe THEOLIA de poursuivre ses efforts en matière de contrôle interne. Tout particulièrement dans le domaine comptable et financier, où une démarche structurante a été initiée dans le droit fil des recommandations de l'AMF émises le 22 janvier 2007. Par ailleurs, le groupe de réflexion sous l'égide conjointe de l'AMF et de Middlednext a rendu public le 9 janvier 2008, de possibles aménagements de la réglementation financière au bénéfice des Valeurs Moyennes et Petites⁽²⁾. Bien qu'éligible à ces aménagements portant à la fois sur le Document de référence et sur le cadre de référence sur le contrôle interne, le Groupe THEOLIA n'a pas souhaité mettre en œuvre ces allègements réglementaires, souhaitant communiquer au marché un niveau d'informations plus complet.

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance du Groupe THEOLIA.

La pérennité des objectifs de contrôle interne du Groupe THEOLIA – décrits ci-après –, est tout à fait fongible avec la démarche AMF sur le contrôle interne nouvellement mise en œuvre (COSO-compatibles).

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes, et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs spécifiques à la démarche AMF s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'autoévaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier ;
- la documentation de ce dispositif.

2.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les procédures ont été mises en œuvre par la Direction Générale du Groupe ; les intervenants majeurs, internes et externes, sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Comité d'audit ;
- la Direction Financière ;
- la Direction Juridique ;
- les Directions Générales des filiales ;
- les différents prestataires en matière comptable, fiscale ou juridique.

Dans le cadre de son projet de développement, le Groupe THEOLIA a renforcé en 2007, et entend continuer à renforcer, les équipes et les expertises au service notamment des principales fonctions support.

2.3 Les principaux facteurs de risque

Les principaux facteurs de risque sont analysés dans les prospectus AMF réalisés par THEOLIA dans le cadre de ses opérations de marché (chapitre 4). La définition des risques significatifs est en principe réalisée par la Direction de la Société puis mise en œuvre par la Direction Financière.

(2) Le critère d'éligibilité au statut de Valeurs Moyennes et Petites a été fixé par le groupe de réflexion AMF et Middlednext à un seuil de capitalisation boursière inférieur ou égal à 1 milliard d'euros, à la date de clôture d'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2007.

2.4 Cadre de référence du contrôle interne

Dans le prolongement de la démarche initiée en 2006 sur le contrôle interne et qui s'est poursuivie en 2007, le Groupe s'est inspiré des recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne.

À cet effet, la Société a sollicité auprès d'un prestataire, la revue d'un point de vue méthodologique, de cette démarche d'autoévaluation et de documentation du contrôle interne.

Cette approche a pour objet de concilier :

- l'initiation d'une démarche de cartographie des risques ;
- la revue de conformité au Cadre de Référence AMF sur le contrôle interne.

Le Cadre de Référence AMF repose sur 3 éléments :

- la description des principes généraux de contrôle interne ;
- le guide d'application des contrôles comptables et financiers ;
- les questionnaires annexes relatifs à la maîtrise des risques.

L'approche adoptée consiste :

- à réaliser en 2007 une cartographie, sous forme d'ateliers d'identification de facteurs de risques, précisément sur le périmètre de processus éligibles au cadre de référence, soit 26 processus portant sur l'information comptable et financière ;
- à apprécier l'opportunité de généraliser progressivement, si possible sur les 3 prochains exercices, cette démarche de cartographie, à d'autres processus métiers et/ou supports significatifs.

La revue de conformité du Groupe THEOLIA au Cadre de Référence, a permis, dans sa composante Guide d'Application, de distinguer deux catégories de contrôles :

- ceux pour lesquels, des améliorations dans la conception ou la formalisation sont nécessaires ;
- ceux pour lesquels, une autoévaluation satisfaisante a été formulée.

Les éléments de contrôle à améliorer ont été cartographiés sous forme de facteurs de risques, donc priorisés, suivant le niveau de chacun d'entre eux. Méthodologiquement, la criticité d'un risque s'apprécie en croisant les composantes Probabilité et Impact unitaire. L'ordre de priorité des facteurs de risques ainsi exposé dans la cartographie, a ainsi commandé la définition du plan d'actions de remise à niveau de ces points de contrôle.

La restitution des travaux de revue de conformité au Cadre de référence AMF, a été effectuée lors du 1^{er} Comité d'audit réuni en 2008.

S'agissant des éléments de contrôle auto-évalués favorablement, et suivant les recommandations de l'AMF ainsi que les Normes d'Exercice Professionnel des Commissaires aux comptes (NEP n° 95-05), un programme de tests d'existence sera défini, afin de donner une certaine matérialité à ces travaux d'autoévaluation.

Il est rappelé que selon les indications méthodologiques de l'AMF, un test d'existence comprend 3 composantes :

- pertinence du contrôle ;
- matérialité ;
- conservation (traçabilité).

2.5 Procédures et méthode de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière

L'équipe comptable et financière a été renforcée au cours de l'exercice 2007. Les comptabilités des sociétés françaises, ainsi que leurs liasses de consolidation, ont été réalisées par l'équipe comptable et financière. Cette équipe a travaillé sous l'autorité du Directeur Comptable Groupe lui-même sous l'autorité du Directeur Financier Groupe.

La comptabilité des filiales étrangères est établie sous la responsabilité des dirigeants de ces filiales. Les liasses de reporting sont remontées à la holding et contrôlées par l'équipe consolidation sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes ;
- la vérification des opérations de consolidation ;
- la bonne application des normes ;
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure cette cohérence des données, et ceci grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au Groupe.

Le manuel de procédures de consolidation a été révisé et mis à jour au début du 2nd semestre 2007 et reprend les principes comptables à appliquer, les normes en vigueur, les procédures d'utilisation des outils informatiques.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale en normes IFRS et adressé par pays directement à la société mère en monnaie locale, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information.

Le Groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées et qui permettent de fournir une information financière fiable.

Des instructions de consolidation sont diffusées à chaque clôture à chaque filiale, comprenant un calendrier de clôture, l'équipe responsable, le périmètre de consolidation, les principes comptables Groupe issus de l'annexe, le contenu de la liasse.

Les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, nouveau référentiel des comptes consolidés depuis 2005. La Direction Comptable du Groupe continue son travail de « veille » sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du Groupe.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de taux sont assurés par la Direction des Opérations Financières, qui garantit le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction et tout changement par rapport aux prévisions fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Ces travaux comprennent également la validation du passage des comptes entre les principes comptables locaux et les normes IFRS. Les Commissaires aux comptes, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

À l'occasion de chaque clôture, un dossier est préparé pour chacune des filiales françaises (comptes sociaux) et pour la holding (comptes sociaux et consolidés).

2.6 Diligences mises en œuvre des procédures

La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle interne telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande du Président Directeur Général du Groupe par les différentes fonctions support, ainsi que les travaux préparatoires du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit a établi un rapport de synthèse sur ces travaux ; ce rapport a été remis et délibéré lors du Conseil d'administration du 10 avril 2008.

2.7 Programme de travail pour 2008 en matière de contrôle interne

Comme annoncé précédemment, la finalisation de la démarche Cadre de Référence AMF sur le contrôle interne, dans sa première année de déploiement, suppose :

- la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées sur les éléments critiques détectés à l'occasion de l'exercice de cartographie des risques ;
- la réalisation d'un programme de tests d'existence sur les contrôles auto-évalués de manière plutôt positive ; à ce stade, un échantillon de 35 à 40 tests a été identifié.
- mise à jour annuelle de l'autoévaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier.

Il est souhaitable que les phases 1 et 2 soient conduites en parallèle, par exemple au cours du 2^e trimestre 2008, alors que la phase 3 trouverait pleinement sa justification dernier trimestre 2008, soit environ un an après le lancement du projet.

Courant 2008, il est prévu de compléter le manuel de procédures comptables, sur le périmètre France.

Il est envisagé d'homogénéiser la constitution d'un dossier de clôture, à l'attention des filiales étrangères.

Un reporting mensuel de gestion – indicateurs financiers et opérationnels – sera établi par les filiales, à compter d'avril 2008. La consolidation de ces données permettra d'effectuer un suivi budgétaire par entité, et au niveau du Groupe.

Par ailleurs, il a été procédé au recrutement d'un Responsable des Relations investisseurs expérimenté ainsi que d'une Directrice de la Communication Financière expérimentée en vue d'assurer une meilleure qualité de la production de l'information financière.

1.9.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société THEOLIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Marseille, le 15 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes

Jean Jouve

Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Anne-Marie Martini

1.9.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration - (à la suite de la décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2007)

Article 1 Réunions

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le Secrétaire du Conseil d'administration est désigné par le Président.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil d'administration ou le Secrétaire Général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Il est tenu au siège social un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance, en leur nom ou pour les autres membres du Conseil d'administration qu'ils représentent. Les procurations données par lettres, éventuellement télécopiées, par télex, télégramme ou par courrier électronique lorsque les modalités de certification de la signature électronique auront été fixées, sont annexées au registre des présences.

Article 2 Participation aux séances du Conseil d'administration par moyens de télécommunication ou visioconférence

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration, à la demande d'un ou plusieurs Administrateurs, le Président du Conseil d'administration, peut décider de les autoriser à participer à une réunion par télécommunication ou visioconférence.

Le Président veille à ce que des moyens de télécommunication et visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des Administrateurs afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs participant à la réunion par des moyens de télécommunication ou visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de télécommunication ou visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la transmission de l'image ou au moins de la voix des participants de façon simultanée et continue aux fins d'assurer l'identification des Administrateurs et garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'administration.

À défaut, les Administrateurs concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du Conseil devra être ajournée.

La participation par moyen de télécommunication ou visioconférence est exclue dans les cas expressément prévus par la loi ; à la date de mise à jour du présent règlement intérieur cette exclusion concerne les réunions du Conseil d'administration ayant pour objet de procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du code de commerce.

En cas de dysfonctionnement du système de télécommunication ou de visioconférence, constaté par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration peut valablement délibérer et/ou se poursuivre avec les seuls membres présents physiquement dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites.

La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement sera mentionnée dans le procès-verbal y compris l'interruption et le rétablissement de la participation par télécommunication ou visioconférence.

Article 3 Procès-verbaux

Le Secrétaire du Conseil d'administration et le Secrétaire Général de la Société sont habilités à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations.

Article 4 Exercice par le Président de ses pouvoirs

1. Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions suivantes du Président :

- a) les décisions significatives d'implantation à l'étranger par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation ainsi que les décisions de retrait de ces implantations ;
- b) les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif est faite par le Président sous sa responsabilité ;
- c) les décisions liées à l'établissement de « *business plan* », de budgets, à des nominations à des postes clés ou toute autre décision stratégique.

2. Le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration pour effectuer les opérations suivantes dans la mesure où leur montant excède deux millions d'euros (2 000 000 €) :

- a) prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations ;
- b) consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- c) acquérir ou céder tous immeubles ;
- d) en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis ;
- e) consentir des sûretés sur les biens sociaux.

3. Le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration pour effectuer les opérations suivantes dans la mesure où leur montant excède deux millions d'euros (2 000 000 €) :

- a) consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- b) acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4. Avant toute nomination à une fonction de Direction Générale du Groupe ou de proposition de nomination à un poste de Président dans la société de tête de l'une des branches d'activité du Groupe, le Conseil d'administration, qui peut déléguer cette fonction au Comité des nominations et des rémunérations, à charge pour ce dernier d'en rendre compte, doit être consulté en temps utile par le Président.

Article 5 Droit de veto accordé aux Administrateurs désignés par EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH

Pour autant que les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées au sein du Groupe GE) détiennent, ensemble, au moins 10 % du capital social de la Société, les décisions suivantes ne pourront être prises par le Conseil d'administration sans l'accord de l'ensemble des Administrateurs désignés par les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées) :

- a) les décisions relatives à toute fusion, scission, apport en nature, portant sur un montant supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société (y compris lorsque ces opérations impliquent l'émission de nouvelles actions de la Société ou de l'une de ses filiales) ;
- b) les décisions relatives (i) à toute émission de nouvelles actions (ou de toute valeur mobilière ouvrant droit à la conversion, au remboursement ou à l'échange en actions ou en tout autre titre de capital, d'options de souscription, de bons de souscription ou de droit de conversion ou de tout autre droit permettant d'acquérir de la Société ou de vendre à la Société des actions ou des titres de capital émis par elle) par la Société ou l'une de ses filiales portant sur un montant supérieur à 10 % de la capitalisation boursière de la Société, sauf dans l'hypothèse où une telle opération est effectuée par la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription et (ii) à tout changement des droits attachés aux actions de la Société ;
- c) toute décision de mise en place ou de modification d'un plan d'option ou d'un programme incitatif ;
- d) toute décision liée à une acquisition ou à une série d'acquisitions, à une cession ou à une série de cessions par la Société ou l'une de ses filiales qui individuellement ou collectivement portent sur une valeur d'entreprise dont le montant est supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société ;
- e) toute décision relative à la dissolution ou à la liquidation de la Société ainsi que toute décision relative à la création, à la dissolution ou à la liquidation de toute filiale de la Société dont l'actif net est supérieur à 10 millions d'euros ;
- f) toute décision relative à la signature de tout contrat ou accord par la Société ou l'une de ses filiales impliquant pour elles un engagement portant sur un montant supérieur à 20 % de la capitalisation boursière de la Société ;
- g) toute décision relative à une distribution de réserves par la Société, à une réduction ou à un remboursement du capital de la Société ;
- h) toute décision relative à la révocation des Administrateurs désignés par les sociétés EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH (ou leurs affiliées) ;
- i) toute décision de modification du présent règlement intérieur du Conseil d'administration.

Par ailleurs, tout plan d'affaires, budget, nomination à un poste important ou toute autre décision stratégique devra être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Article 6 Charte de l'Administrateur

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et sa mission doit s'exercer dans l'intérêt social.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la Société. La présente Charte est établie afin de permettre à ces compétences de s'exercer pleinement et afin d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chaque Administrateur, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'Administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque Administrateur de THEOLIA, ainsi que chaque représentant permanent de personne morale Administrateur, adhère à la présente Charte par le fait d'accepter sa fonction. Un Administrateur n'étant plus en conformité avec la présente Charte doit en tirer les conclusions et remettre son mandat à la disposition du Conseil ou démissionner de son poste de représentant d'une personne morale Administrateur.

Article 6-1 Compétence

Avant d'accepter sa fonction, l'Administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts, des règles de fonctionnement interne au Conseil, ainsi que de tout complément que le Conseil estime nécessaire de lui apporter.

Article 6-2 Défense de l'intérêt social

L'Administrateur doit être actionnaire et posséder un nombre d'actions au moins égal à celui que fixent les statuts de la Société, il s'engage à les conserver pendant la durée de son mandat. À défaut de les détenir à son entrée en fonction, il dispose de trois mois pour se mettre en conformité avec cette obligation.

L'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. L'Administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une partie ou catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Article 6-3 Prévention des conflits d'intérêts

On entend notamment par conflit d'intérêts le fait pour un Administrateur d'être personnellement intéressé (directement ou par le biais des personnes morales au sein desquelles il exerce une fonction de Direction, détient des intérêts ou qu'il représente) au vote d'une décision du Conseil.

Tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué.

Dans le cadre de la prévention des éventuels conflits d'intérêt, l'Administrateur étant élu par l'Assemblée générale des actionnaires en raison de ses compétences, de sa contribution à l'administration et au développement de la Société et étant rémunéré à ce titre, s'interdit par conséquent de percevoir une quelconque autre rémunération, sous quelque forme que ce soit, (honoraires, facturation, frais...) directement ou indirectement (par le biais des personnes morales au

sein desquelles il exerce une fonction de Direction, détient des intérêts ou qu'il représente), notamment au titre de contrats d'apporteur d'affaires, de contrats de mise en relation avec des investisseurs ou toutes autres prestations financières, techniques ou juridico-administratives.

Il est précisé pour l'application de cet article que les rémunérations issues d'un contrat de travail ou d'un mandat social et les frais connexes liés à ces rémunérations ne sont pas affectées par les présentes.

Article 6-4 Indépendance

L'Administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'Administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

L'Administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

Dans ce cadre, l'Administrateur a conscience que sa fonction est incompatible avec une situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente telle que définie à l'article 4-3.

À cet égard, le Conseil d'administration devra recommander à un Administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente de présenter sa démission.

En tout état de cause, le Conseil d'administration doit s'assurer du fait que tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration ne soit pas susceptible d'être en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente.

Article 6-5 Efficacité du Conseil

L'Administrateur est pleinement conscient qu'il appartient au Conseil de définir les missions et valeurs de la Société, d'arrêter ses objectifs stratégiques, de s'assurer de la mise en place des structures et procédures destinées à atteindre les objectifs, de veiller au contrôle de la Société et de fournir les informations et explications aux actionnaires.

Les délibérations du Conseil font l'objet de votes formels, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, du budget et des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale, ainsi que sur les sujets importants concernant la vie de la Société. L'appréciation du caractère important des sujets est faite par le Président sous sa responsabilité.

L'Administrateur sera attentif à la définition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

En particulier, il vérifiera qu'aucune personne ne puisse exercer dans la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; il s'assurera du bon fonctionnement des comités particuliers créés par le Conseil ; il s'attachera à ce que les organes internes de contrôle fonctionnent avec efficacité et que les Commissaires aux comptes exercent leur mission de manière satisfaisante.

Le Conseil procède à intervalles réguliers, n'excédant pas deux ans, à une évaluation de son propre fonctionnement, qui est conduite par un Administrateur indépendant.

Article 6-6 Assiduité

L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Dans l'hypothèse où un Administrateur se propose d'accepter un mandat en plus de ceux qu'il détient (à l'exception des mandats d'Administrateur exercés dans des sociétés contrôlées non cotées), il porte ce fait à la connaissance du Président du Comité des nominations et des rémunérations avec qui il examine si cette charge nouvelle lui laisse une disponibilité suffisante pour THEOLIA.

Le rapport annuel indique les mandats exercés, abandonnés ou acceptés dans l'année par l'Administrateur et rend compte de son assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont il est membre. L'Administrateur veillera à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

Article 6-7 Information, confidentialité

L'Administrateur doit s'assurer qu'il reçoit une information suffisante et en temps utile pour que le Conseil puisse valablement délibérer. Il lui appartient de réclamer au Président les éléments qu'il estime indispensables à son information dans les délais appropriés.

Les informations relatives au Groupe communiquées à un Administrateur dans le cadre de ses fonctions lui sont données *intuitu personae*. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation personnelle s'impose également aux représentants d'une personne morale Administrateur.

Article 6-8 Information privilégiée

L'Administrateur recueille l'avis du Président du Conseil d'administration de THEOLIA ou de la personne qu'il aura déléguée avant d'effectuer ou de faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres des sociétés du Groupe ou sur toute valeur mobilière s'y rattachant, ainsi que des opérations de même type relatives à des sociétés sur lesquelles il détient des informations du fait de sa qualité d'Administrateur de THEOLIA. Le Président du Conseil d'administration ou la personne qu'il aura déléguée de THEOLIA l'informe sur les conditions que doivent respecter lesdites opérations.

Article 7 Comité d'audit

Article 7-1

En application de l'article 15.4 des statuts, il est institué un Comité d'audit.

Le Comité d'audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de THEOLIA et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le Comité reçoit notamment pour mission du Conseil d'administration :

1. en ce qui concerne les comptes :
 - a) de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'administration en soit saisi,
 - b) d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles,
 - c) de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires,

- d) d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, l'audit interne ou toute autre personne du management ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale,
 - e) d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intérimaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission,
 - f) de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
2. en ce qui concerne le contrôle externe de la Société :
- a) d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal,
 - b) de superviser les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes,
 - c) de pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux comptes en dehors de l'audit,
 - d) d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ; d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux comptes et la Direction Générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux ;
3. en ce qui concerne le contrôle interne de la Société :
- a) d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe,
 - b) d'examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale,
 - c) d'être informé par la Direction Générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques,
 - d) de confier à l'audit interne toute mission qu'il jugerait nécessaire ;

4. en ce qui concerne les risques :

- a) de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe,
- b) d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Article 7-2

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité peut demander au Président de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

Les membres du Comité, ainsi que toute personne extérieure qui assisterait à une réunion, sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'administration, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées au Comité d'audit ou auxquelles il aurait accès à l'occasion de sa mission.

Article 7-3

Le Comité est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres indépendants.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité désigne son Président.

Le Secrétaire du Conseil d'administration assure le secrétariat du Comité d'audit.

Article 7-4

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ; il détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande de son Président, de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'administration.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Assistent aux réunions du Comité :

- le Président du Conseil d'administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le Comité en décide autrement ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Au moins une fois par an, le Comité entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Article 7-5

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du Comité d'audit et, sur demande, aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des travaux du Comité.

Article 8 Comité des nominations et des rémunérations

Article 8-1

En application de l'article 15.4 des statuts, il est institué un Comité des nominations et des rémunérations.

1. Le Comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration :
 - a) en ce qui concerne les nominations :
 - d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'administration, notamment au regard de la qualité d'Administrateurs indépendants de ces candidatures et du nombre souhaitable d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la Société,
 - de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du Président du Conseil d'administration ;
 - b) en ce qui concerne les rémunérations :
 - de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président et au(x) Vice-Président(s) du Conseil d'administration, et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés,
 - de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration ;
2. Il est consulté dans les cas prévus à l'article 3 § 4, sur les nominations et les modalités de rémunération des personnes concernées.

Article 8-2

Le Comité est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres. Le Président du Conseil d'administration assiste aux réunions du Comité à moins que celui-ci n'en décide autrement.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité désigne son Président.

Le Secrétaire du Conseil d'administration assure le secrétariat du Comité.

Article 8-3

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, dont une fois préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration et, le cas échéant, de censeurs.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Article 8-4

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité. Celui-ci est communiqué aux membres du Comité et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du Comité pour qu'il en délibère.

Article 9 Rémunérations

La rémunération annuelle fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 20 des statuts est répartie par le Conseil d'administration entre ses membres après attribution d'une part spéciale aux Présidents et aux membres des différents Comités.

1.9.4 Expertise en matière de gestion

Membres actuels du Conseil d'administration

Jean-Marie SANTANDER

Président Directeur Général (F)

Expertise et expérience :

Diplômé du Conservatoire national des arts et métiers (électromécanique) et titulaire de deux diplômes de troisième cycle en finance (École supérieure des dirigeants d'entreprise) et de management (mastère MICA de l'École internationale des affaires. Groupe sup de co Marseille), Jean-Marie SANTANDER a, en même temps que ses formations d'ingénieur, de financier et de manager, occupé notamment les fonctions suivantes : inspecteur de sécurité à l'APAVE Sud-Est, manager général d'une structure de génie électrique et climatique (SMAET-Tunzini) au Maroc et enfin Directeur Général d'une structure de promotion immobilière. Monsieur Jean-Marie SANTANDER a rejoint la société en 1998 comme Directeur Administratif et Financier.

Jacques PUTZEYS

Premier Vice-Président du Conseil d'administration (B)

Expertise et expérience :

Jacques PUTZEYS dispose d'une grande expérience des marchés financiers. Il a créé et dirigé en qualité de Président Directeur Général la Banque Fortis à New York et a été nommé Président de la Banque Nagelmaeckers à Bruxelles. Jacques PUTZEYS a également été cofondateur et dirigeant d'un marché de cotation de valeurs technologiques en Europe (EASDAQ), qu'il a intégré au NASDAQ. Il a présidé l'Autorité de contrôle du marché belge et a réussi l'introduction en bourse de 53 sociétés. Enfin, Jacques PUTZEYS a créé et dirige un réseau paneuropéen de consultants de haut niveau dédié aux entreprises innovantes et à forte croissance.

Georgius J.M. HERBACH

Deuxième Vice-Président du Conseil d'administration (NL)

Expertise et expérience :

Georgius J.M. HERBACH est fondateur et Président Directeur Général de Heartstream Group. Heartstream est spécialisé dans le financement de sociétés innovantes. Georgius J.M. HERBACH était précédemment Président Directeur Général de Pharming Group, où il a noué des partenariats avec des grandes sociétés et levé plus de 200 millions d'euros. Il est titulaire d'une maîtrise de science en technologie chimique de l'Université de technologie de Delft (Pays Bas) et d'un diplôme d'ingénieur de FEANI à Paris (France).

Louis FERRAN

Administrateur (CH)

Expertise et expérience :

Louis FERRAN est titulaire d'une licence en droit de la faculté de droit de Paris – Assas et d'un MBA (Insead). Il a occupé, durant 18 ans, des postes à responsabilité au sein de sociétés de premier plan telles que Merck Sharp & Dohme, L'Oréal ou Philip Morris. Il occupe depuis novembre 2005 un poste d'administrateur au sein de la société Granit SA, spécialisée dans les énergies renouvelables.

Stéphane GARINO

Administrateur (MC)

Expertise et expérience :

Stéphane GARINO a une formation d'expert-comptable – Commissaire aux comptes. Après 7 années d'expérience dans des groupes internationaux (Pfizer, PWC, Bossard Gemini...) sur des missions d'audit et de conseils, il a fondé deux sociétés anonymes offrant des services en management des systèmes d'informations, Risk Management, Business Process Organisation et Disaster Recovery Plan avant de devenir associé d'un des plus gros cabinets d'audits et d'expertise comptable à Monaco.

Arne LORENZEN

Vice-Président Exécutif Opérations, Administrateur (DK)

Expertise et expérience :

Arne LORENZEN est diplômé en sciences politiques de l'université de Aarhus au Danemark. Jusqu'à son arrivée chez THEOLIA, il dirigeait les ventes de fermes éoliennes pour le développeur éolien allemand Plambeck Neue Energien AG en tant que membre du Directoire. Auparavant, Arne LORENZEN a occupé des postes dans plusieurs pays européens pour le groupe américain Cargill avant de passer au conseil stratégique en tant que manager chez Accenture dans le secteur de l'énergie.

Andrew MARSDEN

Administrateur (GB)

Expertise et expérience :

Andrew MARSDEN est Directeur Général de GE Energy Financial Services Europe, basé à Londres, d'où il dirige les activités du groupe en Europe. GE Energy Financial Services est l'entité de GE, qui effectue des investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Depuis qu'il a rejoint GE en 2004, Andrew MARSDEN a eu la responsabilité d'une large gamme d'investissements dans le secteur de l'énergie, y compris plusieurs investissements dans le secteur éolien. Andrew MARSDEN a une vaste expérience en matière d'investissements et d'acquisitions dans le secteur de l'énergie, acquise à travers ses fonctions en capital investissement, développement de sociétés et banque d'investissement. Avant de rejoindre GE Energy Financial Services, il était associé et Directeur du département Infrastructure de Henderson Private Capital en Europe. Avant cela, il était responsable Investissements pour Enron Principal Investments en Europe. Il a également travaillé pendant huit ans auprès de Dresdner Kleinwort Benson, où il intervenait principalement sur des opérations de fusions-acquisitions et de marchés de capitaux dans le secteur de l'énergie. Andrew MARSDEN est Administrateur de GE Capital Limited.

Ramzi B. NASSAR

Administrateur (US)

Expertise et expérience :

Ramzi B. NASSAR a été nommé au Conseil d'administration de la société en janvier 2008.

Ramzi B. NASSAR occupe actuellement le poste de Directeur Général du *Global and Water Portfolio Equity* de GE Energy Financial Services, une fonction qu'il a endossée en mai 2006. Le bureau de Ramzi B. NASSAR est situé à Stamford, CT, aux États-Unis. De par sa fonction actuelle, il est chargé de la surveillance et de la croissance d'investissements de quelques milliards de dollars américains dans 18 pays dans les domaines de l'énergie et de l'eau. Ramzi B. NASSAR était précédemment Vice-Président senior du GE Capital's Structured Finance Group où il était responsable de la souscription et de la gestion du portefeuille d'actifs dans les secteurs de l'énergie, des télécoms, des pipelines et de l'eau en utilisant des produits financiers couvrant la structure de capital aux États-Unis et dans les marchés mondiaux. Ramzi B. NASSAR a intégré Power Systems de GE en 1984 et rejoint GE Capital en 1986. Pendant ses 24 années au sein de GE, il a occupé diverses fonctions impliquant, entre autres, la gestion de projets, le développement de projets et d'activités commerciales ainsi que la gestion de portefeuilles et d'investissements. Ramzi B. NASSAR a obtenu sa licence et son master en ingénierie mécanique à l'institut de technologie de Géorgie (Georgia Institute of Technology), à Atlanta, respectivement en 1978 et 1979.

Philippe PERRET

Vice-Président Exécutif Finance, Administrateur (F)

Expertise et expérience :

Philippe PERRET est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (Sup de Co Paris). Il a en charge l'ensemble des opérations financières du Groupe. Auparavant, il dirigeait le département gestion privée de la banque CIC à Marseille, CIC Banque Privée, après des postes à la Société Générale (à Francfort) et à la Banque Worms.

Éric PEUGEOT

Administrateur (F)

Expertise et expérience :

Éric PEUGEOT est ingénieur en marketing. Il a été responsable du merchandising Europe pour les automobiles PEUGEOT, Directeur Sponsoring et Partenariats pour les automobiles PEUGEOT jusqu'en 2000. Il occupe de nombreux mandats à l'étranger au sein de filiales du groupe PSA dont notamment celui de Président Administrateur de PEUGEOT en Belgique, au Portugal et aux Pays-Bas. Il est aussi administrateur de E.P. Sports SA en Suisse. Il est Président d'honneur du Football Club Sochaux-Montbéliard et Administrateur des établissements PEUGEOT Frères.

Sofinan SPRL, représentée par Norre VAN LEUFFEL (B)**Expertise et expérience :**

Diplômé en comptabilité et en commerce et management, Norre VAN LEUFFEL a débuté sa carrière chez KPMG à Bruxelles où il était membre de la Direction. Il intègre ensuite successivement les groupes internationaux :

- General Biscuits/Lu-Brun, comme « International Internal Audit Manager » ; et
- Transmarcom, comme Administrateur et Directeur Financier et Administratif Groupe.

En 1991, il devient Conseiller/Manager indépendant et réalise plusieurs reprises de sociétés. En 2006, Norre VAN LEUFFEL (Sofinan SPRL) a été nommé Administrateur et Président du Comité d'audit de THEOLIA Benelux SA et membre du Comité d'audit de THEOLIA.

1.9.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

► LE MONTANT NOMINAL GLOBAL DE CES DÉLÉGATIONS A ÉTÉ PORTÉ DE 20 MILLIONS À 30 MILLIONS D'EUROS PAR LA 13^{ème} RÉOLUTION DE L'AG DU 13 OCTOBRE 2006

	Délégations	Type	Objet	Durée	Date d'expiration
	3 ^{ème} résolution	Délégation de compétence	Délégation permettant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions	18 mois	septembre 2008
	5 ^{ème} résolution	Autorisation	Autorisation donné au CA pour attribuer des actions gratuites	26 mois	mai 2009
	6 ^{ème} résolution	Délégation	Délégation de compétence afin d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois	mai 2009
AG du 21 mars 2007	7 ^{ème} résolution	Délégation	Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe	38 mois	juillet 2010
	21 ^{ème} résolution	Délégation de compétence	Émission d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien du DPS	26 mois	29 août 2009
	22 ^{ème} résolution	Délégation de compétence	Émission d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses avec suppression du DPS	26 mois	29 août 2009
	25 ^{ème} résolution	Délégation de compétence	Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société	26 mois	29 août 2009
	23 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs	Autorisation de procéder à l'émission d'actions, titres ou VM diverses en fixant librement le prix d'émission APE	26 mois	29 août 2009
	24 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs	Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses à émettre en cas d'AK avec maintien ou suppression du DPS GREEN SHOE	26 mois	29 août 2009
	26 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs	Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois	29 août 2009
AG 29 juin 2007	27 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs	Autorisation donnée au CA à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	26 mois	29 août 2009

Montant nominal	Montant maximal d'augmentation	Plafond nominal global	Utilisation	Solde non utilisé
2 925 411	10 % du capital social de la société à la date de l'assemblée		448 827	2 476 584
2 925 411	10 % du capital social de la société à la date de l'assemblée		175 215	2 750 196
2 925 411	10 % du capital social de la société à la date de l'assemblée		-	2 925 411
2 925 411	10 % du capital social de la société à la date de l'assemblée	40 millions	-	2 925 411
15 millions d'euros			-	15 millions d'euros
15 millions d'euros			11 538 462 Emission d'obligations convertibles	3 461 538
15 millions d'euros			-	3 461 538
	10 % du capital social par an		-	10 % du capital social par an
	15 % du montant de l'émission initiale et aux mêmes conditions		-	15 % du montant de l'émission initiale et aux mêmes conditions
	10 % du capital social au moment de l'émission		-	10 % du capital social au moment de l'émission
	10 % du capital social au moment de l'émission	40 millions	-	10 % du capital social au moment de l'émission

2

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007



Sommaire

<u>BILAN CONSOLIDÉ</u>	<u>50</u>	<u>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES</u>	<u>53</u>
<u>COMPTE DE RÉSULTAT</u>	<u>51</u>	<u>ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	<u>54</u>
<u>TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</u>	<u>52</u>	<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</u>	<u>105</u>

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
ACTIFS			
Goodwill	9	144 521	99 136
Autres immobilisations incorporelles	10	46 774	49 835
Immobilisations corporelles	11	345 136	119 171
Participations dans les entreprises associées	12	63 277	627
Autres actifs financiers non courants	14	44 030	20 833
Impôts différés actifs	32	1 431	9 053
Actifs non courants		645 169	298 655
Stocks et en-cours	15	42 877	9 462
Clients	16	87 367	57 447
Autres actifs courants	17	57 065	20 241
Créance d'impôt sur le résultat		188	222
Actifs financiers part courante		1 128	798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	326 199	65 509
Actifs courants		514 824	153 679
TOTAL ACTIFS		1 159 994	452 334
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	19	38 682	25 404
Primes d'émission		307 171	137 650
Autres réserves		105 422	11 048
Résultat net, part du Groupe		(48 262)	(4 414)
Capitaux propres – part du Groupe		403 013	169 687
Intérêts minoritaires		58	1 734
Capitaux propres		403 071	171 421
Passifs financiers non courants	22	458 624	83 030
Provisions part non courante	25	665	460
Avantages du personnel	24	251	142
Impôts différés passifs	32	18 167	10 101
Autres passifs non courants		-	-
Passifs non courants		477 707	93 733
Passifs financiers courants	22	90 772	44 375
Provisions part courante	25	435	264
Fournisseurs et autres passifs courants	26	146 107	122 716
Dettes fiscales et sociales	26	28 967	16 048
Dettes d'impôt sur les sociétés		12 934	3 777
Passifs courants		279 216	187 180
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		1 159 994	452 334

COMpte DE Résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (18 mois)
Chiffre d'affaires	27	306 481	70 986
Achats et variations de stocks		(230 784)	(48 984)
Charges externes		(34 746)	(14 301)
Impôts et taxes		(1 139)	(729)
Charges de personnel	29	(23 413)	(9 993)
Amortissements et provisions	10/11	(18 382)	(3 204)
Autres produits et charges opérationnels	28	(1 267)	(145)
Résultat opérationnel courant		(3 250)	(6 370)
Autres produits et charges non courants	30	21 014	(1 568)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATION DU GOODWILL		17 764	(7 938)
Perte de valeur sur goodwill *	8	(56 490)	-
Résultat opérationnel (après dépréciation du goodwill)		(38 726)	(7 938)
Coût de l'endettement financier brut	31	(13 240)	(1 198)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31	3 154	710
Coût de l'endettement financier net	31	(10 086)	(488)
Autres produits et charges financiers	31	2 145	1 060
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	12	589	62
Charge d'impôt	32	(2 729)	3 131
Résultat net		(48 807)	(4 173)
dont part Groupe		(48 262)	(4 414)
dont intérêts minoritaires		(546)	240
Résultat par action	33	(1,41)	(0,28)
Résultat dilué par action	33	(0,94)	(0,24)

(*) Impact du traitement comptable (IFRS 3) de l'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe GE. Cet impact est compensé par une augmentation symétrique des capitaux propres de 56 490 k€ (cf. page 53).

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (18 mois)
Résultat net total des sociétés consolidées	(48 807)	(4 174)
Élim. des amortissements, dépréciations et provisions	18 084	1 895
Élim. de la variation des impôts différés	2 729	(3 131)
Élim. des plus ou moins values de cession	(932)	(415)
Élim. de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(265)	(62)
Charges financières	11 720	1 182
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	44 321	2 757
Marge brute d'autofinancement	26 850	(1 946)
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité	1 795	(190)
Impôts sur les sociétés décaissés	240	(2 161)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (a)	28 885	(4 298)
Acquisitions d'immobilisations	(50 906)	(53 031)
Acquisition d'immobilisations financières	(104)	-
Cessions d'immobilisations	7 006	3 198
Variation des prêts	(24 138)	621
Incidence des variations de périmètre	(66 516)	(68 650)
Flux net généré par les activités d'investissements (b)	(134 658)	(117 862)
Dividendes versés aux minoritaires	(29)	(23)
Actions propres	8	(431)
Augmentation (réduction) de capital	96 176	139 147
Souscription d'emprunts et autres dettes	308 813	37 053
Remboursements d'emprunts et autres dettes	(24 116)	(8 208)
Intérêts payés	(11 720)	(1 531)
Opérations de financement sans incidence sur la trésorerie	(468)	-
Flux net généré par les activités de financement (c)	368 663	166 007
Flux liés aux activités en cours de cession	-	-
Incidence des variations des taux de change	(111)	-
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (d) = (a)+(b)+(c)	262 779	43 847
Trésorerie, équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	63 142	19 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture*	325 921	63 142
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	262 779	43 847
<i>(*) Trésorerie figurant au bilan</i>	326 199	
<i>Découverts bancaires</i>	(278)	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</i>	325 921	

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Écart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 30/06/2005	9 723	23 928	-	(1 609)	32 042	59	32 101
Incidence de la première application IAS 32/39		(7 421)		7 421	-		-
Situation au 01/07/2005	9 723	16 507	-	5 812	32 042	59	32 101
Écarts de conversion			(9)	-	(9)		(9)
Actions d'autocontrôle				(431)	(431)		(431)
Résultat consolidé de l'exercice				(4 414)	(4 414)	240	(4 174)
Sous total des produits et charges de l'exercice	-	-	(9)	(4 845)	(4 854)	240	(4 614)
Augmentation de capital	15 681	129 204		-	144 885		144 885
Paiements sur base d'actions				-	-		-
BSA attribués au personnel				1 048	1 048		1 048
BSA attribués aux Administrateurs				2 504	2 504		2 504
Imputation sur la prime d'émission des BSA		(2 471)		2 471	-		-
Imputation des frais d'augmentation de capital		(5 590)		-	(5 590)		(5 590)
Variation de périmètre				(370)	(370)	1 435	1 065
Autres reclassements				23	23		23
Situation au 31/12/2006	25 404	137 650	(9)	6 643	169 688	1 734	171 422
Situation au 01/01/2007	25 404	137 650	(9)	6 643	169 688	1 734	171 422
Écarts de conversion			235	-	235		235
Actions d'autocontrôle				8	8		8
Résultat consolidé de l'exercice				(48 262)	(48 262)	(545)	(48 807)
Sous total des produits et charges de l'exercice	-	-	235	(48 254)	(48 019)	(545)	(48 564)
Augmentation de capital	13 278	175 503		-	188 781		188 781
Actions gratuites				6 245	6 245		6 245
BSA attribués au personnel				38	38		38
BSA attribués aux Administrateurs				5 514	5 514		5 514
Imputation des frais d'augmentation de capital		(5 982)		-	(5 982)		(5 982)
Emprunt obligataire convertible				25 372	25 372		25 372
Apport des parcs éoliens GE Energy Financial Services *				56 490	56 490		56 490
Variation de périmètre				5 842	5 842	(1 131)	4 711
Autres reclassements				(955)	(955)		(955)
Situation au 31/12/2007	38 682	307 171	226	56 934	403 013	58	403 071

(* Impact du traitement comptable (IFRS 3) de l'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe GE. Cet impact est compensé par une dépréciation symétrique du résultat de 56 490 k€ (cf. page 51).

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire des notes

NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	55	NOTE 20	PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	80
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES	55	NOTE 21	PASSIFS FINANCIERS	84
NOTE 3	ESTIMATIONS ET INCERTITUDES	62	NOTE 22	DETTES FINANCIÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	84
NOTE 4	GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	64	NOTE 23	INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	87
NOTE 5	PRINCIPAUX FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE	64	NOTE 24	PROVISIONS POUR AVANTAGES AUX SALARIÉS	87
NOTE 6	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	65	NOTE 25	AUTRES PROVISIONS	88
NOTE 7	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	65	NOTE 26	FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	89
NOTE 8	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	68	NOTE 27	INFORMATION SECTORIELLE	89
NOTE 9	GOODWILL	71	NOTE 28	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	94
NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72	NOTE 29	CHARGES DE PERSONNEL	94
NOTE 11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	73	NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	94
NOTE 12	ENTREPRISES ASSOCIÉES	74	NOTE 31	RÉSULTAT FINANCIER NET	95
NOTE 13	ACTIFS FINANCIERS	76	NOTE 32	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	95
NOTE 14	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	76	NOTE 33	RÉSULTAT PAR ACTION	97
NOTE 15	STOCKS	77	NOTE 34	PARTIES LIÉES	98
NOTE 16	CRÉANCES CLIENTS	78	NOTE 35	ENGAGEMENTS, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS	98
NOTE 17	AUTRES ACTIFS COURANTS	79	NOTE 36	LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	102
NOTE 18	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79			
NOTE 19	CAPITAL SOCIAL	80			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société THEOLIA (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Aix-en-Provence.

La Société est cotée depuis le 31 juillet 2006 à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext, compartiment B.

Le Conseil scientifique des Indices d'Euronext Paris, réuni le 5 septembre 2007 a pris la décision d'admettre THEOLIA dans les indices SBF 120.

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1^{er} janvier 2007 et s'est terminé le 31 décembre 2007. L'exercice précédent avait une durée de 18 mois (du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») exercent leur activité dans la production autonome d'électricité renouvelable, principalement d'origine éolienne et dans la vente de centrales à des tiers. Le Groupe est également présent dans le secteur de l'Environnement.

Le Groupe opère pour l'essentiel en Europe.

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10 avril 2008.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2007 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêtés des comptes. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les comptes intègrent notamment les dispositions :

- de la norme IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- de l'amendement à la norme IAS 1 « informations à fournir sur le capital ».

Les autres normes, amendements et interprétations applicables en 2007 sont sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 8 « champ d'application d'IFRS 2 » ;
- IFRIC 9 « réévaluation des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « états financiers intermédiaires et dépréciations », interprétation qui précise les règles applicables aux pertes de valeur constatées sur un goodwill ou sur des titres disponibles à la vente en période intermédiaire ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 : transactions au sein d'un groupe », interprétation qui clarifie la comptabilisation de paiements en actions effectués par rachat d'actions propres et le paiement en actions dans les comptes d'une filiale sur des instruments de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe a analysé les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et applicables au plus tard au 1^{er} janvier 2008, ainsi que ceux publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2007. Il s'agit principalement de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels ».

Les textes émis par l'IASB, dont l'anticipation est possible à compter de 2007, sont les suivants :

- IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers révisés ;
- amendement à IAS 23 relative aux coûts d'emprunt. Le Groupe comptabilise déjà les coûts d'emprunt dans le coût de construction des actifs qualifiés ;
- IFRS 8 relative aux segments opérationnels. L'incidence sur la présentation des comptes est en cours ;
- IFRIC 12 relative aux contrats de concession (applicable au 1^{er} janvier 2008). Le Groupe est engagé avec une de ses filiales dans un contrat de Délégation de service publique. L'incidence sur la présentation des comptes est en cours ;
- IFRIC 13 relative aux programmes de fidélisation clients. Cette interprétation ne concerne pas le Groupe ;
- IFRIC 14 relative aux actifs de régimes à prestations définies. Cette interprétation ne concerne pas le Groupe.

Base de préparation des états financiers

L'information comparative est présentée, sauf indication contraire, au 31 décembre 2006 (sur 18 mois). Dans les notes expliquant la variation des charges et des produits, les données comparatives sont présentées sur 18 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Conformément à IFRS 3, les comptes de N-1 présentés en comparatif ont été retraités suite à l'affectation définitive des goodwill et des compléments de prix.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

2.2 Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Entreprises associées

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général, il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont retenus dans les comptes consolidés à partir de la date de début de l'influence notable jusqu'à la date de perte de l'influence notable.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus postérieurement au 1^{er} juillet 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est égal au total des justes valeurs à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. Si la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs ne peut être réalisée à la date d'arrêt des comptes, une affectation provisoire est effectuée qui conduit à la détermination d'un goodwill lui-même provisoire. L'affectation définitive est alors effectuée dans un délai maximum d'un an suivant la date de prise de contrôle.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle sont inscrites à l'actif en goodwill. Les éventuelles différences négatives sont enregistrées directement en résultat de la période.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les goodwill ne sont pas amortis. Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable. Si une perte de valeur est constatée, une dépréciation est enregistrée dans le résultat opérationnel, en « autres produits et charges non courants ». Cette dépréciation est irréversible.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur les titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

2.3 Monnaies étrangères

Les règles de conversion des transactions en devises et des états financiers des entités consolidées ont été appliquées par le Groupe THEOLIA au 31 décembre 2007.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement la monnaie locale.

2.4 Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété, qu'il ne participe ni à la gestion ni au contrôle effectif des biens cédés, qu'il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront au Groupe et que le coût de la transaction peut être évalué de façon fiable.

Production d'électricité

Les ventes enregistrées au niveau des centrales dispatchables, des centrales éoliennes et de l'activité de cogénération correspondent à la vente de l'électricité produite et cédée à l'opérateur conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés.

Les ventes d'électricité sont reconnues en fonction des quantités produites au cours de la période.

Achat de ferme éolienne pour revente

La marge est dégagée à la cession de la ferme, proportionnellement au nombre de mats vendus.

Construction, achat et vente de fermes éoliennes

Les opérations de construction donnent lieu à comptabilisation d'un chiffre d'affaires et d'une marge à l'avancement des travaux.

Produits financiers

Les produits d'intérêt sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en résultat financier lorsque le droit à recevoir le dividende est acquis.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication est incorporé dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Pour les contrats et licences, les durées d'amortissement retenues sont de 15 et 18 ans.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique « amortissements » du compte de résultat.

Les coûts relatifs à des projets peuvent être générés en interne ou être acquis au travers de regroupements d'entreprise.

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe concernent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation des centrales éoliennes. La valorisation des projets est effectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque le Groupe acquiert des projets éoliens développés par les sociétés ayant fait l'objet d'une prise de contrôle, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3. La valeur de l'immobilisation incorporelle ainsi déterminée tient alors compte de la juste valeur de l'ensemble des contrats acquis.

L'essentiel des actifs incorporels est composé de projets éoliens en cours de développement. Ils figurent en « immobilisations en cours » et à ce titre ne sont pas amortis.

Ces projets cessent d'être activés à compter de la date de mise en service industrielle. Ils sont alors amortis sur la durée du contrat, généralement sur 15 ans.

2.6 Immobilisations corporelles

Évaluation des actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition déduction faite de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et éventuellement des dépréciations déterminées selon IAS 36 « dépréciation d'actifs ».

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

➤ construction	20 ans
➤ matériel et outillages (centrales)	15 ans
➤ matériel et outillages	4-10 ans
➤ agencements et installations	5-10 ans
➤ matériel de bureau, informatique	3-5 ans
➤ mobilier de bureau	5-10 ans

Les centrales et les fermes sont amorties sur la durée du contrat, soit 15 ans (France) et 20 ans (Allemagne).

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique « amortissements » du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non courants est présenté sous la rubrique « autres produits et charges d'opérationnels » du compte de résultat.

2.7 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location – financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe. En cas d'indice de perte de valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs ».

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat, correspondant à la durée de vie.

Les actifs actuellement objet d'un contrat de location financière ne sont pas significatifs, et ne donnent pas lieu à retraitement.

2.8 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsque sa valeur comptable devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe. Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir du coût moyen pondéré du capital (WACC). Les prévisions concernant les fermes éoliennes couvrent la durée des contrats de vente d'électricité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'établir de prévisions au-delà de cinq ans, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites sur les périodes suivantes.

La juste valeur des actifs incorporels est déterminée en prenant en compte le prix moyen des transactions réalisées sur le marché.

Un test de dépréciation est effectué :

- une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, principalement le goodwill et les actifs incorporels non amortissables ;
- en présence d'indices de perte de valeur pour les autres actifs.

La perte de valeur est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Goodwill

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une UGT est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres UGT.

Les activités du Groupe sont donc classées dans les catégories suivantes :

- développement et construction de parcs éoliens ;
- production d'énergie d'origine éolienne ;
- activités non éoliennes.

Par ailleurs, l'activité production d'énergie d'origine éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que de secteurs géographiques distincts. À ce jour, on entend par secteur géographique distinct la France et l'Allemagne, seuls pays porteurs de fermes en exploitation. Toutefois au niveau de l'analyse sectorielle les UGT France et Allemagne sont regroupées au sein du secteur production d'énergie d'origine éolienne.

Ce regroupement par pays se justifie par l'homogénéité des transactions réalisées sur les fermes dans chaque pays, ainsi que par la cohérence dans la durée et les tarifs des contrats de vente d'électricité de chaque pays.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée en priorité au niveau du goodwill et ensuite, le cas échéant, au niveau des autres actifs de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont irréversibles.

Immobilisations incorporelles

En matière de coût d'acquisition des droits à exploiter une ferme éolienne, le prix moyen constaté sur le marché en est de l'ordre de 150 000 € par MW. Ce montant correspond au prix d'acquisition d'un projet pour lequel le permis de construire a été obtenu et se trouve purgé de tout recours. Une approche par la méthode des cash-flows opérationnels actualisés sur la durée des contrats d'exploitation permet de valider ce chiffre. Le taux d'actualisation retenu tient compte du taux de rémunération sans risque des investissements à long terme et est majoré d'un taux de risque évalué à la date de prise de contrôle par THEOLIA.

2.9 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes des matières premières, main d'œuvre directe, autres coûts directs et frais généraux de production déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré/premier sorti ».

Les stocks comptabilisés par le Groupe représentent certains projets éoliens en développement sur lesquels le Groupe se réserve la possibilité d'une cession antérieure à leur mise en exploitation. Leur valeur nette de réalisation est appréhendée en fonction de leur degré d'avancement et des dernières transactions réalisées dans le secteur d'activité. Le Groupe analyse au moins annuellement et plus fréquemment en présence d'indice de perte de valeur cette valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont éventuellement comptabilisées sur les projets dont le développement n'est pas certain et dont la probabilité d'exploitation, aussi bien par le Groupe que par un tiers, n'est pas suffisante.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

2.10 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et créances financières ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants/non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur avec variation en résultat sont désignés comme tels lorsque l'opération est initiée.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Par option, le Groupe peut classer certains actifs/passifs dans la catégorie des actifs/passifs évalués à la juste valeur dans les 3 cas suivants :

- élimination ou réduction significative d'une incohérence dans la méthode d'évaluation d'actifs ou de passifs ;
- gestion de la performance d'un groupe d'actifs/passifs à la juste valeur, conformément aux stratégies documentées et au reporting effectué auprès du management ;
- l'actif ou le passif comprend un instrument dérivé incorporé.

En pratique, le Groupe a évalué à la juste valeur l'option de conversion incluse dans l'emprunt convertible en actions (Océanes).

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette rubrique enregistre les actifs acquis à échéance fixe lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, et les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés en résultat en « autres produits et charges financiers ».

Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts évalués au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de placement. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable, à la juste valeur. Les plus ou moins values latentes sont enregistrées en capitaux propres.

Lorsqu'il existe un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur de marché. À défaut, la juste valeur est obtenue à partir de flux de trésorerie actualisés. À défaut de pouvoir procéder à de telles évaluations, la valeur retenue correspond au coût d'acquisition, diminué des dépréciations constatées.

Dettes financières et dettes opérationnelles

Les dettes financières et dettes opérationnelles sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Nature

Le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés (*swaps/caps*) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat, sauf lorsque ces instruments sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net. Dans ce cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la partie jugée efficace de la couverture. La partie non efficace est maintenue en résultat financier.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2007, les instruments dérivés contractés par le Groupe ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture.

2.11 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans la rubrique « passifs financiers courants ».

2.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les actions de la société THEOLIA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente de ces actions, les produits nets des coûts directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale, sont inclus dans les capitaux propres attribuables part du Groupe.

THEOLIA n'est pas tenu de satisfaire à des ratios d'adéquation de son capital.

Le Groupe ne retient pas certains éléments constitutifs des capitaux propres comme représentatifs du capital géré (composante capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible, charges et produits inscrits directement en capitaux propres).

2.14 Plans de bons de souscription d'actions (BSA) et actions gratuites

BSA

Le Groupe attribue à certains membres du personnel et à des membres du Conseil d'administration des bons de souscription d'actions (BSA). Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (excluant les effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant le modèle le plus approprié (Black-Scholes-Merton ou binomial). La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la Direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

Actions gratuites

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des actions gratuites. La valeur de ces actions est déterminée au cours du jour de l'attribution.

Comptabilisation

L'avantage correspondant aux droits attribués sous forme de BSA ou d'actions gratuites est comptabilisé selon les bénéficiaires :

- en frais de personnel ;
- ou en autres produits et charges opérationnels.

Seuls les programmes postérieurs au 7 novembre 2002 ont donné lieu à comptabilisation.

2.15 Avantages du personnel

Types de régime

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Les seuls régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite versées aux salariés des entités situées en France.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période.

Nature des engagements

Indemnités de départ

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans le Groupe et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

Régimes complémentaires de retraite

Aucun programme de régime complémentaire à la pension minimale légale des salariés n'a été souscrit par le Groupe au profit de ses salariés.

Évaluation des engagements

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par des consultants externes.

Ces régimes ne sont pas financés et leur engagement fait l'objet d'un passif au bilan. Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite). Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période. La charge comptabilisée au compte de résultat, en résultat opérationnel, pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime, le cas échéant.

Le coût financier correspondant à la charge de désactualisation de la provision, au vu de son caractère peu significatif, est comptabilisé en charges de personnel, dans le résultat opérationnel de la période.

Les régimes à prestations définies au sein du Groupe n'ont pas subi, depuis la création du Groupe, de modifications générant un quelconque coût des services passés.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} juillet 2004, le Groupe THEOLIA a utilisé l'option de la norme IFRS 1 qui permet de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en déduction des capitaux propres.

2.16 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (principalement prud'homaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Les éventuels coûts de démantèlement ne font pas l'objet de provision, dans la mesure où le Groupe estime qu'à ce jour, ces coûts ne sont pas significatifs (de l'ordre de 30 à 40 k€ par mat, montants constatés en France et en Allemagne), et restent d'un niveau inférieur ou égal au montant qui résulterait de son démontage.

Dans les conditions actuelles, il résulterait donc du démantèlement des éoliennes installées un coût nul.

2.17 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction associés. Ces coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont ventilés en :

- passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture ;
- et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts convertibles sont analysés comme des instruments hybrides, avec une composante dette et une composante capitaux propres. Après détermination du coût net des frais d'émission (coût amorti) :

- la composante dette est évaluée par rapport à la juste valeur de l'instrument de dette, sur la base des conditions de marché à la date de l'émission ;
- la composante capitaux propres est évaluée par différence entre le coût amorti et le montant de l'instrument de dette, net d'impôt.

2.18 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût historique.

2.19 Impôts différés

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé inclus dans le résultat de la période.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux. Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale (groupe d'intégration fiscale).

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs et passifs non courants.

2.20 Détermination du résultat opérationnel courant

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le **résultat opérationnel courant** correspond au résultat opérationnel corrigé des autres produits et charges non courants qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les pertes de valeur de goodwill et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs ; concernant des événements ou des décisions d'envergure ;

- les profits et pertes de dilution ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

2.21 Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé conformément aux dispositions de la norme IAS 33 « résultat par action ». Ce résultat est calculé en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation.

2.22 Information sectorielle

Niveau primaire d'information : activité

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activité dits « Wind » :

- la construction d'installations de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe. Cette activité inclut le développement ;
- l'exploitation de fermes éoliennes.

Et dans le secteur « non Wind » correspondant aux autres activités :

- production d'électricité à partir des techniques de biomasse et cogénération ;
- production d'électricité à partir de centrales dispatchables ;
- traitement des déchets, mesure de la qualité de l'air, traitement des boues.

Niveau secondaire d'information : géographique

L'information sectorielle est également présentée par secteur géographique, les zones correspondant aux régions de vente des produits. Ces régions sont :

- la France ;
- l'Allemagne ;
- le reste du monde.

La note Information Sectorielle présente, par secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

2.23 Information pro forma

Des comptes *pro forma* du Groupe sont établis lorsque les acquisitions et/ou les cessions entraînent une variation de plus de 25 %. L'information présentée concerne l'activité de l'année en cours.

NOTE 3 ESTIMATIONS ET INCERTITUDES

L'établissement d'états financiers selon le référentiel IFRS conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les hypothèses clés sont les suivantes :

- probabilités de réussite et de mise en exploitation des différents projets éoliens ;
- hypothèses d'actualisation retenues dans les différents modèles de valorisation retenus ;
- hypothèses de financement des différents projets éoliens.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les goodwill, les autres actifs non courants, les instruments financiers dérivés, les provisions pour risques et charges et les impositions différées.

Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Certains principes utilisés font appel au jugement de la Direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. Ces estimations s'appuient sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont considérées comme les plus raisonnables et les plus probables.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés, qui impliquent l'exercice de son jugement et le recours à des estimations, et ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés en IFRS.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie

Le Groupe a recours à des estimations et doit utiliser certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont appliquées par toutes les entités du Groupe.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

Le calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut obliger le Groupe à recourir à l'utilisation d'estimations, à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs, ainsi que le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actualisée de ces flux.

Tout changement négatif affectant les performances opérationnelles ou le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif pris individuellement ou de groupes d'actifs affecterait la valeur recouvrable de ces actifs pris individuellement ou de ces groupes d'actifs et, par conséquent, pourrait conduire à enregistrer une perte de valeur sur les montants au bilan des actifs concernés.

3.2 Test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les projets de développement en-cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la clôture, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Ces tests de dépréciation requièrent l'utilisation d'hypothèses qui sont définies par la Direction du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels est sujette à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables suppose l'utilisation d'hypothèses en ce qui concerne :

- la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou par les unités génératrices de trésorerie ;
- la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, de même que leur valeur terminale ;

- l'estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires généré par les actifs testés ;
- l'estimation de la marge opérationnelle liée à ces actifs pour les périodes futures concernées.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs s'appuient sur l'expérience passée ainsi que sur des données externes. Pour déterminer les taux de croissance future des revenus générés par un actif spécifique, les taux de marge opérationnelle et les flux de trésorerie opérationnels générés par un actif spécifique, le Groupe a utilisé les budgets de chaque entité servant de base à l'estimation des flux de trésorerie pour les 5 prochaines années. Pour les périodes suivantes, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites.

3.3 Impôts différés

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture. Cette valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

La Direction du Groupe doit par conséquent identifier les impôts différés actifs et passifs et déterminer le montant des impôts différés actifs comptabilisés. Lorsqu'une filiale a enregistré récemment des pertes fiscales, l'existence d'un bénéfice imposable dans le futur est supposée improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- des pertes liées à la survenance de circonstances exceptionnelles qui ne se renouveleront pas dans un avenir proche ; et/ou
- la perspective de gains exceptionnels ; et
- les résultats futurs attendus des contrats à long terme.

3.4 Avantages postérieurs à l'emploi

La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge correspondante dépend des hypothèses utilisées par les actuaires afin de déterminer ces montants. Ces hypothèses sont décrites dans la note 2.15 des états financiers consolidés du Groupe et incluent notamment le taux d'actualisation, et le taux d'évolution des salaires. Ces hypothèses, retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en s'appuyant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

NOTE 4 GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

4.1 Risque de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Dans le cadre de sa maîtrise du risque d'impayé, et plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de négoce de parcs éoliens, le Groupe veille également à ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis de l'un de ses clients. Ces stratégies lui permettent aujourd'hui d'identifier et de gérer au mieux l'exposition inhérente à ces activités.

De plus, le Groupe examine régulièrement la solidité financière de ses clients en tenant compte de leur situation financière, de l'expérience passée et d'autres facteurs.

L'essentiel des créances clients est réglé dans les 2 mois.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à temps ou dans des conditions normales. La Direction Financière du Groupe est responsable de la liquidité, du financement et de la gestion des échéances. Le Groupe gère le risque de liquidité sur une base consolidée compte tenu des besoins opérationnels. La Direction gère la liquidité nette du Groupe sur la base de prévisions compte tenu des flux de trésorerie anticipés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus dans des établissements financiers réglementés de premier plan.

4.3 Risque de change

Compte tenu de sa forte présence dans la zone Euro, le Groupe est encore peu exposé au risque de change. Son développement en Inde, au Brésil, au Maroc, au Canada et dans certains pays européens hors zone euro va accroître progressivement cette exposition.

D'une façon générale, le risque de change est partiellement géré par une gestion des dépenses et des recettes dans la devise de l'entité concernée.

4.4 Risque de taux d'intérêt

Le financement des projets mis en œuvre par le Groupe, notamment pour les parcs éoliens, implique un recours important à l'endettement. Une hausse significative des taux d'intérêt peut donc avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des risques de taux par le biais de contrats d'échanges de conditions d'intérêt (*swaps* de taux). D'un point de vue économique, la mise en place de ces *swaps* permet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre la fluctuation du montant des intérêts.

Les centrales en exploitation bénéficient de taux fixés à long terme. En général, les établissements bancaires, demandent une couverture à hauteur de 100 % du montant de financement, et sur la totalité de sa durée.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

NOTE 5 PRINCIPAUX FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

Inscription de THENERGO sur Alternext

THEOLIA Benelux, rebaptisé THENERGO, regroupe l'ensemble des activités non éoliennes du Groupe THEOLIA, à l'exception des activités Environnement et les centrales dispatchables.

Le 14 juin 2007, la société THENERGO a été inscrite sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette inscription a été suivie d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 65 millions d'euros réalisée le 18 juin 2007. Suite à ces opérations, la participation de THEOLIA s'est trouvée portée de 91,01 % à 35,20 %.

Dans le cadre de ces opérations de croissance externe, la société THENERGO a été conduite à ouvrir son capital à de nouveaux partenaires. Au 31 décembre 2007, la participation de THEOLIA au capital de THENERGO est de 29,19 %.

Cette dilution, réalisée en plusieurs étapes, s'est traduite comptablement par un profit de 22 981 k€.

Partenariat avec GE

En février 2007, THEOLIA et GE Energy Financial Services ont approuvé la conclusion d'un accord de partenariat stratégique.

En date du 2 juillet 2007, THEOLIA a bénéficié de l'apport des parcs éoliens européens de GE Energy Financial Services d'une capacité totale installée de 165 MW. GE Energy Financial Services a reçu 5 250 000 actions nouvelles en rémunération de ses apports.

GE Energy Financial Services a également souhaité soutenir la forte croissance de THEOLIA en souscrivant à une augmentation de capital réservée de 20 millions d'euros en échange de 1 212 000 actions nouvelles. Une attribution d'options (BSA) permettra à GE Energy Financial Services d'acquérir 3 000 000 d'actions supplémentaires de THEOLIA.

Dans le cadre de la réorganisation de la structure du Groupe, les parcs éoliens apportés par GE Energy Financial Services ont fait l'objet d'un apport par THEOLIA à sa filiale allemande NATENCO Holding.

Au 2 juillet 2007, la participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élevait à 17,03 %.

Aux termes de cet accord, THEOLIA et GE Energy Financial Services devraient collaborer dans différents domaines. D'une part, GE Energy Financial Services proposera en priorité à THEOLIA toute opportunité de développement de parcs éoliens dans l'Europe des 27. D'autre part, THEOLIA bénéficiera du savoir-faire et des compétences du Groupe GE en matière de financements de projets. Il est également prévu que THEOLIA accède aux produits et services du Groupe GE dans le domaine de l'énergie.

Création de THEOLIA Greece

THEOLIA Greece a été créée en août 2007, pour développer des projets éoliens en Grèce.

Création de THEOLIA Emerging Markets

Le 20 septembre 2007, THEOLIA a inauguré sa filiale THEOLIA Emerging Markets (TEM), dédiée au développement des systèmes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et qui interviendra exclusivement dans les pays émergents. Les zones couvertes par TEM seront le Maghreb, l'Inde, l'Amérique de Sud et l'Europe de l'Est.

Mise en place d'un emprunt convertible en actions/Océanes

En octobre 2007, THEOLIA a procédé à l'émission d'Océanes (Obligation convertibles à option et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes) d'un montant total de 240 000 000 euros.

Acquisition de la société MAESTRALE GREEN ENERGY, développeur italien

THEOLIA a conclu le 23 novembre 2007 l'acquisition d'un développeur italien, le groupe MAESTRALE GREEN ENERGY. Cette acquisition s'est conclue pour un prix global de 6 761 372 euros. L'ensemble des projets développés par la Société sont situés en Italie. Le portefeuille de projets de MAESTRALE GREEN ENERGY représentait, au jour de l'acquisition, 500 MW.

THEOLIA a signé avec les cédants de MAESTRALE GREEN ENERGY des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de *success fees* prévoient le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élevaient à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

Suite aux résultats des audits préalables à l'acquisition l'accord signé le 29 juin 2007 avec la société néerlandaise n'a pas été réitéré.

NOTE 6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition de la société Compagnie Éolienne du Déroit par THEOLIA

Le 4 janvier 2008 THEOLIA a finalisé l'acquisition de la Compagnie Éolienne de Déroit détenue majoritairement par EDF International. Cette acquisition porte sur 100 % des droits et le montant de la transaction s'élève 45 241 k€. Cette acquisition a été réalisée en numéraire et le goodwill qui en résultera est estimé à ce stade à la somme de 15 700 k€.

Située à Tétouan, CED détient le plus important parc éolien installé dans le Royaume du Maroc. Il comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW et produit environ 190 MWh par an. Une équipe de 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000.

NOTE 7 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 112 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contre 92 au 31 décembre 2006).

Ces sociétés, dont la liste exhaustive est reproduite en note 36 « liste des sociétés du Groupe ».

Acquisitions

- Acquisition par voie d'apport de fermes éoliennes en exploitation en Allemagne ;
- Acquisition de la société MAESTRALE GREEN ENERGY et de ses filiale ;
- Prise de participation dans le capital de la société allemande Eco₂lution ;

- Rachat du solde de la participation dans la société canadienne THEOLIA Première Nation Inc ;
- Prise de contrôle de la société suisse Biocarb.

Cessions et autres variations

➤ Constitution du pôle THENERGO

La participation de THEOLIA a été réduite de 91,01 % (au 31/12/2006) à 29,19 %.

Cette dilution s'est traduite par la perte du contrôle exclusif de l'entité et a conduit à consolider les titres de THENERGO par mise en équivalence.

La participation dans THENERGO a ainsi été traitée de la façon suivante :

- comptabilisation de la totalité des revenus et des charges pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 à la date d'augmentation de capital, soit le 14 juin 2007 ;
- comptabilisation du résultat postérieur à cette date pour la seule quote-part du Groupe (29.19 %) sur la ligne « résultat des entreprises associées » ;
- comptabilisation de la participation sur la ligne « entreprises associées » en lieu et place des actifs et des passifs du sous-groupe THENERGO.

➤ Cession de la société Centrale Éolienne de la Fage

Consolidation de THEOLIA Emerging Markets (TEM)

Le pourcentage de détention de TEM est de 47,52 %. Néanmoins sur la base d'une convention de vote établie avec l'ensemble des actionnaires de ladite société celle-ci est consolidée en intégration globale dans la mesure où THEOLIA en possède le contrôle.

Information *pro forma*

La principale opération affectant la comparabilité des comptes est l'opération d'acquisition des parcs éoliens apportés par GE Energy Financial Services.

Le bilan consolidé au 31/12/2007 enregistrant l'intégralité des postes concernant cette acquisition, l'information *pro forma* présentée est limitée au compte de résultat établi en année pleine, comme si cette acquisition avait été réalisée en début d'année.

Le compte de résultat *pro forma* a été établi par sommation des résultats consolidés des sociétés acquises, établis en normes IFRS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

	Groupe THEOLIA	Parcs éoliens (GE)	Groupe THEOLIA <i>pro forma</i>
	31/12/2007	30/06/2007 (6 mois)	31/12/2007
Chiffre d'affaires	306 481	16 904	323 385
Achats et variations de stocks	(230 784)	-	(230 784)
Charges externes	(34 746)	(2 039)	(36 785)
Impôts et taxes	(1 139)	-	(1 139)
Charges de personnel	(23 413)	-	(23 413)
Amortissements et provisions	(18 382)	(5 254)	(23 636)
Autres produits et charges opérationnels	(1 267)	(751)	(2 018)
Résultat opérationnel courant	(3 250)	8 860	5 610
Autres produits et charges non courants	21 014	-	21 014
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATION DU GOODWILL	17 764	8 860	26 624
Perte de valeur sur goodwill *	(56 490)	-	(56 490)
Résultat opérationnel (après dépréciation du goodwill)	(38 726)	8 860	(29 866)
Coût de l'endettement financier brut	(13 240)	(2 160)	(15 400)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 154	-	3 154
Coût de l'endettement financier net	(10 086)	(2 160)	(12 246)
Autres produits et charges financiers	2 145	327	2 472
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	589	-	589
Charge d'impôt	(2 729)	(1 966)	(4 695)
Résultat net	(48 807)	5 061	(43 746)
dont part Groupe	(48 262)	5 061	(43 201)
dont intérêts minoritaires	(546)	-	(546)

(*) Cf. note 8.

NOTE 8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Actifs et passifs acquis antérieurement

APESA (Espagne)

La détermination des justes valeurs définitives a conduit à retenir une valorisation des 58 MW sur la base de 150 k€ l'unité. L'allocation des bases provisoires a été effectuée de façon définitive comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs et passifs acquis	Ajustement	Juste valeur des actifs et passifs acquis
Immobilisations incorporelles	3	8 700	8 703
Immobilisations corporelles	1 510		1 510
Actifs financiers non courants	778		778
Clients	69		69
Autres actifs courants	275		275
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(17)		(17)
Passifs financiers non courants	-		-
Passif non courant	-		-
Fournisseurs et autres créditeurs	2 682		2 682
Dettes fiscales et sociales	3		3
Impôt différé passif	-	2 900	2 900
Total actifs nets acquis	(66)	5 800	5 734
Prix d'achat des titres	9 860		9 860
Frais d'acquisition	259		259
Total coût d'acquisition	10 119		10 119
Écart d'acquisition	10 186		4 385

Le goodwill résiduel trouve sa justification dans la rentabilité attendue de la construction de la ferme éolienne d'Almería, objet des droits détenus par APESA.

NATENCO

La comptabilisation de l'acquisition de NATENCO avait donné lieu à une affectation provisoire dans les comptes au 31 décembre 2006.

L'affectation définitive tient compte de la comptabilisation en actifs incorporels des éléments suivants :

➤ nom commercial :	300 k€
➤ contrats de gestion :	1 400 k€
➤ impôts différés correspondants :	- 510 k€

Les contrats de gestion sont amortis sur une durée de 16 ans.

Le goodwill résiduel de 75 098 k€ correspond à la capacité de NATENCO à développer, vendre et gérer des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

<i>(en milliers d'euros)</i>	NATENCO GmbH/ Wolgast	Goodwill	Correction goodwill	Ajustements prix	Affectation goodwill	NATENCO GmbH/ Wolgast affecté
Goodwill		75 715	1 400		(1 190)	75 925
Immobilisations incorporelles	1 273				1 700	2 973
Immobilisations corporelles	35 841					35 841
Actifs financiers non courants	20 008					20 008
Stocks	42 633					42 633
Clients	24 179					24 179
Autres actifs courants	11 287					11 287
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 555					18 555
Passifs financiers non courants	65 941					65 941
Autres passifs non courants	12					12
Passifs financiers courants	2 879					2 879
Provisions part courante	-		265			265
Fournisseurs et autres créditeurs	55 395		1 135			56 531
Dettes fiscales et sociales	-					-
Impôt différé passif					510	510
Impôt courant	85					85
Total actifs nets acquis	29 463	75 715	-	-	-	105 177
Prix d'achat des titres	100 285					100 285
Frais d'acquisition	4 276			617		4 892
Total coût d'acquisition	104 561	-	-	617	-	105 178
Goodwill	75 098		1 400	617	(1 190)	75 925

NATENCO SAS

Le goodwill constaté au 31 décembre 2006, d'un montant de 1 522 k€ a été majoré du complément de prix comptabilisé au cours de l'exercice, soit 3 257 k€. Le goodwill total se monte à 4 779 k€.

Aucune autre modification n'a été apportée au cours de l'exercice. Le goodwill constaté dans les comptes est définitif. Le goodwill résiduel de 4 779 k€ correspond à la capacité de NATENCO SAS à développer, vendre et gérer des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

Principaux actifs et passifs acquis au cours de l'exercice

Du fait de la complexité des activités acquises, l'identification et l'évaluation des immobilisations incorporelles requièrent généralement l'appréciation d'experts, ce qui ne permet pas au Groupe de fournir une allocation finalisée du prix d'acquisition à la date de clôture.

Par conséquent, pour toutes les acquisitions décrites ci-dessous, l'allocation définitive du prix d'acquisition sera établie au plus tard dans les 12 mois suivant l'acquisition, et de ce fait n'est pas encore réalisée.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

La valeur nette comptable des actifs et passifs acquis au cours de l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Date d'acquisition	Groupe Maestrale 22/11/2007	Biocarb 13/08/2007	Windwin 31/12/2007	Parcs éoliens (GE) 02/07/2007
Goodwill				
Immobilisations incorporelles	2 498	-	-	4 590
Immobilisations corporelles	2 222	293	19 895	178 079
Actifs financiers non courants	3 615	8	45	376
Impôts différés actifs	5	-	-	-
Stocks	583	15	-	-
Clients	163	6	868	2 014
Autres actifs courants	1 857	150	2 534	58 107
Trésorerie et équivalent de trésorerie	538	456	237	10 922
Passifs financiers non courants	6 673	1 101	8 420	173 744
Autres passifs non courants	1	-	-	-
Passifs financiers courants	487	-	23 954	17 375
Provisions	29	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	3 342	398	1 016	3 037
Dettes fiscales et sociales	19	39	105	3 264
Impôt différé passif	-	-	2 762	1 140
Total actifs nets acquis	931	(609)	(12 678)	55 528
Prix d'achat des titres	5 560	727	-	144 165
Frais d'acquisition	1 202	19	-	-
Total coût d'acquisition	6 761	745	-	144 165
Goodwill	5 831	1 354	12 678	88 637

Le goodwill provisoire de Maestrale de 5 831 k€ correspond à la capacité de Maestrale à développer et vendre des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

Le goodwill provisoire de Biocarb de 1 354 k€ correspond à la capacité de Biocarb à générer des profits dans le cadre de son activité de production de biocarburant et des produits connexes.

Le goodwill provisoire de Windwin est justifié par la valeur du parc comparée au prix de marché des parcs éoliens allemands.

La constatation du goodwill de 88 637 k€ sur l'opération d'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe GE provient du traitement comptable préconisé par la norme IFRS 3. Celle-ci impose de comptabiliser l'apport sur la base de la juste valeur des titres remis en contrepartie de cet apport au jour de la remise des titres, soit au 2 juillet. Cette juste valeur correspond au cours du jour.

Ce traitement a pour conséquences la mise en évidence d'un goodwill de 88 637 k€ dont 56 490 k€ proviennent de la différence entre la valeur des titres au 2 juillet (27,26 €) et la valeur des titres définie au contrat (16,50 €). La partie du goodwill correspondant à cette différence, soit 56 490 k€, constatée lors du traitement comptable de l'opération selon les normes IFRS a été immédiatement dépréciée.

Cette dépréciation est un ajustement technique qui n'a aucune conséquence sur les indicateurs clés de l'activité 2007 du Groupe, ni sur la valeur et les perspectives de rentabilité des actifs acquis.

Le solde de 32 147 k€ correspond à un goodwill provisoire qui est justifié par la valeur de marché des parcs acquis.

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation de ce goodwill sera finalisée au cours du premier semestre 2008.

Les principaux agrégats des entités acquises sont les suivant en année complète :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe Maestrale	Parcs éoliens (GE)
Chiffre d'affaires année 2007	-	30 302
Résultat net année 2007	(1 264)	7 680

NOTE 9 GOODWILL**Analyse du poste**

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007	99 136	-	99 136
Regroupements d'entreprises	108 755	56 490	52 265
Cessions	(15)	-	(15)
Incidence THENERGO	(6 871)	-	(6 871)
Autres variations	5	-	5
Valeurs à la clôture au 31/12/2007	201 011	56 490	144 521

Affectation des goodwill par Unité Génératrice de Trésorerie

Les activités du Groupe sont donc classées dans les catégories suivantes :

- développement et construction de parcs éoliens ;
- production d'énergie d'origine éolienne ;
- activités non éoliennes.

Par ailleurs, l'activité production d'énergie d'origine éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que de secteurs géographiques distincts. À ce jour, on entend par secteur géographique distinct, la France et l'Allemagne, seuls pays porteurs de fermes en exploitation.

Catégories		Valeur brute	Perte de valeur	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006
Développement et construction de parcs éoliens		93 577	-	93 577	76 254
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	France	820	-	820	10 884
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	Allemagne	101 316	(56 490)	44 826	
Activité non éolienne		5 298	-	5 298	10 599
TOTAL		201 011	(56 490)	144 521	97 737

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Projet en cours	Frais de développement	Logiciels et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2007	40 367	3 758	327	5 566	50 018
Acquisitions et immobilisations générées en interne	3 548	473	60	2	4 083
Mise en service industrielle	(7 272)	7 272	-	-	-
Regroupements d'entreprises	3 326	4 608	6	17	7 957
Tranfert de droits	(2 595)	-	(18)	-	(2 613)
Cessions	(2 154)	-	-	-	(2 154)
Incidence de changement de mode de consolidation	(4 713)	-	-	-	(4 713)
Écart de conversion	5	-	-	-	5
Autres variations	(206)	(737)	-	(64)	(1 007)
Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2007	30 306	15 374	375	5 521	51 576
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2007	(2)	(55)	(126)	(2)	(184)
Amortissements	(75)	(238)	(108)	(242)	(663)
Dépréciations suite à tests de valeur	(158)	-	-	(3 832)	(3 990)
Regroupements d'entreprises	-	-	(1)	(3)	(4)
Reprises sur cessions	-	-	3	-	3
Incidence de changement de mode de consolidation	-	-	-	99	99
Autres variations	2	(63)	-	(2)	(63)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2007	(233)	(356)	(232)	(3 982)	(4 802)
Valeurs nettes à l'ouverture au 01/01/2007	40 365	3 703	201	5 564	49 835
Valeurs nettes à la clôture 31/12/2007	30 073	15 018	143	1 539	46 774

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice concernent principalement l'avancement des projets éoliens en cours de développement en France.

Les mises en service réalisées en 2007 concernent les parcs éoliens suivants à hauteur de 1 088 k€ :

➤ Centrale éolienne des Plos	244 k€
➤ Centrale éolienne de Moulin de Froidure	513 k€
➤ Centrale éolienne des Sablons	331 k€

Les autres mises en service, soit 6 185 k€, concernent l'usine de traitement des déchets de Beaucaire détenue par la société Ecoval 30.

Les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice se montent à 7 957 k€ et concernent l'acquisition des droits rattachés au développement des centrales éoliennes à hauteur de 7 934 k€ :

➤ Centrales éoliennes en exploitation (Allemagne)	4 608 k€
➤ Centrales éoliennes en cours de développement (groupe Maestrals)	3 326 k€

Les permis de construire de certaines centrales éoliennes en développement (France) ont fait l'objet d'une révision à la baisse du nombre de MW à construire, qui s'est traduite par une baisse 2 595 k€ des actifs incorporels en cours.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la cession de plusieurs centrales éoliennes. Les coûts de développement en cours ainsi cédés représentent 2 154 k€. L'impact positif sur le résultat de l'exercice est de 685 k€.

Au cours de l'exercice, le changement de méthode de contrôle de THENERGO (mise en équivalence) entraîne une diminution de 4 713 k€ des immobilisations incorporelles figurant au bilan consolidé.

Le projet Buchen dont la valeur brute se monte à 3 832 k€ a été provisionné sur l'exercice à 100 % compte tenu des incertitudes liées à sa réalisation. Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une usine de production d'écocarburant sur la base du retraitement des plastiques par dépolymérisation.

Les discussions avec AWN, fournisseur de matière première et à ce titre partenaire au projet, et le partenaire technique Nilltech, société suisse spécialisée dans la dépolymérisation des plastiques, sont actuellement toujours en cours.

Cependant, avant de s'engager contractuellement, AWN souhaite valider *in situ* la technologie proposée par Nilltech.

Il en résulte qu'à ce jour, aucune LOI n'est venue se substituer à celle émise au 31 mai 2007.

En conséquence, par prudence et en l'absence de garantie juridique formalisée, le Groupe a constitué une provision pour dépréciation des actifs incorporels à hauteur de 100 %.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Projet en cours	Installations techniques	Immobilisations mises en concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2007	3 343	569	30 457	81 023	-	8 154	123 546
Acquisitions	271	499	40 421	3 588	-	2 044	46 823
Mise en service industrielle	-	-	(50 288)	39 471	10 817	-	-
Regroupements d'entreprise	3 464	376	5 008	193 153	-	1 617	203 618
Cessions	(77)	-	(572)	(1 635)	(32)	(667)	(2 983)
Incidence de changement de mode de consolidation	-	-	(1 085)	(3 136)	-	(6 001)	(10 222)
Écarts de conversion	-	(2)	(10)	-	-	5	(7)
Autres variations	(1 478)	30	(218)	2 728	205	666	1 933
Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2007	5 523	1 472	23 713	315 193	10 990	5 818	362 709
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2007	(2)	(34)	-	(2 788)	-	(1 550)	(4 374)
Dotations aux amortissements	-	(273)	-	(10 990)	(743)	(608)	(12 614)
Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	(266)	-	-	-	(266)
Regroupements d'entreprise	-	-	-	(17)	-	(11)	(28)
Cessions	-	-	-	3	17	359	379
Incidence de changement de mode de consolidation	-	-	-	430	-	1 099	1 529
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	2	(30)	-	(1 459)	(44)	(667)	(2 198)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2007	-	(337)	(266)	(14 821)	(770)	(1 378)	(17 572)
Valeurs nettes à l'ouverture au 01/01/2007	3 341	535	30 457	78 235	-	6 604	119 172
Valeurs nettes à la clôture au 31/12/2007	5 523	1 135	23 447	300 372	10 220	4 440	345 135

Sur 46 823 k€ d'acquisitions réalisées sur la période, 44 196 k€ représentent l'avancement des projets éoliens en construction, en France pour 37 302 k€, en Espagne pour 3 119 k€ et en Allemagne pour 3 775 k€.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la construction de 3 centrales éoliennes en France et a achevé la construction de l'usine de traitement des déchets de la société Ecoval 30. Le total (50 288 k€) correspond aux immobilisations suivantes :

➤ la Centrale Éolienne des Sablons :	11 795 k€
➤ la Centrale Éolienne des Plos :	13 163 k€
➤ la Centrale Éolienne de Moulin de Froidure :	14 513 k€
➤ Usine de traitement des déchets :	10 817 k€

Les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice entraînent une hausse des immobilisations corporelles de 203 618 k€, qui se décompose principalement ainsi :

➤ acquisition de centrales éoliennes en exploitation (Allemagne) :	198 106 k€
➤ acquisition de centrales éoliennes en construction (Italie) :	4 468 k€

Les cessions réalisées sur la période, soit 2 983 k€ sont liées aux événements suivants :

➤ vente d'installations éoliennes en exploitation (Allemagne) :	1 876 k€
➤ vente d'installations éoliennes en construction (France) :	572 k€
➤ cession d'immobilisations corporelles diverses :	535 k€

Au cours de l'exercice, le changement de méthode de contrôle de la société THENERGO (mise en équivalence) entraîne une diminution de 10 222 k€ des immobilisations corporelles figurant au bilan consolidé.

NOTE 12 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2007, le résultat des entités mises en équivalence correspond aux sociétés suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	%	Quote-part dans la situation nette des entreprises associées	Quote-part dans le résultat des entreprises associées
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GMBH	48,00 %	-	(4)
ECO ₂ LUTIONS	35,21 %	25 346	-
THENERGO	29,19 %	37 931	593
TOTAL À LA CLÔTURE AU 31/12/2007		63 277	589

La juste valeur de la participation du Groupe dans THENERGO, calculée sur la base du cours au 31 décembre 2007 est égale à 36 175 k€. Compte tenu des perspectives de croissance, le Groupe

n'a pas constitué de provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice. Le 11 avril 2008, la juste valeur de la participation est de 49 523 k€.

En 2007, le poste a évolué comme suit :

	ECO₂LUTIONS	THENERGO	Participations de THENERGO	EEEV	Total
Valeur des titres en début d'exercice	-	-	631	(4)	627
Affectation du goodwill	10 031	2 547	-	-	12 578
Changement de méthode de consolidation du Groupe THENERGO	-	26 081	(631)	-	25 450
Prise de participation	15 315	-	-	-	15 315
Augmentation de capital	-	3 657	-	-	3 657
Performance bond Leysen de 20 000 k€	-	5 838	-	-	5 838
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	-	(18)	-	(4)	(22)
Paiements fondés sur des actions	-	775	-	-	775
Autres variations	-	(949)	-	7	(942)
VALEUR DES TITRES EN FIN D'EXERCICE	25 346	37 931	-	(1)	63 276

Les principales données financières des entreprises associées sont les suivantes :

	ECO₂LUTIONS	THENERGO
% détention	35,21 %	29,19 %
Données financières à 100 %		
Chiffre d'affaires	-	20 810
Charges opérationnelles	-	18 472
Ebitda	-	636
Résultat net	-	859
● dont part du Groupe dans le résultat consolidé	-	(61)
Goodwill	10 031	2 547
Capitaux propres au 31/12/2007	43 315	122 473
● dont part du Groupe dans les capitaux propres	15 315	35 384
VALEUR DES TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	25 436	37 931

La valeur du goodwill d'Eco₂lutions est fondée sur les business plans présentés par la Direction de l'entreprise et les bénéfices futurs qui résulteront du développement de ses activités.

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS

31/12/2007	Note	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants		-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	14	1 025	43 004	-	-	44 029
Clients et autres débiteurs	16	-	87 367	-	-	87 367
Instruments dérivés courants		-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants		-	1 128	-	-	1 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	-	-	-	326 199	326 199
TOTAL		1 025	131 499	0	326 199	458 723

31/12/2006	Note	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants		-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	14	1 295	19 538	-	-	20 833
Clients et autres débiteurs	16	-	57 447	-	-	57 447
Instruments dérivés courants		-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants		-	798	-	-	798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	-	-	-	65 509	65 509
TOTAL		1 295	77 783	-	65 509	144 587

NOTE 14 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Variation

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2007
Titres non consolidés	1 295	523	(798)	5	1 025
Créances rattachées	50	3 309	(3 419)	129	69
Prêts	-	13	-	-	13
Autres créances immobilisées	16 905	37 294	(14 596)	2 013	41 616
Autres actifs financiers	2 367	770	(86)	(2 026)	1 025
Dépôts et cautionnements	215	96	(31)	-	280
Dépréciations	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	20 832	42 005	(18 930)	121	44 029

Au 31 décembre 2007, aucun impact n'a été constaté en résultat ni en capitaux propres sur les actifs financiers non courants.

Échéancier 31/12/2007

31/12/2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres non consolidés	-	-	1 025	1 025
Créances rattachées	69	-	-	69
Prêts	13	-	-	13
Autres créances immobilisées	37 897	3 719	-	41 616
Autres actifs financiers	-	-	1 025	1 025
Dépôts et cautionnements	-	-	280	280
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	37 979	3 719	2 330	44 029

Échéancier 31/12/2006

31/12/2006	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres non consolidés	798	497	-	1 295
Créances rattachées	50	-	-	50
Prêts	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	14 596	2 309	-	16 905
Autres actifs financiers	2 112	-	255	2 367
Dépôts et cautionnements	31	-	184	215
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	17 587	2 806	439	20 832

Analyse

L'essentiel des autres actifs non courants est représenté par des créances immobilisées. Ces dernières sont essentiellement constituées de prêts relais accordés par NATENCO GmbH à ses

clients, dans l'attente de la mise en place de leur propre financement (37 897 k€).

NOTE 15 STOCKS

	31/12/2007	31/12/2006
Projets éoliens	39 766	8 258
Projets autres énergies	1 635	373
Matières premières	1 730	903
Dépréciations	(254)	(72)
VALEUR NETTE	42 877	9 462

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Annexe aux états financiers consolidés

Les stocks de projets éoliens se répartissent sur les zones géographiques suivantes :

➤ France :	7 570 k€
➤ Allemagne :	29 982 k€
➤ Reste du monde :	2 214 k€

Le stock détenu par l'Allemagne (NATENCO GmbH) est constitué de projets éoliens en cours de construction qui sont destinés à être revendus en 2008.

Le solde du stock figurant au bilan consolidé du Groupe, soit 3 365 k€, est constitué par les activités non éoliennes, principalement par la société Seres Environnement pour un total de 2 306 k€.

Les dépréciations sont dues aux stocks projets éoliens pour un montant de 161 k€ et aux autres stocks pour 93 k€.

NOTE 16 CRÉANCES CLIENTS

Variation

	Valeur brute 31/12/2007	Provisions 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Créances clients	88 076	(709)	87 367	57 447
TOTAL	88 076	(709)	87 367	57 447

L'encours clients est principalement constitué de créances sur :

- des ventes d'éoliennes réalisées en fin d'année par la société NATENCO GmbH pour 62 753 k€ ;

- des ventes de contrats de construction clé en main pour compte de tiers réalisées par la société VENTURA pour 11 007 k€.

Les créances provisionnées correspondent à 100 % de leur montant brut.

Échéancier 31/12/2007

31/12/2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances clients	87 367	-	-	87 367
Créances clients douteux	-	709	-	709
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	87 367	709	-	88 076

NOTE 17 AUTRES ACTIFS COURANTS

	Valeur brute 31/12/2007	Dépréciation 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Fournisseurs avances et acomptes	8 779	-	8 779	4 509
Créances d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-
Créances fiscales (hors IS)	21 856	-	21 856	10 253
Créances sociales	33	-	33	29
Comptes courants	6 500	-	6 500	505
Débiteurs divers	17 030	(1 097)	15 933	3 254
Charges constatées d'avance	3 891	-	3 891	-
Écarts de conversion actif	72	-	72	1 690
TOTAL	58 161	(1 097)	57 064	20 240

Les créances fiscales sont constituées principalement par la TVA déductible non encore récupérée sur les achats de matériel et travaux pour la construction de parcs éoliens en France et en Allemagne.

Les débiteurs divers concernent des créances détenues sur les prestataires suivants :

➤ FC Holding :	5 084 k€
➤ Winvest Energy (vente de ferme éolienne) :	3 223 k€
➤ Valorem (vente de ferme éolienne) :	1 047 k€

Les provisions pour dépréciation concernent des créances nées au cours des exercices précédents.

NOTE 18 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement (net)	160 684	11 051
Disponibilités	165 514	54 457
TOTAL	326 198	65 508

Les valeurs mobilières de placement sont détenues par THEOLIA SA pour 156 167 k€ et correspondent à des placements entièrement sécurisés, et notamment :

- Sicav de trésorerie placement sécurisé (100 % monétaire) ;
- bons à moyen terme négociables/BMTN à taux variable indexé sur l'EONIA ;

- certificat de dépôt négociable à échéance maxi 3 mois à capital et taux garanti.

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 4 aux états financiers.

NOTE 19 CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actions en circulation

	Valeur nominale (en euros)	Nombre d'actions au 01/01/2007	Exercice de BSA	Exercice actions gratuites	Actions rémunérant des apports	Actions émises (numéraire)	Nombre d'actions au 31/12/2007
Nombre d'actions	1	25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671
Nombre de titres	1	25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671
CAPITAL SOCIAL		25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671

Au 31 décembre 2007, le capital est composé de 38 681 671 actions de 1 € de valeur nominale.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative

depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne

Il n'a pas été versé de dividende, ni avant ni après la clôture.

NOTE 20 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Total BSA
BSA non exerçables au 31 décembre 2006 *	210 000
Solde au 31 décembre 2006 **	2 577 697
Attribués pendant l'exercice	3 430 827
Exercés pendant l'exercice	(1 669 510)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	4 339 014

(*) Suite au non-respect des conditions d'exercice.

(**) En raison d'une erreur l'annexe aux comptes clos le 31/12/2006 présentait un solde de 2 477 697 BSA.

Synthèse des mouvements des BSA

Les 210 000 BSA non exerçables correspondent à des BSA soumis à des conditions particulières non remplies au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2007 ces BSA sont définitivement non exerçables.

Cela n'a pas d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

La juste valeur des BSA est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial de Black and Scholes ou, selon les cas, celui développé par J. Hull et A. White. Les BSA émis au cours de la période ont été valorisés à partir des hypothèses suivantes :

Montants en euros sauf indication contraire	THEOLIA		THENERGO
	21/03/2007	14/09/2007	30/06/2007
Juste valeur du warrant	12,72	8,84	2,97
Cours de l'action	28,00	19,17	8,90
Prix d'exercice	15,28	12,17	8,46
Volatilité attendue	49,41 %	40,00 %	41 %
Dividendes attendus	0 %	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,74 %	4,08 %	4,30 %

La charge comptabilisée au titre de la période de 7 191 k€ correspond :

► chez THEOLIA :

● BSA attribués sur la période :	5 133 k€
● BSA attribués antérieurement :	383 k€

► chez THENERGO :

● BSA attribués au cours du premier semestre :	1 675 k€
--	----------

Détail des BSA

	BSA 1	BSA 2	BSA 3	BSA 4	BSA 5	Total
Prix de souscription	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	
Prix d'exercice	2,06	2,06	2,06	2,06	2,06	
Durée	5 ans dès la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	-	5 000	5 000	-	10 000
Solde au 31 décembre 2006	316 652	-	36 000	120 000	120 000	592 652
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	54 465	-	-	84 000	-	138 465
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	262 187	-	36 000	36 000	120 000	454 187

	BSA CS1	BSA CS2	BSA CS3	BSA CS4	BSA CS5	Total
Prix de souscription	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	
Prix d'exercice	4,85	4,85	4,85	4,85	4,85	
Durée	5 ans à compter de la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Solde au 31 décembre 2006	101 000	100 000	100 000	50 000	50 000	401 000
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	101 000	100 000	-	-	-	201 000
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	-	-	100 000	50 000	50 000	200 000

(* Voir légende page 83.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

	BSA bis	BSA A-MCC	BSA b-ad	BSA B-MCC	K-2006	Total
Prix de souscription	0,00039	0,00036	0,0010245	0,001025	0,1	
Prix d'exercice	3,90	7,275	10,245	10,245	7,44	
Date limite d'exercice	02/05/2010	27/11/2007	16/03/2007	11/03/2007	17/10/2011	
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1	
Solde au 31 décembre 2006	769 114	-	197 657	58 720	558 554	1 584 045
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	469 114	-	197 657	58 720	558 554	1 284 045
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	300 000	-	-	-	-	300 000

	BSA BE 06	BSA DA06	BSA EP06	BSA JMS06	BSA JMSPC06	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	01/06/2009	17/05/2009	24/05/2009	12/06/2009	11/06/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	10 000	10 000	29 093	10 000	64 000	123 093
Exercés pendant l'exercice	10 000	3 000	-	10 000	-	23 000
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	-	7 000	29 093	-	64 000	100 093

	BSA JP06	BSA LF06	BSA NS06	BSA SG06	BSA S006	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	31/05/2009	19/05/2009	31/05/2009	16/05/2009	19/05/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	10 000	29 093	10 000	31 451	10 000	90 544
Exercés pendant l'exercice	10 000	-	10 000	-	3 000	23 000
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	-	29 093	-	31 451	7 000	67 544

(*) Voir légende page 83.

	BSA EP07	BSA LF07	BSA S007	BSA SG07	BSA GF	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2010	28/06/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136 730
Exercés pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136 730

	BSA JMS PC 800M					
Prix de souscription						0,0001
Prix d'exercice						12,17
Date limite d'exercice						31/12/2012
Parité						1
Solde au 31 décembre 2006						-
Attribués pendant l'exercice						80 460
Exercés pendant l'exercice						-
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice *						-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006						80 460

(*) En application des dispositions de la norme IFRS 2 relative aux rémunérations en actions, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation en charges de personnel.

Les conditions d'exercice des BSA sont les suivantes par catégorie de BSA

- BSA CS 3 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2007 ;
- BSA CS 4 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2008 ;
- BSA CS 5 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2009 ;
- BSA LF/SG/EP/SO 07 : exercer à la date d'exercice un mandat d'Administrateur au sein de la Société ;
- BSA 2003-5 : exercer une fonction opérationnelle dans la Société au 1^{er} janvier 2008.

Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dates suivantes :

➤ en 2005 :	16 000
➤ le 13 octobre 2006 :	407 500
➤ le 6 février 2007 :	175 215
➤ soit un total de :	598 715 actions

Les attributions d'actions gratuites ont été évaluées au cours du jour d'attribution (respectivement 12 € pour l'attribution 2006 et 18,45 € pour celle de février 2007).

La charge comptabilisée au titre de la période de 6 245 k€ correspond aux :

➤ actions attribuées en 2006 :	4 047 k€
➤ actions attribuées en 2007 :	2 198 k€

La charge restant à imputer au titre des actions gratuites s'élève à :

➤ année 2008 :	941 k€
➤ année 2009 :	94 k€

NOTE 21 PASSIFS FINANCIERS

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2007			31/12/2006
		Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	22	90 772	458 624	549 396	127 405
Fournisseurs et autres créanciers	26	146 107	-	146 107	122 716
TOTAL		236 879	458 624	695 503	250 121

Tous les passifs financiers du Groupe à l'exception des dérivés sont évalués en date d'arrêt au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une charge d'intérêt totale de 13 240 k€ a été comptabilisée en résultat financier au titre du coût de financement.

NOTE 22 DETTES FINANCIÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Endettement net (courant/non courant)

31/12/2007	Courant	Non courant	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 495	259 365	348 860
Emprunt obligataire convertible	816	196 195	197 011
Dettes sur location financement	7	19	26
Sous-total emprunts	90 318	455 579	545 897
Découverts bancaires et équivalents	278	-	278
Autres passifs financiers	176	3 045	3 221
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	90 772	458 624	549 396

Variation des emprunts et dettes financières

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt obligataire convertible	Dettes sur location financement	Découverts bancaires et équivalents	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007	116 506	1 300	2 790	2 367	4 442	127 405
Augmentation	71 769	235 314	891	-	1 910	309 884
Remboursement	(19 714)	(1 372)	-	(887)	(1 731)	(23 704)
Regroupements d'entreprises	183 834	-	-	6	1	183 841
Variation de périmètre	(3 520)	-	(3 656)	(1 208)	(1 496)	(9 880)
Reclassement de l'option en capitaux propres	-	(38 231)	-	-	-	(38 231)
Autres variations	(15)	-	-	-	89	74
VALEURS À LA CLÔTURE AU 31/12/2007	348 860	197 011	26	278	3 220	549 395

L'augmentation de la dette financière, soit 309 884 k€ est principalement due aux opérations suivantes :

➤ tirage de dette dans le cadre du financement des centrales éoliennes en construction :	50 559 k€
➤ tirage de dette dans le cadre du financement des activités de vente de fermes éoliennes :	9 841 k€
➤ tirage de dette dans le cadre du financement des activités non éoliennes (solaire) :	10 508 k€
➤ émission d'un emprunt obligataire convertible :	235 314 k€

Les remboursements effectués sur la période concernent :

➤ l'emprunt obligataire émis par la société THERBIO :	1 372 k€
➤ les emprunts mis en place dans les fermes éoliennes :	18 574 k€
➤ les emprunts mis en place dans les activités non éoliennes :	1 139 k€

Les emprunts mis en place pour le financement de la construction des parcs éoliens (France) sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio de type : trésorerie d'activité/échéance d'emprunt. À la clôture de l'exercice, le Groupe remplit ses obligations en la matière.

Les autres remboursements correspondent aux diminutions des comptes courants.

Les opérations d'acquisition de centrales éoliennes en exploitation en Allemagne représentent une augmentation de la dette financière au bilan de 176 416 k€.

Les opérations d'acquisition de centrales éoliennes en construction (Italie) représentent une augmentation de la dette financière au bilan de 7 418 k€.

Les variations de périmètre concernent la société THENERGO (mise en équivalence à compter du 14 juin 2007).

Analyse par nature de taux

	31/12/2007	31/12/2006
Taux fixe	435 858	42 706
Taux variable	113 537	84 700
TOTAL	549 395	127 406

Analyse par échéance

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 495	106 620	152 745	348 860
Emprunt obligataire convertible	816	-	196 195	197 011
Dettes sur location financement	7	19	-	26
Sous-total emprunts	90 318	106 639	348 940	545 897
Découverts bancaires et équivalents	278	-	-	278
Autres passifs financiers	176	-	3 045	3 221
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	90 772	106 639	351 985	549 396

Emprunt convertible

L'emprunt convertible, de type Océanes, a été émis fin octobre 2007 aux conditions suivantes :

➤ nombre d'obligations :	11 538 462
➤ montant de l'émission initiale :	190 000 000 €
➤ clause d'extension :	25 000 000 €
➤ option de sur-allocation :	25 000 000 €
➤ montant remboursable le 1 ^{er} janvier 2014 (si non conversion) :	260 111 549 €
➤ durée de l'emprunt :	Du 30 octobre 2007 au 1 ^{er} janvier 2014
➤ intérêt annuel :	2,00 %
➤ taux de rendement actuariel brut :	3,25 %

La ventilation entre instrument de dette et de capitaux propres a été réalisée à partir d'un taux de marché, incluant un *spread* de 200 points de base, sur la base d'un échantillon d'entreprises ayant elles-mêmes procédé à des opérations financières équivalentes.

Montant remboursable :

Le Groupe a la possibilité de procéder au remboursement anticipé, à son initiative, à partir du 1^{er} janvier 2012.

Année	Montant remboursable	Nb de titres	Valeur unitaire
Le 01/01/2014	260 111 549	11 538 462	22,5430
Le 01/01/2012	253 151 549	11 538 462	21,9398

L'utilisation du taux d'intérêt effectif entraîne la comptabilisation d'une charge supplémentaire présentée comme suit :

Année	Intérêt au taux de 2 %	Intérêt au TIE	Complément de
2008	815 342	13 898 668	9 085 517
2009	4 813 151	14 506 085	9 706 085
2010	4 800 000	15 195 559	10 395 558
2011	4 800 000	15 934 009	11 134 009
2012	4 813 151	16 770 737	11 957 586
2013	4 800 000	17 574 325	12 774 324
2014	13 151	50 628	37 477

Compte tenu de frais d'émission d'un montant de 6 632 k€, le taux d'intérêt effectif ressort à 7,10 % et la ventilation est la suivante :

➤ composante capitaux propres :	26 502 k€
➤ composante dette (nette du call et du put) :	193 617 k€
➤ Impôts différés :	13 249 k€

Le put mis en place dans ce contrat est exerçable en 2013.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés mis en place pour gérer le risque de taux sur les emprunts à taux variable sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2007 et comptabilisés en résultat.

La valorisation des swaps de taux au 31 décembre 2007 ainsi comptabilisée s'élève à 1 128 k€ (au 31 décembre 2006 : 798 k€).

NOTE 23 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan est résumée dans le tableau ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Actifs au coût amorti				
Clients et autres débiteurs	87 367	87 367	57 447	57 447
Autres actifs financiers non courants	44 030	44 030	20 833	20 833
Juste valeur négative des dérivés de couverture	1 127	1 127	798	798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	326 199	326 199	65 509	65 509
Passif				
Passifs au coût amorti				
Dettes financières	549 118	549 118	125 038	125 038
Découverts bancaires et équivalents	278	278	2 367	2 367
Fournisseurs et autres créanciers	146 108	146 108	122 716	122 716

NOTE 24 PROVISIONS POUR AVANTAGES AUX SALARIÉS**Composantes de la charge de l'exercice**

	31/12/2007	31/12/2006
Charges de retraites	108	112

Variation de la provision

	31/12/2007	31/12/2006
Provision à l'ouverture	142	30
Charge de l'année	108	112
Prestations ou cotisations payées par l'employeur		
Regroupements d'entreprises	1	
PROVISION À LA CLÔTURE	251	142

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,75 %	4,00 %
Évolution des salaires cadres	3,00 %	5,00 %
Évolution des salaires non cadres	2,00 %	5,00 %
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05	INSEE 2000
Âge de départ	65 ans	65 ans

Il est à noter que les écarts actuariels ne sont pas significatifs.

NOTE 25 AUTRES PROVISIONS

	Provision pour litiges	Provision pour instruments de trésorerie	Autres provisions	Total
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007	326	-	398	724
Dotations	471	-	167	638
Reprises	(188)	-	(38)	(226)
Regroupement d'entreprises	-	-	60	60
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(96)	(96)
Valeurs à la clôture au 31/12/2007	609	-	491	1 100
dont part courante	376	-	60	436
dont part non courante	233	-	431	664

Les dotations de l'exercice concernent des litiges salariaux pour 391 k€. Le solde, soit 80 k€ correspond à un complément de provision pour pertes à terminaison sur les marchés non éoliens.

Les autres dotations concernent principalement les provisions pour renouvellement des immobilisations mises en concession (activité non éolienne).

Les reprises concernent principalement les provisions pour pertes à terminaison sur les marchés non éoliens.

NOTE 26 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes reçus	1 034	13 727
Fournisseurs	106 088	53 622
Autres	38 986	55 367
TOTAL	146 108	122 716

Les dettes fournisseurs concernent l'activité de construction/vente de fermes éoliennes à hauteur de 87 291 k€ dont il est possible d'effectuer la répartition suivante :

➤ France :	20 499 k€
➤ Allemagne :	62 339 k€
➤ Reste du monde :	4 453 k€

Les autres dettes concernent principalement les opérations suivantes :

➤ dettes sur acquisition de sociétés (Allemagne) :	21 525 k€
➤ dettes sur acquisition de sociétés (Espagne) :	4 005 k€
➤ dettes sur acquisition de sociétés (France) :	3 259 k€

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sociales	1 664	1 106
Dettes fiscales	27 303	14 943
TOTAL	28 967	16 049

Les dettes fiscales représentent principalement de la TVA collectée sur les ventes réalisées au cours de l'exercice.

NOTE 27 INFORMATION SECTORIELLE**Répartition par métiers**

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activité dits « Wind » :

- la construction d'installations de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe. Cette activité inclut le développement,
- l'exploitation de fermes éoliennes.

Et dans le secteur « non Wind » correspondant aux autres activités :

- production d'électricité à partir des techniques de biomasse et cogénération ;
- production d'électricité à partir de centrales dispatchables ;
- traitement des déchets, mesure de la qualité de l'air, traitement des boues.

L'activité de NATENCO est empreinte d'une forte saisonnalité. En effet, les clients potentiels bénéficient d'avantages fiscaux et ont donc intérêt à investir en fin d'année fiscale. Les trois premiers trimestres

sont donc plutôt consacrés à la recherche d'opérations et de clients, le dernier trimestre regroupant la quasi-totalité des opérations de cession et donc la constatation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de THENERGO inclut pour 835 k€, une prestation d'ingénierie vendue à une société hors groupe qui fournit une usine clé en mains, incluant ces prestations, à une société du groupe THENERGO.

Les données comparatives présentées ci-dessous correspondent, pour le bilan mais également pour le compte de résultat, aux comptes au 31 décembre 2006.

Les données concernant le compte de résultat présentent distinctement à partir de 2007, les charges propres à la holding. Ces charges étaient précédemment réparties forfaitairement entre les trois secteurs d'activité. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

31/12/2007 <i>(en milliers d'euros à l'exception des effectifs)</i>	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Éliminations inter-secteurs	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	249 321	53 912	34 234	5 589		343 057
Ventes interactivités	(30 899)	-	(88)	(5 589)		(36 576)
TOTAL	218 422	53 912	34 146	-		306 481
Résultat opérationnel courant	11 073	6 390	(5 573)	(15 141)	-	(3 250)
Autres produits et charges non courants	181	123	(1 817)	22 526	-	21 014
Perte de valeur sur goodwill	-	-	-	(56 490)	-	(56 490)
Résultat opérationnel	11 254	6 513	(7 389)	(49 105)	-	(38 726)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	(4)	593	-	-	589
Bilan						
Actifs non courants	170 185	415 705	104 563	(45 282)	-	645 169
<i>dont actifs non courants non alloués</i>	<i>20 942</i>	<i>(2 001)</i>	<i>78 989</i>	<i>10 812</i>	<i>-</i>	<i>108 741</i>
Actifs courants	260 312	62 347	16 408	175 752	-	514 824
<i>dont actifs courants non alloués</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	430 498	478 052	120 972	130 470	-	1 159 994
Passifs non courants	33 407	233 507	7 474	203 320	-	477 707
<i>dont passifs non courants non alloués</i>	<i>33 374</i>	<i>233 242</i>	<i>6 868</i>	<i>203 308</i>	<i>-</i>	<i>476 792</i>
Passifs courants	176 729	62 990	21 964	17 534	-	279 216
<i>dont passifs courants non alloués</i>	<i>61 009</i>	<i>27 824</i>	<i>1 121</i>	<i>818</i>	<i>-</i>	<i>90 772</i>
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS	210 136	296 496	29 438	220 854	-	756 923
Autres informations						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 999	38 040	698	169	-	50 906
Effectifs fin de période	115	-	92	30	-	237

Commentaires du compte de résultat

Construction vente de fermes éoliennes

Le secteur d'activité « construction/vente de fermes éoliennes » a généré un chiffre d'affaires de 249 321 k€ contre 56 888 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois)

Le chiffre d'affaires se répartit entre :

➤ VENTURA SA	47 579 k€
➤ NATENCO GmbH	201 742 k€

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'effet année pleine de la consolidation de la filiale allemande NATENCO ;
- l'augmentation des ventes de fermes réalisées par les sociétés NATENCO et VENTURA.

Le résultat opérationnel courant se monte à 11 073 k€ et provient principalement de la hausse des ventes qui ont permis de générer un volume de marges plus important que l'année précédente.

Vente d'électricité d'origine éolienne

Le chiffre d'affaires des ventes d'électricité produite à partir d'énergie éolienne se monte à 53 912 k€ contre 5 935 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois).

Cette forte augmentation s'explique par les facteurs suivants :

➤ mises en service au cours de l'exercice de parcs éoliens développés par le Groupe en France (35,50 MW) :	1 213 k€
➤ l'effet en année pleine des parcs éoliens développés par le Groupe en France et mis en service en 2006 (19 MW) :	3 431 k€
➤ consolidation en année pleine des parcs éoliens acquis l'année précédente :	8 175 k€
➤ consolidation en année pleine de la société NATENCO GmbH :	27 693 k€
➤ acquisition des parcs éoliens réalisée au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération d'apport effectuée par GE Energy Financial Services (165 MW+1,50 MW mis en service postérieurement à l'acquisition) :	13 398 k€

Activités non éoliennes

Les activités non éoliennes ont réalisé un chiffre d'affaire de 34 234 k€ contre 14 974 k€ au 31 décembre 2006 (18 mois).

Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

➤ vente d'un parc photovoltaïque en Allemagne	14 400 k€
➤ effet année pleine de la consolidation de la société SERES Environnement associé à une augmentation d'activité	4 004 k€

Le changement de méthode de consolidation de THENERGO (intégration globale sur 6 mois) associé à l'augmentation de l'activité a un impact sur le chiffre d'affaires de 2 676 k€ (7 324 – 4 648).

Le résultat opérationnel courant tient compte d'une provision pour dépréciation de 3 832 k€ relative au projet Buchen.

Activité « holding »

Le secteur « holding » regroupe les entités suivantes :

- THEOLIA SA ;
- THEOLIA Ibérica ;
- TEM.

Le chiffre d'affaires est constitué de *management fees* refacturés aux filiales par THEOLIA qui constituent des produits inter secteurs.

Le résultat opérationnel courant se monte à - 15 141 k€ dont - 14 685 k€ relatifs à THEOLIA.

Les charges présentes dans le secteur « holding » correspondent aux activités suivantes :

- administration générale du Groupe (stratégie) ;
- relations avec le marché boursier et les investisseurs ;
- opérations de croissance externe ;
- opérations de recherche de financement par appel au marché.

Des paiements sur base d'actions aux Administrateurs de la société THEOLIA représentent - 4 803 k€.

Les autres produits et charges opérationnels, soit 22 526 k€, correspondent au profit de dilution suite à l'inscription de THENERGO sur Alternext pour 22 981 k€.

Le profit de dilution a été constaté dans le secteur « holding » car il relève de l'ingénierie financière et ne rend pas compte de l'activité du secteur non éolien.

La perte de valeur sur le goodwill lié à l'apport des parcs éoliens, - 56 490 k€ est affectée au secteur « holding ».

Commentaires du bilan

Construction vente de fermes éoliennes

Le secteur regroupe les actifs des sociétés réalisant les ventes de fermes ainsi que les actifs des sociétés support de programme en cours de développement et de construction.

Les actifs non courants sont ainsi composés de :

➤ goodwill :	93 577 k€
➤ projets en cours :	55 667 k€

Les goodwill correspondent principalement à NATENCO GmbH, soit 75 925 k€.

Les actifs courants comprennent notamment :

➤ stocks de projets en cours :	39 690 k€
➤ créances clients :	71 581 k€
➤ trésorerie :	115 432 k€

La position de trésorerie ainsi que les créances clients proviennent principalement de la vente de fermes éoliennes en Allemagne.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de l'activité du secteur, soit 91 212 k€ ainsi que les dettes vis-à-vis des fournisseurs et autres créateurs, soit 79 880 k€.

Vente d'électricité d'origine éolienne

Le secteur regroupe les actifs des fermes éoliennes en exploitation.

Les actifs non courants sont ainsi composés de :

➤ goodwill :	45 647 k€
➤ installations éoliennes :	315 570 k€

Les goodwill correspondent principalement à l'acquisition des parcs éoliens suivants :

➤ parcs apportés par GE Energy Financial Services :	32 146 k€
➤ parc éolien Windwin :	12 680 k€

Les actifs courants comprennent notamment 30 607 k€ de trésorerie générée par l'activité de production d'électricité.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de la construction des parcs éoliens. À la clôture de l'exercice, leur montant se monte à 253 110 k€.

Les dettes dues aux fournisseurs et autres créateurs se montent à 32 353 k€. Elles comprennent notamment 20 530 k€ de dette suite à l'acquisition du parc éolien Windwin.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007
Annexe aux états financiers consolidés

Activités non éoliennes

Le secteur regroupe les actifs des sociétés ayant une activité non éolienne.

Les actifs non courants comprennent principalement l'usine de traitement des déchets de Beaucaire 16 484 k€.

Les actifs non courants non alloués comprennent les titres mis en équivalence (THENERGO et Eco₂lution) pour un montant de 63 277 k€.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de la construction de l'usine de traitement des déchets, soit 6 361 k€ et les dettes dues aux fournisseurs et autres créditeurs, soit 18 924 k€.

Activité holding

Les actifs comprennent principalement la trésorerie issue notamment de l'émission de l'emprunt obligataire convertible Océanes, soit 174 103 k€.

Les passifs financiers non courants comprennent l'emprunt obligataire convertible Océanes, soit 196 268 k€.

Les passifs courants sont principalement composés des dettes fournisseurs et autres créditeur, soit 14 950 k€.

31/12/2006 <i>(en milliers d'euros à l'exception des effectifs)</i>	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	56 888	5 935	14 974	355	78 152
Ventes interactivités	(3 829)	(2 663)	(320)	(354)	(7 166)
TOTAL	53 059	3 273	14 655	-	70 986
Résultat opérationnel courant	1 852	(2 796)	(5 426)	-	(6 370)
Autres produits et charges opérationnels	(430)	(476)	(661)	-	(1 568)
Résultat opérationnel	1 421	(3 273)	(6 087)	-	(7 938)
Résultat net	1 691	(1 911)	(3 954)	-	(4 174)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	(7)	69	-	62
Bilan					
Actifs non courants	117 594	128 695	52 367	-	298 656
<i>dont actifs non courants non alloués</i>	<i>18 811</i>	<i>4 008</i>	<i>2 528</i>	<i>-</i>	<i>25 347</i>
Actifs courants	100 513	37 219	15 947	-	153 679
<i>dont actifs courants non alloués</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	218 107	165 914	68 314	-	452 335
Passifs non courants	10 714	66 179	16 840	-	93 733
<i>dont passifs non courants non alloués</i>	<i>7 646</i>	<i>65 972</i>	<i>16 294</i>	<i>-</i>	<i>89 912</i>
Passifs courants	123 063	40 446	23 673	-	187 180
<i>dont passifs courants non alloués</i>	<i>31 915</i>	<i>8 152</i>	<i>4 306</i>	<i>-</i>	<i>44 373</i>
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS	133 777	106 625	40 512	-	280 913
Autres informations					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	310	40 842	12 600	-	53 752
Effectifs moyens (ETP)	65	7	99	-	172

Répartition par zone géographique

31/12/2007 <i>(en milliers d'euros)</i>	France	Allemagne	Reste du monde	Éliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'affaires	39 075	263 147	7 413	-	309 636
Ventes inter pays	(3 155)	-	-	-	(3 155)
TOTAL	35 920	263 147	7 413	-	306 481
Résultat opérationnel courant	(24 041)	22 264	(1 474)	-	(3 250)
Autres produits et charges opérationnels	22 776	-	(1 763)	-	21 014
Perte de valeur sur goodwill	(56 490)	-	-	-	(56 490)
Résultat opérationnel	(57 755)	22 264	(3 237)	-	(38 726)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	(4)	593	-	589

Bilan

Actifs non courants	125 283	412 611	107 275	-	645 169
<i>dont investissements</i>	111 296	249 311	31 304	-	391 910
<i>dont actifs non courants non alloués</i>	2 007	42 548	64 186	-	108 741
Actifs courants	252 886	249 583	12 354	-	514 824
<i>dont actifs courants non alloués</i>	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	378 170	662 194	119 629	-	1 159 994

31/12/2006

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Allemagne	Reste du monde		Total
Chiffre d'affaires	14 161	51 497	5 327	-	70 986
TOTAL	14 161	51 497	5 327	-	70 986

Bilan

Actifs non courants	226 844	43 047	28 765	-	298 655
<i>dont investissements</i>	(39 920)	(7 779)	(5 232)	-	(52 930)
<i>dont actifs non courants non alloués</i>	9 267	19 448	2 308	-	31 022
Actifs courants	50 053	96 284	7 342	-	153 678
<i>dont actifs courants non alloués</i>	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	276 897	139 331	36 106	-	452 333

NOTE 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2007	31/12/2006
Paielements en action (attribution de BSA)	(4 803)	(2 337)
Moins values de cessions d'immobilisations	-	415
Produits des activités ordinaires	2 191	1 026
Autres produits et charges d'exploitation	1 345	752
TOTAL	(1 267)	(145)

Les autres produits et charges opérationnels intègrent la plus-value de cession dégagée lors de la vente de certaines fermes éoliennes.

NOTE 29 CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations du personnel	12 787	6 437
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 630	2 340
Participation et intéressement	-	-
Autres avantages au personnel (IAS 19) et paiements en actions (IFRS 2)	6 996	1 216
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	23 413	9 993

NOTE 30 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006
Pénalités sur marchés	-	166
Litiges	(112)	1 271
Profit de dilution (THENERGO)	22 981	-
Incidence des variations de périmètre	74	-
Autres charges et produits opérationnels	(1 929)	131
TOTAL	21 014	1 568

NOTE 31 RÉSULTAT FINANCIER NET**Analyse du poste**

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	518	9
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	1 524	686
Autres produits	1 112	15
TOTAL	3 154	710
Coût de l'endettement financier brut	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(13 240)	(1 198)
Effet de la désactualisation	-	-
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes	-	-
TOTAL	(13 240)	(1 198)
Coût de l'endettement financier net	(10 086)	(488)

La charge d'intérêts relative à l'emprunt obligataire Océanes est de 2 336 k€ pour les 2 mois correspondants.

Les autres produits financiers de 1 112 k€ proviennent du placement des fonds reçus dans le cadre de l'emprunt obligataire Océanes.

Détail des autres charges et produits financiers

	31/12/2007	31/12/2006
Variation de la juste valeur des instruments financiers	277	888
Reprises de provisions	-	60
Variation de taux de change	213	(8)
Charges nettes sur cessions VMP	(33)	-
Autres charges et produits financiers	1 688	119
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	2 145	1 060

NOTE 32 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**Analyse de la charge d'impôt**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Impôt sur les sociétés exigible	(6 230)	(3 480)
Impôts différés (produit)	3 503	6 611
TOTAL	(2 727)	3 131

L'impôt sur les sociétés concerne principalement les sociétés implantées en Allemagne (notamment NATENCO GmbH à hauteur de 5 638 k€).

Preuve d'impôt

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	(46 078)	(7 304)
Taux d'impôt théorique applicable	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	15 358	2 434
Charge d'impôt comptabilisée	(2 729)	3 130
ÉCART D'IMPÔT	(18 087)	697
Éléments en rapprochement :		
Différences permanentes	(50)	(86)
Résultats taxés à taux réduit	-	(40)
Badwill sur acquisitions	(5)	(133)
Paiements en actions (IFRS 2)	(3 932)	1 184
Profit de dilution	7 660	-
Déficits fiscaux activés	-	-
Différences de change	(55)	-
Écart de taux France/Étranger	(2 577)	-
Perte de valeur sur goodwill	(18 828)	-
Déficits fiscaux non activés	(335)	(228)
Autres	35	-
TOTAL	(18 087)	697

Nature des impôts différés

► ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	(459)	(510)
Immobilisations corporelles	-	-
Éliminations marges internes	2 173	2 683
Éliminations cessions internes	2 980	-
Amortissements dérogatoires	(7 779)	-
Ajustement durée d'amortissement	2	-
Provisions pour engagements de retraites	94	47
Instruments financiers	(13 087)	(266)
Impôts différés sur déficits	17 197	7 101
Autres actifs	311	(2)
TOTAL	1 431	9 053

► PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	9 468	9 464
Amortissements dérogatoires	430	66
Ajustement durée d'amortissement	196	196
Provisions pour engagements de retraites	-	-
Éliminations marges internes	-	-
Instruments financiers	275	-
Reports fiscaux Allemagne	7 798	-
Autres passifs	1	375
TOTAL	18 168	10 101

Utilisation de déficits

	31/12/2006	Nouveaux déficits générés	Impact changement de taux	Autres	31/12/2007
Impôts différés activables sur déficits	7 101	10 204	(108)	-	17 197
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECONNUS	7 101	10 204	(108)	-	17 197

Actifs d'impôt non comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Sans limite	(335)	(228)
TOTAL	(335)	(228)

NOTE 33 RÉSULTAT PAR ACTION

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Résultat revenant aux actionnaires de la Société <i>(en milliers d'euros)</i>	(48 262)	(4 414)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation <i>(en milliers)</i>	34 190	15 621
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	(1,41)	(0,28)
Résultat revenant aux actionnaires de la Société <i>(en milliers d'euros)</i>	(48 262)	(4 414)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation <i>(en milliers)</i>	34 190	15 621
Ajustements liés aux BSA <i>(en milliers)</i>	4 914	2 955
Obligations convertibles <i>(en milliers)</i>	11 538	-
Ajustements liés aux actions gratuites attribuées <i>(en milliers)</i>	576	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation <i>(en milliers)</i>	51 219	18 576
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION <i>(en euros)</i>	(0,94)	(0,24)

NOTE 34 PARTIES LIÉES

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence ainsi que les sociétés considérées comme des parties liées, notamment FC Holding. Les transactions réalisées avec ces sociétés figurent dans le tableau ci-dessous.

Aucune transaction n'a été enregistrée avec les entreprises mises en équivalence.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	9 068	-

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances d'exploitation	5 083	-
Dettes d'exploitation	-	-

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants ayant une fonction technique au sein de la Société est détaillée ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Avantages à court terme	2 455	1 082
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	5 255	788
	7 710	1 870

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration de THEOLIA s'est élevé à 118 k€ (80 k€ en 2006).

NOTE 35 ENGAGEMENTS, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

A – Engagements donnés par THEOLIA SA

Reprise du fonds SERES

En sa qualité de cessionnaire dans l'acte de jugement ordonnant la cession totale de la société SERES, THEOLIA demeure garant de la bonne exécution du plan de cession de la société SERES. En particulier, elle s'est engagée à apporter la somme de 2 500 k€ et serait tenue d'exécuter cet engagement en cas de défaillance de la SAS SERES Env. Cet engagement d'une durée de deux ans prendra fin au 06/07/2008.

Financement de l'activité éolienne

La Société a conclu le 16 mai 2005, un protocole d'accord avec les associés minoritaires de VENTURA SA modifié par des avenants en date des 30 juin 2005, 12 mai 2006 et 30 avril 2007. Ce protocole fixe les principes de collaboration entre THEOLIA et sa filiale. Les principales caractéristiques de cette collaboration sont les suivantes :

- tous les projets éoliens du Groupe, en ce compris les projets d'acquisition, actuels ou futurs, seront développés et construits par VENTURA SA, et ce, dans les limites du business plan établi chaque année. À cette fin, la société VENTURA établira chaque année avec le concours de THEOLIA un business plan délimitant le nombre et l'ampleur des projets envisagés et déterminant le montant des fonds propres correspondants à apporter par THEOLIA ;
- THEOLIA SA s'engage à apporter les fonds nécessaires à sa filiale pour le financement de l'activité éolienne (dans la limite des conditions définies par l'accord) ;
- pour chaque projet de ferme éolienne s'inscrivant dans le cadre du business plan susvisé, une SAS *ad hoc* sera constituée et détenue, soit directement soit via une holding, à hauteur de 80 % par VENTURA SA et à hauteur de 20 % par Messieurs Guyot, Bouffard et De Saint Jouan (actionnaires minoritaires au 31/12/2007).

Soutien au développement des activités de Ecoval Technology

Dans le cadre de son soutien au développement des activités de Ecoval Technology, THEOLIA s'est porté caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140 000 euros.

Garantie à première demande dans le cadre du financement CEPLO, CEMDF, CESAL, CERON et CELGC

Afin de mettre en place les cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne de Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), des négociations des contrats de crédits ont eu lieu entre THEOLIA et la Société Générale.

Lors de ces négociations, afin de couvrir le risque de taux variable induit par ces contrats de crédit, des contrats de swap de taux ont été mis en place entre chaque société d'exploitation et la Société Générale.

À cet égard, THEOLIA a accordé à la Société Générale une garantie des engagements de la société d'exploitation concernée au titre de chaque contrat de swap. Cette garantie inconditionnelle à première demande expire le jour de l'entrée en vigueur du contrat de crédit sur lequel est adossé le contrat de swap ou à défaut le 31 décembre 2009.

L'octroi de cette garantie a été autorisé par décision du Conseil d'administration de THEOLIA du 14 mai 2007.

Les financements de CEPLO et CEMDF étant mis en place, la garantie n'est plus en vigueur concernant ces deux sociétés.

En revanche, la garantie des engagements de CESAL, CERON et CELGC demeure en vigueur puisque les financements ne sont pas encore mis en place définitivement pour ces trois sociétés.

Néanmoins, concernant la société CESAL, le contrat de financement a été signé et son entrée en vigueur, consécutive à la levée des dernières conditions suspensives devrait avoir lieu dans les prochains jours, date à laquelle la garantie des engagements de CESAL sera éteinte.

Engagements dans le cadre de l'accord-cadre du financement « THEOWATT »

Dans le cadre de la mise en place de cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne de Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), et ensemble avec CEPLO, CEMDF, CESAL et CERON (les « emprunteurs potentiels »), un accord-cadre a été autorisé par décision du Conseil d'administration de THEOLIA du 31 mai 2007.

Cet accord-cadre prévoit notamment sous certaines conditions que :

- antérieurement à la date de premier tirage, THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à procéder à une augmentation de capital de tout emprunteur potentiel ou à verser un prêt d'actionnaire à tout emprunteur potentiel dans les conditions visées à l'accord-cadre (la « contribution de base »), d'un montant qui sera fonction du montant total des coûts se rapportant à la conception, à la construction, à la mise en service et à l'exploitation commerciale de la ferme éolienne en question ;

- postérieurement à la date de premier tirage, THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à procéder à une augmentation de capital de tout emprunteur potentiel ou à verser un prêt d'actionnaire à tout emprunteur potentiel dans les conditions visées à l'accord-cadre (la « contribution additionnelle »), dont le montant est indiqué dans l'accord-cadre.

L'accord-cadre prévoit également que :

THEOLIA se porte caution envers les parties financières et dans les conditions visées à l'accord-cadre, solidairement avec chacun des emprunteurs potentiels, des « obligations garanties TVA » la concernant ; les obligations garanties TVA désignant, de manière distincte, les obligations de paiement et de remboursement à la charge de chacun des emprunteurs potentiels au titre du crédit renouvelable.

L'accord-cadre prévoit aussi que :

THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à payer à l'agent du crédit, agissant pour le compte des banques, un montant égal à la somme de toute contribution additionnelle due et impayée conformément à l'accord-cadre, dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant réception de cette notification d'exigibilité anticipée par THEOLIA si certaines conditions sont remplies notamment si THEOLIA ne respecte pas ses obligations de paiement au titre de l'accord-cadre.

Accord de coopération avec GE

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre GE et THEOLIA, THEOLIA s'est engagée à proposer en premier à GE tous parcs éoliens que THEOLIA envisage de vendre.

De plus, THEOLIA s'est engagée à proposer à GE de participer à tous financements de projets nécessitant une dette auprès d'un tiers.

Prime de développement dans le cadre de l'acquisition de Maestrale

Dans le cadre de l'acquisition de la société Maestrale, THEOLIA a signé des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de *success fees* prévoient le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élevaient à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

B – Engagements donnés par les filiales

Engagements donnés par THEOWATT

À l'occasion du financement des projets MDF, RON, LGC, SAL et PLO, TW a consenti les garanties suivantes :

- nantissement de ses comptes bancaires par acte du 21 juin 2007 ;
- nantissement des actions détenues dans les sociétés MDF, RON, LGC, SAL et PLO par acte du 21 juin 2007.

Engagements du sous-groupe Therbio

En garantie des prêts accordés à Ecoval 30 dans le cadre du financement de la construction de l'usine de Beaucaire, l'engagement suivant a été souscrit :

« Avec l'accord à l'acte du syndicat des communes, la société Ecoval 30 affecte et hypothèque spécialement au profit de la banque, qui accepte, le droit au bail emphytéotique administratif sur le terrain sis sur la commune de Beaucaire ainsi que toutes parties des immeubles construits ou à construire, améliorations et matériels par destination, étant spécifié à cet égard qu'est reconnu par l'emprunteur immeuble par destination tout le matériel qui sert et servira à l'exploitation de son fonds de commerce. »

Engagements de Ecoval Technology

La Société est engagée dans la réalisation de différentes unités de traitement des eaux usées et notamment de la commune de Cabriès dans les Bouches-du-Rhône.

Engagements de NATENCO GmbH

Dans le cadre de ses activités, NATENCO a nanti auprès de différents établissements bancaires un certain nombre de comptes ouverts en leurs livres en vue de garantir les coûts qui pourraient se révéler au moment du démantèlement de certaines fermes.

Le montant total de ces nantissements s'élève à 3 297 k€ au 31 décembre 2007.

Engagements de THEOLIA Ibérica

THEOLIA Ibérica a signé avec sa filiale ASSET Electrica, détenue à 50 %, un contrat de prêt aux termes duquel elle s'engage à lui accorder un financement global de 7 000 000 € dans le cadre du financement de la construction de la ligne électrique.

Le montant mis à disposition de ASSET Electrica s'élève à 6 877 k€ au 31 décembre 2007. Le montant des engagements hors bilan de THEOLIA Ibérica s'élève donc à 123 k€.

ASSET Electrica

La Société s'est engagée à construire une ligne électrique de 132 kV d'une longueur approximative de 30 kilomètres du poste source de Carboneras jusqu'au réseau.

La réalisation de l'opération est prévue pour juillet 2008. Le sous-traitant principal de cette opération est la société Juan Galindo, S.L.

C – Engagements donnés postérieurement à la clôture

Garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix dans le cadre de la vente d'un parc éolien

Lors du Conseil d'administration du 8 janvier 2008, et dans le cadre de la vente d'un parc éolien d'une puissance globale de 24 MW pour un prix de 40,8 millions d'euros par NATENCO au profit de Hohenlohe Windpark 1 GmbH & Co, Hohenlohe Windpark 2 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 3 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 4 GmbH & Co. KG, Hohenlohe Windpark 5 GmbH & Co KG et Hohenlohe Windpark 6 GmbH & Co KG, sociétés affiliées à Meinl International Power Ltd, THEOLIA a octroyé une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession susmentionné en cas d'annulation de ladite vente par un ou plusieurs acquéreurs et de défaillance de NATENCO dans le remboursement du prix de cession. Cet engagement court jusqu'au 30 juin 2009.

Reprise des engagements des anciens actionnaires de la Compagnie Éolienne de Détroit (CED) dans le cadre de son acquisition

Dans le cadre de l'acquisition de CED qui a eu lieu le 4 janvier 2008, THEOLIA a repris les garanties et les sûretés consenties par les anciens actionnaires de CED au profit des prêteurs au titre de conventions de crédit auxquelles CED est partie. THEOLIA a également consenti un nantissement de droit marocain de toutes les actions de CED qu'elle a acquises afin de garantir les obligations de CED à l'égard des prêteurs.

Gage sur compte d'instruments financiers pour soutenir THEOLIA Wind Power dans un projet de 15 MW en Inde

Dans le cadre de l'acquisition par la société indienne THEOLIA Wind Power d'un projet de 15 MW en Inde, THEOLIA a, par un Conseil d'administration du 13 mars 2008, consenti un gage sur ses comptes de SICAV à la Société Générale à hauteur de 9,8 M€. La garantie vise à couvrir l'absence éventuelle de financements du projet à hauteur de 10 MW.

Ce gage porte sur un montant de 9,8 millions d'euros et est consenti pour une durée maximale d'un an.

D – Engagements reçus

THEOLIA SA

Accord de coopération entre THEOLIA et GE

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre GE et THEOLIA, GE s'est engagé à présenter à THEOLIA des projets éoliens en développement situés en Union Européenne.

De plus, GE s'est engagé à présenter à THEOLIA des projets éoliens sur le point d'être construits ou construits mais qui n'ont pas atteint la date de mise en service et dont la capacité est inférieure à 45 MW.

GE a consenti à THEOLIA un droit de premier refus pour l'acquisition de ces projets.

THEOLIA France

THEOLIA France a conclu en date du 31 janvier 2008 un protocole d'accord, aux termes duquel la société Winvest s'est engagée à proposer 30 MW de projets éoliens avant le 31 décembre 2009.

E – Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de litige susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Litiges commerciaux

THEOLIA a signé, pour le compte de l'une de ses filiales du pôle Environnement, un contrat de conception et de réalisation d'un prototype. Un acompte de 208 k€ a été facturé par le fournisseur sur un montant total de 750 k€, engagement de THEOLIA à l'égard du fournisseur ou de 1 million d'euros en cas de rupture des relations contractuelles.

À la clôture de l'exercice, le litige est totalement dénoué. Un nouveau contrat a été signé directement entre Therbio et le prestataire.

Contrôles fiscaux

Les contrôles fiscaux de THEOLIA (TVA), VENTURA et NATENCO SAS, réalisés sur l'exercice, ont été notifiés au cours du second semestre 2007. Le coût global des redressements est inférieur à 200 k€.

Litige avec cédants de NATENCO SAS

Le 31 janvier 2008, le litige opposant THEOLIA aux cédants de NATENCO SAS a été résolu par la signature et la mise en œuvre d'un accord global prévoyant l'acquisition de 2 fermes éoliennes et de permis de construire représentatifs de 20 MW contre le paiement par THEOLIA d'une somme de 3 258 983 euros correspondant contractuellement au complément de prix réclamé par les cédants.

Litiges sur permis de construire

Litiges sur permis de construire en France

La société VENTURA a dans son portefeuille d'actifs trois projets, respectivement dénommés Magremont, La Trie et Joncels pour lesquels des recours ont été déposés contre l'Etat suite à un refus de délivrance du permis de construire par le Préfet. Ces projets représentent un total de 132 MW. Des recours ont été déposés pour l'ensemble des projets. Cependant, la Direction estime qu'il existe un risque de non-obtention partielle des permis de construire. Aussi, les coûts engagés ont été provisionnés à hauteur respectivement de 25 %, 25 % et 50 %. Cette provision a un impact sur le résultat (net d'impôt) de l'exercice qui s'élève à - 238 k€

Litige sur permis de construire en Italie

Suite à une demande formulée auprès du tribunal administratif de Lecce (Italie), une décision a été rendue le 5 février 2008, qui invalide l'autorisation accordée et qui suspend les travaux de construction :

- invalidant l'autorisation accordée par la région Puglia de réaliser le parc éolien prévu ;
- suspendant les travaux de construction du parc pendant toute la durée de la procédure judiciaire.

Un appel de cette décision a été formulé auprès du Conseil d'État. L'avocat en charge de l'affaire estime que les chances de la Société sont élevées. De ce fait, aucune provision n'a été constatée sur le montant des en-cours qui s'élève à 5 896 k€.

Les mêmes demandeurs ont déposé plainte contre les dirigeants de la société NeoAnemos, sur la base d'une violation de la loi pour favoritisme des promoteurs et des autorités publiques locales. Selon le même avocat, aucun élément ne serait cependant de nature à caractériser l'infraction. L'affaire est actuellement en cours.

Litige prud'homoux

Des anciens salariés ont engagé une action contre THEOLIA suite à leur départ. Les demandes portent sur :

- des dommages et intérêts ;
- des BSA ou la compensation de la perte de l'avantage de stock options.

Dans un cas, une décision a été rendue en réduisant les demandes du salarié à l'attribution de BSA. Le salarié a fait appel de cette décision.

Sur la base de l'estimation du risque réalisée par la Direction, une provision a été comptabilisée à hauteur de 373 k€, sur une demande totale de 946 k€.

Litige Suzlon

Le 9 novembre 2007 la société Suzlon a demandé à la société NeoAnemos la résiliation du contrat de fourniture de turbines et a demandé le remboursement de tous les coûts et frais supportés en relation avec travaux effectués jusqu'à cette date.

Le 2 avril 2008 NeoAnemos, MAESTRALE GREEN ENERGY et Deutsche Bank (en leur qualité d'actionnaires de la société mère de NeoAnemos) ont signé un accord amiable préliminaire avec Suzlon pour mettre fin au litige potentiel. Cet accord, entre autres, prévoit que les turbines seront achetées directement par THEOLIA et que NeoAnemos et Suzlon renoncent de part et d'autre à tout litige. Au cas où la reprise des travaux de construction du parc de Martignano devait être autorisée, THEOLIA s'est engagée à vendre les turbines à NeoAnemos pour un prix substantiellement équivalent à celui qui sera payé à Suzlon pour leur achat.

NOTE 36 LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Sociétés	% d'intérêt	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
SA THEOLIA	100,00	Mère	France	Holding
MAESTRALE GREEN ENERGY SRL	100,00	Intégration globale	Italie	Construction vente Wind
NATENCO GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Construction vente Wind
NATENCO HOLDING GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Construction vente Wind
NATENCO SAS	100,00	Intégration globale	France	Construction vente Wind
VENTURA	99,42	Intégration globale	France	Construction vente Wind
AEROCHETTO SRL (Giunchetto 29.75 MW)	100,00	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
AIOLIKI ENERGEIA CHALKIDIKI AEBE	100,00	Intégration globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
AIOLIKI ENERGEIA SITHONIA AEBE	80,00	Intégration globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
APESA	100,00	Intégration globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
ASSET ELECTRICA	50,00	Intégration globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
BUSMAN WIND GMBH (LADBERGEN I)	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CEFF	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL AQUEDUC	99,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL CHEM DE FER	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE BOIS CHENAULT *	99,42	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CANDADES	79,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CHASSE MAREE	99,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE COUME	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CROIX BOUDET	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE DAINVILLE	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE DEMANGE	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE FRUGES LA PALETTE	91,99	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE LA FAGE *	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE LA VALLEE DE LA TRIE	99,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE MOTTENBERG	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SALLEN	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SEGLIEN	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES COSTIERES	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES GARGOUILLES	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES PLOS	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SABLONS	99,42	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SOUTETS	79,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU GRAND CAMP	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MAGREMONT	99,54	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MOULIN DE FROIDURE	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU PAYS DE SOMMIERES	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU PLATEAU DE RONCHOIS	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL FORET BOULTACH	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
CORSEOL SA	95,20	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH	48,00	Mise en Équivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE ZWEI GmbH	89,60	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FALKENWALD R.E.W. GmbH & Co. ELF WIND-KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FERM EOL ASSERAC *	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
FERM EOL DE BAZOCHES *	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
FERM EOL DE ST MICHEL CHEF *	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind

(*) Sociétés sorties durant la période

Sociétés	% d'intérêt	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
HECKELBERG R.E.W. GmbH & CO. ZWANZIG WIND-KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
LES 4E	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
MAESTRALE PROJECT HOLDING SA	50,32	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MGE GIUNCHETTO Wind Park SA	100,00	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MGE Idea SRL	100,00	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MPH 1 SA (Giuggianello 28 MW)	100,00	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
NATENCO CZECH REP. IG	100,00	Intégration globale	République Tchèque	Vente d'électricité Wind
NATENCO DO BRASIL ENERGIAS ALT.	100,00	Intégration globale	Brésil	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK 1 MANAGEMENT GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK ALSLEBEN BETEILIGUNGS GMBH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK BETEILIGUNGS GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK MANAGEMENT GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK VERWALTUNG GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATURSTROMNETZ GmbH	43,81	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NEO ANEMOS SRL (Martignano 21 MW)	47,81	Intégration globale	Italie	Vente d'électricité Wind
PLAINE DU MONTOIR 1 *	98,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
PLAINE DU MONTOIR 2 *	98,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
PREMSLIN R.E.W. BLÜTHEN PREMSLIN GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
REW KRANZLIN GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ROYAL WIND	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
SIEBZEHNTE UPEG WINDPARK GmbH & CO. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
SNC NATENCO SAS	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA CEE GmbH	100,00	Intégration globale	Autriche	Vente d'électricité Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA EMERGING MARKETS	47,62	Intégration globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
THEOLIA FRANCE	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA GREECE	95,00	Intégration globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
THEOLIA HUNGARIA	100,00	Intégration globale	Hongrie	Vente d'électricité Wind
THEOLIA IBÉRICA	100,00	Intégration globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA MAROCCO	47,62	Intégration globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
THEOLIA PARTICIPATIONS	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA POLSKA	99,90	Intégration globale	Pologne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA VERWALTUNG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WINDPARK WERBIG GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA)	50,00	Intégration globale	Inde	Vente d'électricité Wind
THEOWATT	100,00	Intégration globale	France	Vente d'électricité Wind
UPEG WINDPARK GmbH (LADBERGEN II)	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
UPEG WINDPARK GmbH (LADBERGEN III)	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDENERGIE COESFELD-LETTE GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK ALSLEBEN I GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK BETRIEBS GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK GROB WARNOW	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK GROSSVARGULA GmbH & CO. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind

(*) Sociétés sorties durant la période

Sociétés	% d'intérêt	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
WINDPARK HOPSTEN INVESTITIONS GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK MINDEN GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NETZBETRIEB GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NIENBERGE GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NOTTULN GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK RABENAU GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK TUCHEN RECKENTHIN INVESTITIONS GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 1 GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 2 GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK WOLGAST INVESTITIONS GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN VERWALTUNG GmbH	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WIWI WK GmbH & Co. WIWO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WSB W. RUHLSDORF GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WSB W. MUHLANGER GmbH & KO KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ZABELSDORF R.E.W. GmbH & Co. ZWÖLF WIND-KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
BIOCARB	92,27	Intégration globale	Suisse	Activités non Wind
CS2M	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
ECO ₂ LUTIONS	16,77	Mise en équivalence	Allemagne	Activités non Wind
ECOVAL 30 SA	97,66	Intégration globale	France	Activités non Wind
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
NEMEAU SAS	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
PBSR	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
SAEE	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
SAPE	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
SERES ENVIRONNEMENT	100,00	Intégration globale	France	Activités non Wind
SOLARKRAFTWERK MERZIG GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale	Allemagne	Activités non Wind
THERBIO	99,99	Intégration globale	France	Activités non Wind
THENERGO ME (Sous-Groupe)	29,19	Mise en équivalence	Belgique	Activités non Wind
THEOLIA CANADA	99,98	Intégration globale	Canada	Activités non Wind
THEOLIA PREMIERES NATIONS INC.	99,98	Intégration globale	Canada	Activités non Wind

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société THEOLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ▶ comme indiqué dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers, la Société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement des différents projets liés à l'exploitation des centrales éoliennes, répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.5 et 3.1 de l'annexe fournissent une information appropriée ;
- ▶ la Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.2 donne une information appropriée ;
- ▶ la Société procède systématiquement, à chaque clôture, à une revue de la valeur recouvrable des actifs d'impôt différés et évalue également s'il existe un bénéfice probable imposable suffisant pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à ces actifs, selon les modalités décrites dans la note 3.3 aux états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultats et nous avons vérifié que la note 3.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 15 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Jean Jouve

Deloitte & Associés

Anne-Marie Martini

3

COMPTES SOCIAUX



Sommaire

BILAN ACTIF	108	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	111
BILAN PASSIF	109	ANNEXE	112
COMPTE DE RÉSULTAT	110	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	134

BILAN ACTIF

Normes francaises (en euros)	Notes	Brut	Amortissement provisions	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
	6.1				
Frais d'établissement		74 309	74 309	-	6 274
Frais de recherche et développement		10 499	10 499	-	-
Concessions, brevets		582 657	63 249	519 408	62 518
Autres immobilisations incorporelles		3 831 622	3 831 622	-	3 794 604
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
	6.2				
Constructions		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		246 424	103 544	142 879	138 136
Immobilisations corporelles en cours		173 600	-	173 600	173 600
Immobilisations financières					
	6.3				
Participations		238 400 856	-	238 400 856	172 741 970
Autres titres immobilisés		148 685 193	828 882	147 856 311	1 199 774
Prêts		15 294 355	-	15 294 355	6 199 205
Autres immobilisations financières		692 045	10 170	681 875	31 383
Total		407 991 559	4 922 275	403 069 283	184 347 467
Actif circulant					
Stocks					
En-cours de production de services		-	-	-	352 793
Créances					
	6.5				
Clients et comptes rattachés		9 361 886	434 249	8 927 637	7 834 611
Fournisseurs débiteurs		156 652	-	156 652	768 321
Avances et acomptes versés sur commandes		5 063 650	-	5 063 650	130 610
Personnel		12 983	-	12 983	10 158
État, impôts sur bénéfices		111 902	-	111 902	-
État, taxes sur chiffre d'affaires		323 930	-	323 930	790 068
Autres créances		9 529 171	591 275	8 937 896	6 338 869
Divers					
Valeurs mobilières de placement	6.8	155 544 994	-	155 544 994	10 364 115
Disponibilités		16 616 815	-	16 616 815	3 164 021
Charges constatées d'avance	6.5	585 268	-	585 268	203 900
Total		197 307 251	1 025 524	196 281 728	29 957 469
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6.6	5 684 421	-	5 684 421	-
Prime de remboursement sur emprunt obligataire	6.6	(510 000)	-	(510 000)	-
TOTAL ACTIF		610 473 232	5 947 799	604 525 432	214 304 936

BILAN PASSIF

Normes françaises (en euros)	Notes	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
Capitaux propres	3		
Capital social		38 681 671	25 403 531
Primes d'émission, fusion, apport		314 448 039	144 926 789
Report à nouveau		(1 980 368)	(2 394 078)
Résultat de l'exercice		(1 151 491)	413 710
Provisions réglementées		37 169	-
Situation nette		350 035 018	168 349 952
Provisions pour risques	6.4	375 461	-
Dettes	6.7		
Emprunts obligataires convertibles		240 815 769	-
● Découvert, concours bancaires		32	12 887
● Groupe et associés		114 402	2 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 994 030	3 741 189
Dettes fiscales et sociales			
● Personnel		145 437	59 506
● Organismes sociaux		251 713	167 478
● État, impôts sur bénéfices		-	107 014
● État, taxes sur chiffre d'affaires		759 079	1 091 957
● Autres dettes fiscales et sociales		185 134	63 244
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		3 849 357	40 709 204
Produits constatés d'avance		-	-
Total		254 490 414	45 954 984
TOTAL PASSIF		604 525 432	214 304 936

COMPTE DE RÉSULTAT

Normes françaises (en euros)	Notes	du 01/01/07 au 31/12/2007	du 01/07/05 au 31/12/2006	Variation	Variation en valeur annuelle
Produits					
Production vendue	7.1	5 968 734	4 859 762	1 108 972	2 728 892
Production stockée		(352 793)	98 799	(451 592)	(418 659)
Subventions d'exploitation		-	39 331	(39 331)	(26 221)
Autres produits	7.2	14 607 186	7 317 904	7 289 282	9 728 584
Total		20 223 127	12 315 797	7 907 330	12 012 596
Autres achats et charges externes		20 246 054	12 424 831	7 821 223	11 962 833
Total		20 246 054	12 424 831	7 821 223	11 962 833
MARGE SUR MATIÈRES ET MARCHANDISES		(22 926)	(109 034)	86 108	49 763
Charges					
Impôts, taxes et versements assimilés		270 679	229 075	41 604	117 962
Salaires et traitements		3 575 161	2 514 329	1 060 832	1 898 941
Charges sociales		1 236 154	920 102	316 052	622 752
Amortissements et provisions		4 995 635	645 725	4 349 910	4 565 152
Autres charges		118 152	81 028	37 124	64 133
Total		10 195 781	4 390 261	5 805 520	7 268 940
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(10 218 707)	(4 499 295)	(5 719 412)	(7 219 177)
Produits financiers	7.5	12 077 526	2 933 585	9 143 941	10 121 803
Charges financières	7.5	2 539 750	5 683 413	(3 143 663)	(1 249 192)
Résultat financier		9 537 776	(2 749 828)	12 287 604	11 370 995
RÉSULTAT COURANT		(680 931)	(7 249 123)	6 568 192	4 151 818
Produits exceptionnels	7.6	88 820 058	43 720 552	45 099 506	59 673 023
Charges exceptionnelles	7.6	89 899 337	38 795 704	51 103 633	64 035 535
Résultat exceptionnel		(1 079 279)	4 924 849	(6 004 128)	(4 362 512)
Impôts sur les bénéfices		(608 719)	(2 737 985)	2 129 266	1 216 604
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(1 151 491)	413 710	(1 565 201)	(1 427 298)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	(1 151 492)	413 711
Elim. des amortissements, dépréciations et provisions	6 657 761	69 199
Elim. de la variation des impôts	-	114 690
Elim. des plus ou moins values de cession	165 082	(6 235 078)
Autres produits et charges (dont dividendes reçus)	846 245	(3 572)
Marge brute d'autofinancement (A)	6 517 596	(5 641 050)
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité (B)	(6 662 352)	(21 406 245)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (a) = (A+B)	(144 756)	(27 047 295)
Acquisitions d'immobilisations	(146 941 493)	(34 099 891)
Cessions d'immobilisations	1 734 777	43 654 053
Variation des prêts	(25 526 975)	(125 370 116)
Flux net affecté aux investissements (b)	(170 733 691)	(115 815 954)
Augmentation de capital	96 174 389	139 146 979
Souscription d'emprunt	234 183 945	-
Intérêts payés	(846 245)	-
Flux net affecté au financement (c)	329 512 089	139 146 979
Incidence des variations des taux de change		
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)	158 633 642	(3 716 270)
Trésorerie, équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	13 528 136	17 244 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture	172 161 778	13 528 136
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	158 633 642	(3 716 270)

ANNEXE

Sommaire des notes

NOTE 1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	113	NOTE 6	ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	119
1.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113	6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119
1.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	113	6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120
1.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113	6.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	121
1.4	PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	113	6.4	PROVISIONS	124
1.5	STOCKS	113	6.5	CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	125
1.6	CRÉANCES	113	6.6	COMPTES DE RÉGULARISATION	125
NOTE 2	ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS	114	6.7	DETTES PAR ÉCHÉANCE	126
2.1	PARTENARIAT AVEC GE	114	6.8	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	126
2.2	INSCRIPTION DE THENERGO SUR ALTERNEXT	114	NOTE 7	ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	126
2.3	CRÉATION DE THEOLIA GREECE	114	7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	126
2.4	CRÉATION DE THEOLIA EMERGING MARKETS	114	7.2	AUTRES PRODUITS	126
2.5	MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT CONVERTIBLE EN ACTIONS/OCÉANES	114	7.3	RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	127
2.6	ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ MAESTRALE GREEN ENERGY, DÉVELOPPEUR ITALIEN	114	7.4	INFORMATION SUR LE PERSONNEL	127
2.7	RECLASSEMENT DE TITRES DANS LE GROUPE	115	7.5	CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	127
NOTE 3	AUGMENTATION DE CAPITAL	115	7.6	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	127
NOTE 4	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	116	NOTE 8	ENTREPRISES LIÉES	128
NOTE 5	BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	116	NOTE 9	ENGAGEMENTS HORS BILAN	130
5.1	SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS DES BSA	116	9.1	ENGAGEMENTS DONNÉS	130
5.2	DÉTAIL DES BSA	116	9.2	ENGAGEMENTS DONNÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE	132
			9.3	ENGAGEMENTS REÇUS	132
			NOTE 10	INFORMATIONS DIVERSES	132
				INTÉGRATION FISCALE	132
			NOTE 11	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	133

Annexe au bilan avant répartition du 31/12/2007, dont le total est de 604 525 432 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant une perte de 1 151 491 euros.

La période arrêtée a une durée de 12 mois, débutant le 01/01/2007 et se finissant le 31/12/2007.

La période précédente avait une durée de 18 mois, ouverte le 1^{er} juillet 2005 et close le 31 décembre 2006, afin de recalculer l'exercice social au 31 décembre.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 10/04/2008 par le Conseil d'administration de la Société.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation :

La continuité de l'exploitation est assurée.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre :

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

- indépendance des exercices :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois.

Les marques ne font pas l'objet d'amortissement.

La Société n'a pas d'activité de recherche et développement.

1.2 Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations en cours concernent des projets éoliens ou environnementaux et sont valorisées au coût de revient. Ce coût est déterminé en fonction des temps passés par les personnels productifs et chiffré en prenant en compte les salaires et charges sociales de ces personnels, majorés d'un coefficient de frais généraux. Sont également pris en compte les coûts externes directement rattachables aux immobilisations en cours.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

➤ agencements et aménagements des constructions	10 ans
➤ installations générales	5 ans
➤ matériel de bureau et informatique	3 et 4 ans

L'application de la nouvelle réglementation sur les règles de comptabilisation des actifs n'a pas eu d'incidence sur les amortissements.

1.4 Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les portefeuilles de titres et de valeurs mobilières sont évalués selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (PEPS). Leur valeur à la clôture est évaluée selon la méthode suivante :

- valeurs et titres cotés : valeur liquidative au 31 décembre 2007 issue des cotations réalisées ;
- valeurs et titres non cotés : la valeur est calculée en fonction des montants des transactions réalisées sur le marché.

1.5 Stocks

Les encours de production concernant les projets éoliens sont valorisés au coût de revient. Ce coût est déterminé en fonction des temps passés par les personnels productifs et chiffré en prenant en compte les salaires et charges sociales de ces personnels, majorés d'un coefficient de frais généraux. Sont également pris en compte les coûts externes directement rattachables aux projets.

1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 2 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

2.1 Partenariat avec GE

En février 2007, THEOLIA et GE Energy Financial Services ont approuvé la conclusion d'un accord de partenariat stratégique.

En date du 2 juillet 2007, THEOLIA a bénéficié de l'apport des parcs éoliens européens de GE Energy Financial Services d'une capacité totale installée de 165 MW. GE Energy Financial Services a reçu 5 250 000 actions nouvelles en rémunération de ses apports. GE Energy Financial Services a également souhaité soutenir la forte croissance de THEOLIA en souscrivant à une augmentation de capital réservée de 20 millions d'euros en échange de 1 212 000 actions nouvelles.

Dans le cadre de la réorganisation de la structure du Groupe, les parcs éoliens apportés par GE Energy Financial Services ont fait l'objet d'un apport par THEOLIA à sa filiale allemande NATENCO Holding.

Au 2 juillet 2007, la participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élevait à 17,03 %.

Une attribution d'options (BSA) permettra à GE Energy Financial Services d'acquérir 3 000 000 d'actions supplémentaires de THEOLIA.

Aux termes de cet accord, THEOLIA et GE Energy Financial Services devraient collaborer dans différents domaines. D'une part, GE Energy Financial Services proposera en priorité à THEOLIA toute opportunité de développement de parcs éoliens dans l'Europe des 27. D'autre part, THEOLIA bénéficiera du savoir-faire et des compétences du Groupe GE en matière de financements de projets. Il est également prévu que THEOLIA accède aux produits et services du Groupe GE dans le domaine de l'énergie.

Cette opération n'a pas incidence sur le résultat des comptes clos au 31 décembre 2007.

2.2 Inscription de THENERGO sur Alternext

THEOLIA Benelux, rebaptisé THENERGO, regroupe l'ensemble des activités non éoliennes du Groupe THEOLIA, à l'exception des activités Environnement et les centrales dispatchables.

Le 14 juin 2007, la société THENERGO a été inscrite sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette inscription a été suivie d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 65 millions d'euros réalisée le 18 juin 2007. Suite à ces opérations, la participation de THEOLIA s'est trouvée portée de 91,01 % à 35,20 %.

Dans le cadre de ces opérations de croissance externe, la société THENERGO a été conduite à ouvrir son capital à de nouveaux partenaires. Au 31 décembre 2007, la participation de THEOLIA au capital de THENERGO est de 29,19 %.

Cette opération est sans incidence sur le résultat des opérations de l'exercice 2007.

2.3 Création de THEOLIA Greece

THEOLIA Greece a été créée en août 2007, pour développer des projets éoliens en Grèce.

2.4 Création de THEOLIA Emerging Markets

Le 20 septembre 2007, THEOLIA a inauguré officiellement sa filiale THEOLIA Emerging Markets (TEM) dédiée au développement des systèmes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et qui interviendra exclusivement dans les pays émergents. Les zones couvertes par TEM sont le Maghreb, l'Afrique sub-saharienne, l'Inde, l'Amérique de Sud et l'Europe de l'Est.

2.5 Mise en place d'un emprunt convertible en actions/Océanes

En octobre 2007, THEOLIA a procédé à l'émission d'Océanes (Obligation convertibles à option et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes) d'un montant total de 240 000 000 euros.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

➤ type d'instrument financier	Océanes
➤ nombre d'obligations	11 538 462
➤ montant de l'émission initiale	190 000 000 €
➤ clause d'extension	25 000 000 €
➤ option de sur-allocation	25 000 000 €
➤ durée de l'emprunt	du 30 octobre 2007 au 1 ^{er} janvier 2014
➤ intérêt annuel	2,00 %
➤ taux de rendement actuariel brut	3,25 %

2.6 Acquisition de la société MAESTRALE GREEN ENERGY, développeur italien

THEOLIA a conclu le 23 novembre 2007 l'acquisition d'un développeur italien, le groupe MAESTRALE GREEN ENERGY. Cette acquisition s'est conclue pour un prix global de 6 761 372 euros. L'ensemble des projets développés par la société sont situés en Italie. Le portefeuille de projets de MAESTRALE GREEN ENERGY représentait, au jour de l'acquisition, 500 MW.

THEOLIA a signé avec les cédants de MAESTRALE GREEN ENERGY des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de *success fees* prévoient le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Enfin, lorsque les permis sont définitivement obtenus, la rémunération correspondante est comptabilisée au passif par une activation correspondante des coûts de développement.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élèvent à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

2.7 Reclassement de titres dans le Groupe

En décembre 2007, THEOLIA a apporté à sa holding allemande, NATENCO Holding (ex T-Nat) l'ensemble des titres reçus des filiales de GE lors de l'augmentation du capital par apport en nature du 2 juillet 2007. Cet apport a été évalué à 86 650 000 €.

D'autre part, la société THEOLIA Deutschland, ainsi que ses filiales ont été cédées à NATENCO Holding.

Enfin, les filiales les 4 E, Corseol et NATENCO SAS ont été acquises par la SAS THEOLIA France.

Ces opérations de reclassement obéissent à une logique opérationnelle et de management et permettent une rationalisation organisationnelle, juridique et fiscale.

NOTE 3 AUGMENTATION DE CAPITAL

	Capital	RL	Primes d'émission	Primes d'apport	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Total capitaux propres
Situation à la clôture au 30/06/2005	9 723 226	-	19 254 546	2 054 646	-	1 062	(2 391 826)	28 641 655
Augmentation de capital	15 680 305		129 204 478	-	-	-	-	144 884 783
Imputation des frais d'augmentation de capital	-		(5 642 759)	-	-	-	-	(5 642 759)
BSA	-		55 878	-	-	-	-	55 878
Annulation CAR selon dispositions légales	-		-	-	-	-	(3 315)	(3 315)
Affectation du résultat	-		-	-	-	(1 062)	1 062	-
Résultat de l'exercice	-		-	-	-	413 710	-	413 710
Situation à la clôture au 31/12/2006	25 403 531	-	142 872 143	2 054 646	-	413 710	(2 394 078)	168 349 952
Augmentation de capital	13 278 140		175 572 931	-	-	-	-	188 851 071
Imputation des frais d'augmentation de capital	-		(5 981 953)	-	-	-	-	(5 981 953)
BSA	-		(69 729)	-	-	-	-	(69 729)
Amortissements dérogatoires	-		-	-	37 168	-	-	37 168
Affectation du résultat	-		-	-	-	(413 710)	413 710	-
Résultat de l'exercice	-		-	-	-	(1 151 491)	-	(1 151 491)
Situation à la clôture au 31/12/2007	38 681 671	-	312 393 392	2 054 646	37 168	(1 151 491)	(1 980 368)	350 035 018

Le capital est composé d'actions de valeur nominale de 1 €.

La variation du capital est liée aux opérations suivantes :

- mise en œuvre du contrat PACEO 3 100 000 actions ;
- augmentation de capital par compensation de créance (FC Holding) le 21 mars 2007 1 818 182 actions ;
- augmentation de capital par apport en nature le 2 juillet 2007 (opération GE) 5 250 000 actions ;

- augmentation de capital en numéraire le 2 juillet 2007 (opération GE) 1 212 000 actions ;
- exercice de BSA au cours de l'exercice 1 881 958 actions ;
- actions gratuites 16 000 actions.

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 38 681 671 actions de même catégorie, dont 32 776 actions autodétenues.

NOTE 4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**Acquisition de la société Compagnie Éolienne du Détroit par THEOLIA**

Le 4 janvier 2008 THEOLIA a acquis la Compagnie Éolienne de Détroit détenue majoritairement par EDF International. Cette acquisition porte sur 100 % des droits et le coût d'acquisition s'élève à 45 241 023 euros.

Située à Tétouan, CED détient le plus important parc éolien installé dans le Royaume du Maroc et en Afrique. Il comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW et produit environ 190 MWh par an. Une équipe de 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000.

NOTE 5 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**5.1 Synthèse des mouvements des BSA**

	Total BSA
BSA non exerçables au 31 décembre 2006 *	210 000
Solde au 31 décembre 2006 **	2 577 697
Attribués pendant l'exercice	3 430 827
Exercés pendant l'exercice	(1 669 510)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	4 339 014

(*) Suite au non-respect des conditions d'exercice.

(**) En raison d'une erreur l'annexe aux comptes clos le 31/12/2006 présentait un solde de 2 477 697 BSA.

5.2 Détail des BSA

	BSA 1	BSA 2	BSA 3	BSA 4	BSA 5	Total
Prix de souscription	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	
Prix d'exercice	2,06	2,06	2,06	2,06	2,06	
Durée	5 ans dès la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	5 000	5 000	-	10 000
Solde au 31/12/2006	316 652	-	36 000	120 000	120 000	592 652
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	54 465	-	-	84 000	-	138 465
SOLDE AU 31/12/2007	262 187	-	36 000	36 000	120 000	454 187

	BSA CS1	BSA CS2	BSA CS3	BSA CS4	BSA CS5	Total
Prix de souscription	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	
Prix d'exercice	4,85	4,85	4,85	4,85	4,85	
Durée	5 ans à compter de la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Solde au 31/12/2006	101 000	100 000	100 000	50 000	50 000	401 000
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	101 000	100 000	-	-	-	201 000
SOLDE AU 31/12/2007	-	-	100 000	50 000	50 000	200 000

(***) Voir légende page 118.

	BSA bis	BSA A-MCC	BSA b-ad	BSA B-MCC	K-2006	Total
Prix de souscription	0,00039	0,00036	0,0010245	0,001025	0,1	
Prix d'exercice	3,90	7,275	10,245	10,245	7,44	
Date limite d'exercice	02/05/2010	27/11/2007	16/03/2007	11/03/2007	17/10/2011	
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1	
Solde au 31/12/2006	769 114	-	197 657	58 720	558 554	1 584 045
Attribués pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant l'exercice	469 114	-	197 657	58 720	558 554	1 284 045
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31/12/2007	300 000	-	-	-	-	300 000

	BSA BE 06	BSA DA06	BSA EP06	BSA JMS06	BSA JMSPC06	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	01/06/2009	17/05/2009	24/05/2009	12/06/2009	11/06/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31/12/2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	10 000	10 000	29 093	10 000	64 000	123 093
Exercés pendant l'exercice	10 000	3 000	-	10 000	-	23 000
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31/12/2007	-	7 000	29 093	-	64 000	100 093

	BSA JP06	BSA LF06	BSA NS06	BSA SG06	BSA S006	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	31/05/2009	19/05/2009	31/05/2009	16/05/2009	19/05/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31/12/2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	10 000	29 093	10 000	31 451	10 000	90 544
Exercés pendant l'exercice	10 000	-	10 000	-	3 000	23 000
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31/12/2007	-	29 093	-	31 451	7 000	67 544

	BSA EP07	BSA LF07	BSA S007	BSA SG07	BSA GF	Total
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2010	28/06/2009	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31/12/2006	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136 730
Exercés pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31/12/2007	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136 730

(**) Voir légende page 118.

	BSA GE1	BSA GE2	BSA JMS PC 800M
Prix de souscription	0,0010	0,0010	0,0001
Prix d'exercice	16,50	17,50	12,17
Date limite d'exercice	02/01/2009	02/01/2010	31/12/2012
Parité	1	1	1
Solde au 31/12/2006	-	-	-
Attribués pendant l'exercice	1 500 000	1 500 000	80 460
Exercés pendant l'exercice	-	-	-
Expirés ou non exerçables pendant l'exercice ***	-	-	-
SOLDE AU 31/12/2006	1 500 000	1 500 000	80 460

(**) Les conditions d'exercice des BSA sont les suivantes par catégorie de BSA :

- BSA CS 3 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2007 ;
- BSA CS 4 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2008 ;
- BSA CS 5 : exercer un mandat au sein de la Société au 31 décembre 2009 ;
- BSA LF/SG/EP/SO 07 : exercer à la date d'exercice un mandat d'Administrateur au sein de la Société ;
- BSA 2003-5 : exercer une fonction opérationnelle dans la Société au 1^{er} janvier 2008.

NOTE 6 ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN**6.1 Immobilisations incorporelles**

	Valeurs à l'ouverture 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture 31/12/2007
Immobilisations incorporelles brutes				
Frais d'établissement	74 309	-	-	74 309
Frais de développement	10 499	-	-	10 499
Concessions, brevets, droits similaires	65 031	517 626	-	582 657
Autres immobilisations incorporelles	3 794 604	37 018	-	3 831 622
Total valeurs brutes	3 944 443	554 644	-	4 499 087
Amortissements / dépréciations des immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	68 035	6 274	-	74 309
Frais de développement	10 499	-	-	10 499
Concessions, brevets, droits similaires	2 512	60 737	-	63 249
Autres immobilisations incorporelles	-	3 831 622	-	3 831 622
Total valeurs amortissements	81 046	3 898 633	-	3 979 679
Immobilisations incorporelles nettes				
Frais d'établissement	6 274	-	6 274	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	62 519	517 626	60 737	519 408
Autres immobilisations incorporelles	3 794 604	37 018	3 831 622	-
Total valeurs nettes	3 863 397	554 644	3 898 633	519 408

Les immobilisations incorporelles nettes, 519 408 euros, correspondent aux logiciels et à la marque « THEOLIA » acquise auprès de la filiale CS2M qui en était la détentrice.

Le projet Buchen dont la valeur brute se monte à 3 831 622 euros a été provisionné à 100 % compte tenu des incertitudes liées à sa réalisation. Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une usine de production d'éco-carburant sur la base du retraitement des plastiques par dépolymérisation.

Les discussions avec AWN, fournisseur de matière première et à ce titre partenaire au projet, et le partenaire technique Nilltech, société suisse spécialisée dans la dépolymérisation des plastiques, sont actuellement toujours en cours.

Cependant, avant de s'engager contractuellement, AWN souhaite valider *in situ* la technologie proposée par Nilltech.

Il en résulte qu'à ce jour, aucune LOI n'est venue se substituer à celle échue au 31 mai 2007.

En conséquence, par prudence et en l'absence de garantie juridique formalisée, le Groupe a constitué une provision pour dépréciation des actifs incorporels à hauteur de 100 %.

6.2 Immobilisations corporelles

	Valeurs à l'ouverture 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture 31/12/2007
Immobilisations corporelles brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	192 054	55 837	1 467	246 424
Immobilisations en cours	173 600	-	-	173 600
Total valeurs brutes	365 654	55 837	1 467	420 024
Ammortissements des immos corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	53 917	50 043	416	103 544
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total valeurs amortissements	53 917	50 043	416	103 544
Immobilisations corporelles nettes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	138 136	5 794	1 051	142 879
Immobilisations en cours	173 600	-	-	173 600
Total valeurs nettes	311 736	5 794	1 051	316 479

6.3 Immobilisations financières

	Valeurs à l'ouverture 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture 31/12/2007
Immobilisations financières brutes				
Titres de participations	40 245 853	285 319 005	87 164 002	238 400 856
Créances rattachées à participations	132 496 117	42 785 124	26 596 048	148 685 193
Obligations	1 199 775	-	1 199 775	-
Prêts	6 199 205	9 095 600	450	15 294 355
Autres immobilisations financières	31 384	676 562	15 901	692 045
Total valeurs brutes	180 172 334	337 876 291	114 976 176	403 072 449
Dépréciation des immobilisations financières				
Titres de participations	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	-	828 882	-	828 882
Obligations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	10 170	-	10 170
Total valeurs amortissements	-	839 052	-	839 052
Immobilisations financières nettes				
Titres de participations	40 245 853	285 319 005	87 164 002	238 400 856
Créances rattachées à participations	132 496 117	41 956 242	26 596 048	147 856 311
Obligations	1 199 775	-	1 199 775	-
Prêts	6 199 205	9 095 600	450	15 294 355
Autres immobilisations financières	31 384	666 392	15 901	681 875
Total valeurs nettes	180 172 334	337 037 240	114 976 176	402 233 397
Valeurs nettes à l'ouverture au 01/01/2007	180 172 334			
Valeurs nettes à la clôture au 31/12/2007				402 233 397

**Augmentation du portefeuille de titres de participation :
285 319 005 €**

Au cours de l'exercice, la Société a procédé aux acquisitions/créations suivantes :

➤ BIOCARB	806 321 €
➤ CEFP	11 840 €
➤ THERBIO	5 000 €
➤ THEOLIA CEE	1 000 000 €
➤ THEOLIA Emerging Markets	900 883 €
➤ THEOLIA Greece	57 000 €
➤ GE EFS Windpark Beteiligung	45 911 250 €

➤ GE EFS Windpark 1 Management	25 000 €
➤ GE EFS Windpark Alseben Beteiligung	40 688 750 €
➤ MAESTRALE GREEN ENERGY	6 761 372 €
➤ PBSR	2 €
Au cours de l'exercice, la Société a souscrit aux augmentations de capital des sociétés suivantes :	
➤ THERBIO	6 860 000 €
➤ THENERGO	5 628 376 €
➤ NATENCO Holding ⁽¹⁾	175 369 946 €
➤ CS2M	493 265 €
➤ THEOLIA Wind Power India	800 000 €

(1) Au cours de l'exercice, le capital de la filiale NATENCO Holding (détenue à 100 %) a été augmenté suite aux opérations suivantes :

• incorporation de créance	88 719 946 €
• apport en nature (titres de sociétés)	86 650 000 €
Total	175 369 946 €

Diminution du portefeuille de titres de participation : 87 164 002 €

Au cours de l'exercice, la Société a procédé aux cessions suivantes :

➤ ferme éolienne d'Assérac	20 000 €
➤ ferme éolienne Plaine Montoir 1	1 €
➤ ferme éolienne Plaine Montoir 2	1 €
➤ Némeau	40 000 €
➤ TO-Green Europe	450 000 €
➤ THEOLIA Deutschland ⁽¹⁾	25 000 €
➤ GE EFS Windpark Beteiligung ⁽¹⁾	45 911 250 €
➤ GE EFS Windpark 1 Management ⁽¹⁾	25 000 €
➤ GE EFS Windpark Alseben Beteiligung ⁽¹⁾	40 688 750 €

Les titres apportés par EFS-B Inc. et GE Finance Holding GmbH au 2 juillet 2007 ont été apportés par THEOLIA à sa filiale NATENCO Holding (ex t-Nat) au mois de décembre 2007. Cet apport trouve sa contrepartie dans le capital de NATENCO Holding. Le montant de cet apport est de 86 650 000 €

D'autre part, la créance née de la cession des parts de NATENCO GmbH à NATENCO Holding a été incorporée au capital de ladite holding. Le montant de la créance incorporée est de 88 719 946 €.

Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité, mis en place pour l'animation du titre auprès de la société Exane BNP Paribas, prestataire de services d'investissements, la Société a procédé au rachat de ses propres actions.

À la clôture de l'exercice 2007, la Société possède 32 776 de ses propres actions pour un montant figurant au bilan de 671 262 € soit un prix moyen par action de 20,48 € pour un cours de l'action au 31 décembre 2007 de 20,17 €.

Obligations

Au cours de l'exercice, les obligations émises par la société Therbio ont été remboursées par anticipation, soit 1 199 775 €. Le montant remboursé a fait l'objet d'une inscription dans le compte « créances rattachées aux participations Therbio » pour ce même montant.

Détail des avances accordées aux filiales directes ou indirectes

	Valeurs nettes à la clôture 31/12/2007
Créances rattachées à des participations	
Créances SSP CEPLO	672 539
Créances SSP RONCHOIS	3 011 923
Créances SSP SALLEN	2 566 124
Créances SSP CECHM	654 695
Créances SSP CETRI	735 702
Créances SSP CEMAG	1 750 943
Créances SSP CELGC	1 585 070
Créances SSP CEMDF	639 906
Créances VENTURA	1 248 503
Créances CEFF	73 266
Créances SSP CESA	46 888
Créances SSP COSTIERES	496 153
Créances THERBIO	6 012 605
Créances ECOVAL TECHNOLOGY	3 399 185
Créances THEOLIA PARTICIPATIONS	11 379 431
Créances THEOLIA FRANCE	19 991 066
Créances NEMEAU	654 867
Créances THEOLIA Ibérica	6 822 208
Créances / ECOVAL 30	879 416
Créances T-NAT	4 057 919
Créances THEOLIA DEUTSCHLAND	7 659 090
Créances NATENCO GMBH	44 695 326

(1) Au cours de l'exercice, le capital de la filiale NATENCO Holding (détenue à 100 %) a été augmenté suite aux opérations suivantes :

• incorporation de créance	88 719 946 €
• apport en nature (titres de sociétés)	86 650 000 €
Total	175 369 946 €

	Valeurs nettes à la clôture 31/12/2007
Créances rattachées à des participations	
Créances NATENCO SAS	764 385
Créances THEOLIA CANADA	742 473
Créances SSP CECBO	719 241
Créances SSP CEGAR	16 340
Créances BIOCARB	1 427 208
Créances TEM	25 153 839
TOTAL VALEURS DES CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	147 856 311

À la clôture de l'exercice, la Société possède des créances en monnaies étrangères avec les sociétés suivantes :

- THEOLIA Emerging Markets (dirhams) 25 153 839 €
- Biocarb (francs suisses) 1 427 208 €

Ces créances ne donnent pas lieu à la constatation d'un écart de change.

Détail par échéance

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2007
Créances sur immobilisations financières				
Créances rattachées aux participations	-	-	147 888 787	147 888 787
Prêts au personnel	1 250	-	-	1 250
Prêts d'actionnaire	-	-	15 293 105	15 293 105
Autres immobilisations financières	671 262	20 783	-	692 045
TOTAL CRÉANCES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	672 512	20 783	163 181 892	163 875 187

Détail relatif aux prêts d'actionnaire

Au cours de l'exercice 2007, trois prêts d'actionnaire ont été signés entre la SARL CESA, la SAS CEPLO, la SAS CEMDF (« emprunteur ») et la SA THEOLIA (« prêteur ») pour un total de 8 547 692 €.

Les caractéristiques du prêt avec la SARL CESA sont les suivantes :

- date de signature le 11 janvier 2007
- montant à la clôture (hors intérêts courus) 2 826 150 €
- taux appliqué 5 % par an

Remboursement du prêt :

À compter de la date à laquelle plus aucune somme n'est due aux bénéficiaires au titre des documents de financement, le prêt devra être remboursé par l'emprunteur sur première demande du prêteur et dans les proportions indiquées par le prêteur.

Les caractéristiques du prêt avec la SAS CEMDF sont les suivantes :

- date de signature le 23 juillet 2007
- montant à la clôture (hors intérêts courus) 4 170 938 €
- taux appliqué 5 % par an

Remboursement du prêt :

Le prêt devra être remboursé par l'emprunteur sur première demande du prêteur et dans les proportions indiquées par le prêteur, pour autant que les conditions visées à l'article 16.18 (distributions – autres paiements) du contrat de crédit conclu en date du 21 juin 2007 entre, notamment l'emprunteur et les établissements de crédits visés en qualité de banques au titre de ce contrat.

Les caractéristiques du prêt avec la SAS CEPLO sont les suivantes :

- date de signature le 28 septembre 2007
- montant à la clôture (hors intérêts courus) 1 550 604 €
- taux appliqué 5 % par an

Remboursement du prêt :

Le montant de base (1 550 604 euros) majoré, le cas échéant, des intérêts courus et capitalisés sur le montant de base à la date de remboursement, devra être remboursé par l'emprunteur sur première demande du prêteur et dans les proportions indiquées par le prêteur, pour autant que les conditions visées à l'article 16.18 (distributions – autres paiements) du contrat de crédit soient satisfaites.

Le solde (2 305 063 euros) devra être remboursé par l'emprunteur sur première demande du prêteur et dans les proportions indiquées par le prêteur, pour autant que les conditions visées à l'article 16.18 (distributions – autres paiements) du contrat de crédit soient satisfaites, étant entendu toutefois que les intérêts courus (qu'ils soient ou non capitalisés) au titre du solde à la date de son remboursement ne pourront être remboursés que pour autant que les conditions visées à l'article 16.18 (distributions – autres paiements) du contrat de crédit soient satisfaites.

6.4 Provisions

	Valeurs à l'ouverture 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture 31/12/2007
Provisions				
Dépréciation clients	384 693	99 556	50 000	434 249
PMB Entreprise	334 693	-	-	334 693
TO - Green	-	99 556	-	99 556
Asserac/Bazoches	50 000	-	50 000	-
Dépréciation autres débiteurs	1 117 830	-	526 555	591 275
PMB Entreprise	591 275	-	-	591 275
Biocarb	526 555	-	526 555	-
Litiges	-	375 461	-	375 461
Prud'homme	-	375 461	-	375 461
TOTAL VALEURS PROVISIONS	1 502 523	475 017	576 555	1 400 985

Clients

Les fermes éoliennes d'Asserac et de Bazoches ayant été cédées au cours de l'exercice, la provision constituée antérieurement a été reprise.

Autres débiteurs

La finalisation de l'acquisition de la société Biocarb s'est effectuée au cours de l'exercice. La créance détenue sur cette société a été reclassée en créances rattachées aux participations. La provision antérieurement constituée a été reprise.

Litiges

À la clôture de l'exercice des litiges prud'homaux avec deux anciens salariés sont en cours. Les demandes portent sur :

- des dommages et intérêts ;
- des BSA ou la compensation de la perte de l'avantage de stock options.

Dans un cas, une décision a été rendue en réduisant les demandes du salarié à l'attribution de BSA. Le salarié a fait appel de cette décision.

Dans un autre cas, l'affaire est en délibéré, et donnera lieu à une décision en novembre 2007.

Sur la base de l'estimation du risque réalisée par la Direction, une provision a été comptabilisée à hauteur de 375 461 €, sur une demande totale de 946 000 €.

6.5 Créances par échéance

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2007
Créances sur l'actif circulant				
Créances	23 534 650			23 534 650
Clients et comptes rattachés	8 927 637			8 927 637
Fournisseurs débiteurs / avances versées	156 652			156 652
Avances et acomptes versés	5 063 650			5 063 650
Personnel et comptes rattachés	12 983			12 983
État, impôts sur les bénéfices	111 902			111 902
État, taxes sur le chiffre d'affaires	323 930			323 930
Groupe et associés	8 520 657			8 520 657
Autres créances	417 239			417 239
Divers	585 268			585 268
Charges constatées d'avance	585 268			585 268
TOTAL CRÉANCES SUR L'ACTIF CIRCULANT	24 119 918			24 119 918

Les créances clients concernent des sociétés membre du Groupe.

Les avances versées intègrent 5 000 000 euros au fournisseur Fuhrlander (fabricant de turbines) dans le cadre de la construction d'un parc éolien en Espagne (THEOLIA Ibérica).

Les créances sur les sociétés membres du Groupe, soit 8 520 657 €, concernent les sociétés suivantes :

➤ THEOLIA Participations	70 609 €
➤ THEOLIA France	216 713 €
➤ VENTURA	7 750 321 €
➤ ROYAL WIND	761 €
➤ SAAE	105 360 €
➤ SAPE	197 336 €
➤ CS2M	90 513 €
➤ THEOWATT	16 567 €
➤ SERES	32 476 €
➤ THERBIO	40 000 €

Les autres créances, soit 417 239 €, concernent principalement la créance non rémunérée détenue sur la société Nilltech, soit 300 000 €.

6.6 Comptes de régularisation

Les frais engagés lors de l'émission de l'emprunt obligataire Océanes se montent à 6 631 824 euros. Ces frais ont été transférés dans un compte de charges à répartir afin d'être amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

À la clôture de l'exercice, l'amortissement de ces frais se monte à 947 404 euros.

Le solde restant à amortir se monte à 5 684 421 euros.

Les emprunts et dettes financières diverses concernent la prime de non conversion constatée à la clôture de l'exercice.

En effet, à la clôture de l'exercice, la Société ne dispose pas du recul nécessaire quant à la conversion des obligations au terme de l'emprunt Océanes. Une provision de 510 000 euros pour non-conversion des obligations émises a été constituée. Elle est calculée *prorata temporis* sur la durée de l'emprunt.

6.7 Dettes par échéance

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2007
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles	815 769		240 000 000	240 815 769
Emprunts et dettes financières diverses	32			32
Dettes financières diverses - associés	114 402			114 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 994 030			7 994 030
Dettes fiscales et sociales	1 341 363			1 341 363
Personnel	145 437			145 437
Organismes sociaux	251 713			251 713
État, taxe sur le chiffre d'affaires	759 079			759 079
Autres dettes fiscales et sociales	185 134			185 134
Autres dettes	3 849 358			3 849 358
DETTES	14 114 954		240 000 000	254 114 954

En octobre 2007, THEOLIA a procédé à l'émission d'Océanes (Obligation convertibles à option et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes) d'un montant total de 240 000 000 euros.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

➤ type d'instrument financier	Océanes
➤ nombre d'obligations	11 538 462
➤ montant de l'émission initiale	190 000 000 €
➤ clause d'extension	25 000 000 €
➤ option de sur-allocation	25 000 000 €
➤ durée de l'emprunt	du 30 octobre 2007 au 1 ^{er} janvier 2014
➤ intérêt annuel	2,00 %
➤ taux de rendement actuariel brut	3,25 %

Les autres dettes concernent les éléments suivants :

➤ CS2M	500 000 €
➤ complément de prix sur acquisition NATENCO SAS	3 258 983 €

6.8 Valeurs mobilières de placement

À la clôture de l'exercice le montant brut des valeurs mobilières de placement se monte à 155 544 994 euros. Il correspond à des placements entièrement sécurisés, et notamment :

- Sicav de trésorerie placement sécurisé (100 % monétaire) ;
- bons à moyen terme négociables/BMTN à taux variable indexé sur l'EONIA ;
- certificat de dépôt négociable à échéance maxi 3 mois à capital et taux garanti.

NOTE 7 ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Chiffre d'affaires

Le volume d'affaires réalisé au cours de l'exercice se monte à 5 968 734 euros et se compose des frais de groupe facturés aux filiales.

7.2 Autres produits

Les autres produits se montent à 14 607 186 euros. Ils sont composés des éléments suivants :

➤ transfert de charges aux filiales	210 085 €
➤ charges imputées sur la prime d'émission	5 981 953 €

➤ frais d'émission des emprunts	6 631 824 €
➤ frais d'acquisition des titres de participation	1 201 657 €
➤ reprise de provision sur créances	576 555 €
➤ autres	5 112 €

7.3 Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se montent à 2 489 475 euros et se répartissent ainsi :

Conseil d'administration :

➤ salaires bruts (dont primes)	2 351 857 €
➤ avantages en nature	19 618 €
➤ jetons de présence	118 000 €

7.4 Information sur le personnel

L'effectif à la clôture de la Société est de 21 personnes majoritairement cadres.

Engagements de retraite : en raison du caractère non significatif de ce type d'engagement la Société n'a pas comptabilisé de provision pour indemnités de départ à la retraite.

Droit individuel à la formation : l'ensemble du personnel dispose d'un droit individuel à la formation de 751 heures pour un total de 33 101 euros (valorisées en fonction du coût horaire des personnels hors charges sociales).

7.5 Charges et produits financiers

Les produits financiers se montent à 12 077 526 euros et se décomposent ainsi :

➤ intérêts rémunérant les avances de fonds aux filiales	4 636 497 €
➤ dividendes reçus	4 971 100 €
➤ produits issus des placements de trésorerie	1 881 052 €
➤ revenus d'obligations	82 423 €
➤ produits de cession des actions propres	505 386 €
➤ gains de change	1 068 €

Les charges financières se montent à 2 539 750 euros et se décomposent ainsi :

➤ intérêts des emprunts émis	815 769 €
➤ charges sur cession des actions propres	289 472 €
➤ prime de non conversion	510 000 €
➤ amortissement des frais d'émission des emprunts	947 404 €
➤ charges issues des placements de trésorerie	20 707 €
➤ intérêts sur c/c Groupe	30 476 €
➤ commissions de non utilisation	32 161 €
➤ pertes de change	2 112 €

7.6 Charges et produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se montent à 88 820 058 euros tandis que les charges exceptionnelles se montent à 89 899 337 euros. Le résultat exceptionnel se monte alors à - 1 079 279 euros et se décompose ainsi :

7.6.1 Cessions d'immobilisations

Société	Valeur nette comptable	Prix de cession	Résultat de cession
Ferme éolienne d'Assérac	20 000	20 000	-
Ferme éolienne de Plaine Montoir 1	1	1	-
Ferme éolienne de Plaine Montoir 2	1	1	-
Némeau	44 000	40 000	(4 000)
To-Green	450 000	450 000	-
	514 002	510 002	(4 000)

7.6.2 Apport de titres de participation

Société	Valeur nette comptable	Valeur d'apport	Résultat de cession
THEOLIA Deutschland	25 000	25 000	-
GE EFS Windpark Beteiligung	45 911 250	45 911 250	-
GE EFS Windpark 1 Management	25 000	25 000	-
GE EFS Windpark Alseben Beteiligung	40 688 750	40 688 750	-
	86 650 000	86 650 000	-

Au cours de l'exercice, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale NATENCO Holding (anciennement T-Nat) en apportant les sociétés listées ci-dessus.

7.6.3 Cession de créances immobilisées

Société	Valeur nette comptable	Valeur cédée	Résultat de cession
Ferme éolienne d'Assérac	299 480	140 755	(158 725)
Ferme éolienne de Plaine Montoir 1	1 712	804	(908)
Ferme éolienne de Plaine Montoir 2	754	354	(400)
	301 946	141 913	(160 033)

Dans le cadre d'un accord signé avec la société Valorem, les sociétés Ferme éolienne d'Assérac et de Plaine Montoir (1 & 2) ont été cédées au cours de l'exercice. Les créances détenues sur ces sociétés alors fait l'objet d'une cession pour 47 % de leur nominal. Le solde, soit 160 033 euros, constitue une perte exceptionnelle.

7.6.4 Autres opérations

➤ Perte sur créances clients	- 440 875 €
➤ Litiges	- 112 500 €
➤ Provision pour dépréciation des créances immobilisées	- 375 461 €
➤ Amortissements dérogatoires	- 37 168 €
➤ Autres charges et produits	50 258 €

La cession des sociétés Ferme éolienne d'Assérac, de Plaine Montoir (1 & 2) à la société Valorem s'est effectuée dans le cadre d'une opération économiquement neutre au sein du Groupe.

Cette cession a néanmoins un impact sur les comptes de la Société du fait du rachat des créances clients à 47 % de leur valeur nominale. Un profit symétrique a été reconnu dans les comptes de THEOLIA France.

Les provisions pour dépréciation des créances immobilisées concernent les sociétés CETRI et CEMAG. Une incertitude sur ces projets éoliens a conduit la Société à provisionner 25 % des avances de fonds effectuées.

NOTE 8 ENTREPRISES LIÉES

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Participations	Créances sur Immobilisations	Créances sur actif circulant	Dettes	Prestations de services	Autres produits financiers	Autres produits	Autres charges
THEOLIA CANADA		742 473	96 184		56 704	18 201		
THEOLIA DEUTSCHLAND GmbH		7 659 090	288 632			345 561	7 623	
BIOCARB	806 322	1 427 208	28 353		28 353	23 203		
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	40 440	3 399 185	545 372			131 059	5 310	
SERES ENVIRONNEMENT				79 426		32 476		
THERBIO SA	14 634 000	6 012 605	275 726	105 123	220 292	287 334	10 248	87 895
ECOVAL 30 SA		879 416				44 422		
NEMEAU SAS		654 867				33 079		
CENT ÉOL DE FRUGES LA PALETTE	34 038							
THEOLIA FRANCE	40 000	19 991 066	3 298 829		2 435 087	52 390	152	
THEOLIA PARTICIPATIONS	40 000	11 379 431	70 609			570 096		
CS2M	2 932 450		139 712	500 000	59 791	601		
SAEE			162 921		48 128	5 808		
SAPE			255 174		48 358	10 608		
VENTURA	5 128 898	1 248 503	7 750 321	4 497		5 550 356		7 345
ROYAL WIND			93 684			30		

Sociétés	Participations	Créances sur Immobilisations	Créances sur actif circulant	Dettes	Prestations de services	Autres produits financiers	Autres produits	Autres charges
CEFF		2 984 972				129 085		
CENT ÉOL DE SEGLIEN		3 583 528				170 644		
CENT ÉOL DES PLOS		2 257 847	471			208 353	394	
CENT ÉOL DE MOULIN DE FROIDURE		4 888 937				169 831	394	
CENT ÉOL DES SABLONS		3 010 420				144 813		
CENT ÉOL DU GRAND CAMP		1 585 070				36 042	394	
CENT ÉOL DU PLATEAU DE RONCHOIS		3 011 923				65 149	394	
CENT ÉOL DE SALLÉN		2 566 124				54 281	394	
CENT ÉOL DES COSTIÈRES		496 153	471			25 062	394	
CENT ÉOL DES GARGOUILLES		16 340				340		
CENT ÉOL DE CROIX BOUDETS		719 241				19 241		
CENT ÉOL DE CHASSE MARÉE		654 695				33 070		
CENT ÉOL DU MAGREMONT		2 334 591				86 139		
CENT ÉOL DE LA VALLÉE DE LA TRIE		980 936				49 550		
THEOLIA IBÉRICA		6 822 208	237 661		85 056	209 352		
NATENCO HOLDING GmbH	195 397 446	4 057 919	3 665 324		2 694 442			
NATENCO GmbH		44 695 326		386 019		880 862		386 019
NATENCO SAS		764 385				12 369		
NATENCO CZECH REP. IG			28 352		28 352			
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA)	800 000							
NATENCO DO BRASIL ENERGIAS ALT.			28 352		28 352			
THEOWATT			16 950				320	
THEOLIA GREECE	57 000		60 305		35 301		25 005	
THEOLIA CEE GmbH	1 000 000		112 502		112 502			
THEOLIA EMERGING MARKETS	900 883	25 153 839	97 433		88 015	145 903	9 418	
THENERGO ME (sous-groupe)	9 828 006							
MAESTRALE GREEN ENERGY SRL	6 761 372			61 395				
CENT ÉOL DE DAINVILLE			151				126	
CENT ÉOL DE DEMANGE			151				126	
PBSR	2		270 000					73 500
TOTAL	238 400 857	163 978 298	17 523 640	1 136 460	5 968 733	9 545 310	60 692	554 759

NOTE 9 ENGAGEMENTS HORS BILAN**9.1 Engagements donnés****9.1.1 Reprise du fonds SERES**

En sa qualité de cessionnaire dans l'acte de jugement ordonnant la cession totale de la société SERES, THEOLIA demeure garant de la bonne exécution du plan de cession de la société SERES. En particulier, elle s'est engagée à apporter la somme de 2 500 k€ et serait tenue d'exécuter cet engagement en cas de défaillance de la SAS SERES Env. Cet engagement d'une durée de deux ans prendra fin au 06/07/2008.

9.1.2 Financement de l'activité éolienne

La Société a conclu le 16 mai 2005, un protocole d'accord avec les associés minoritaires de VENTURA SA modifié par des avenants en date des 30 juin 2005, 12 mai 2006 et 30 avril 2007. Ce protocole fixe les principes de collaboration entre THEOLIA et sa filiale. Les principales caractéristiques de cette collaboration sont les suivantes :

- tous les projets éoliens du Groupe, en ce compris les projets d'acquisition, actuels ou futurs, seront développés et construits par VENTURA SA, et ce, dans les limites du business plan établi chaque année. À cette fin, la société VENTURA établira chaque année avec le concours de THEOLIA un business plan délimitant le nombre et l'ampleur des projets envisagés et déterminant le montant des fonds propres correspondants à apporter par THEOLIA ;
- THEOLIA SA s'engage à apporter les fonds nécessaires à sa filiale pour le financement de l'activité éolienne (dans la limite des conditions définies par l'accord) ;
- pour chaque projet de ferme éolienne s'inscrivant dans le cadre du business plan sus visé, une SAS ad hoc sera constituée et détenue, soit directement soit via une holding, à hauteur de 80 % par VENTURA SA et à hauteur de 20 % par messieurs Guyot, Bouffard et De Saint Jouan (actionnaires minoritaires de VENTURA au 31/12/2007).

9.1.3 Cautions

La société THEOLIA s'est portée caution solidaire sur les opérations suivantes :

- souscription d'un engagement de caution solidaire envers la société ENTENIAL en garantie du paiement des concours consentis par la SCI CS2M ;
- souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la Royal Bank of Scotland au bénéfice de la SAS SEGLIEN ;
- souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la Royal Bank of Scotland au bénéfice de la SAS CEFF.

La société Ecoval 30 a contracté deux emprunts auprès de la Société Générale et du Crédit Agricole. Ces prêts ont été constatés par acte authentique chez Maître Lesage le 27 juin 2005.

En garantie de ces prêts, THEOLIA s'est portée caution personnelle et solidaire à l'acte de prêt à hauteur du montant du prêt en principal auquel s'ajoutent tous intérêts, frais et accessoires.

9.1.4 Soutien au développement des activités de Ecoval Technology

Dans le cadre de son soutien au développement des activités d'Ecoval Technology, THEOLIA s'est portée caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140 000 euros.

9.1.5 Garantie à première demande dans le cadre du financement CEPLO, CEMDF, CESAL, CERON et CELGC

Afin de mettre en place les cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne de Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), des négociations des contrats de crédits ont eu lieu entre THEOLIA et la Société Générale.

Lors de ces négociations, afin de couvrir le risque de taux variable induit par ces contrats de crédit, des contrats de swap de taux ont été mis en place entre chaque société d'exploitation et la Société Générale.

À cet égard, THEOLIA a accordé à la Société Générale une garantie des engagements de la société d'exploitation concernée au titre de chaque contrat de swap. Cette garantie inconditionnelle à première demande expire le jour de l'entrée en vigueur du contrat de crédit sur lequel est adossé le contrat de swap ou à défaut le 31 décembre 2009.

L'octroi de cette garantie a été autorisé par décision du Conseil d'administration de THEOLIA du 14 mai 2007.

Les financements de CEPLO et CEMDF étant mis en place, la garantie n'est plus en vigueur concernant ces deux sociétés.

En revanche, la garantie des engagements de CESAL, CERON et CELGC demeure en vigueur puisque les financements ne sont pas encore mis en place définitivement pour ces trois sociétés.

Néanmoins, concernant la société CESAL, le contrat de financement a été signé et son entrée en vigueur, consécutive à la levée des dernières conditions suspensives devrait avoir lieu dans les prochains jours, date à laquelle la garantie des engagements de CESAL sera éteinte.

9.1.6 Engagements de THEOLIA dans le cadre de l'accord-cadre à l'occasion du financement « THEOWATT »

Dans le cadre de la mise en place de cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne de Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), et ensemble avec CEPLO, CEMDF, CESAL et CERON les « emprunteurs potentiels », un accord-cadre a été autorisé par décision du Conseil d'administration de THEOLIA du 31 mai 2007.

Cet accord-cadre prévoit notamment sous certaines conditions que :

- antérieurement à la date de premier tirage, THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à procéder à une augmentation de capital de tout emprunteur potentiel ou à

verser un prêt d'actionnaire à tout emprunteur potentiel dans les conditions visées à l'accord-cadre (la « contribution de base »), d'un montant qui sera fonction du montant total des coûts se rapportant à la conception, à la construction, à la mise en service et à l'exploitation commerciale de la ferme éolienne en question ;

- postérieurement à la date de premier tirage, THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à procéder à une augmentation de capital de tout emprunteur potentiel ou à verser un prêt d'actionnaire à tout emprunteur potentiel dans les conditions visées à l'accord-cadre (la « contribution additionnelle »), dont le montant est indiqué dans l'accord-cadre.

L'accord cadre prévoit également que :

- THEOLIA se porte caution envers les parties financières et dans les conditions visées à l'accord-cadre, solidairement avec chacun des emprunteurs potentiels, des « obligations garanties TVA » la concernant ; les obligations garanties TVA désignant, de manière distincte, les obligations de paiement et de remboursement à la charge de chacun des emprunteurs potentiels au titre du crédit renouvelable.

L'accord-cadre prévoit aussi que :

- THEOLIA s'engage solidairement avec THEOWATT et THEOLIA France à payer à l'agent du crédit, agissant pour le compte des banques, un montant égal à la somme de toute contribution additionnelle due et impayée conformément à l'accord-cadre, dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant réception de cette notification d'exigibilité anticipée par THEOLIA si certaines conditions sont remplies notamment si THEOLIA ne respecte pas ses obligations de paiement au titre de l'accord-cadre.

9.1.7 Caution pour garantir des lignes de crédit octroyée à NATENCO GmbH, destinée à financer son besoin en fonds de roulement

THEOLIA s'est portée caution d'un montant maximum de 7,5 millions d'euros au bénéfice d'une part de la Südwestbank et d'autre part de la Bernhauser Bank AG au titre de la garantie de deux lignes de crédit d'un montant de 10 millions d'euros chacune consenties par ces dernières à NATENCO GmbH, filiale de THEOLIA. Ces lignes de crédit sont destinées à financer le besoin en fonds de roulement de NATENCO.

L'engagement pris auprès de la Bernhauser Bank a une durée de vie d'un an et court depuis le Conseil d'administration du 14 mai 2007.

L'engagement pris auprès de la Südwestbank a une durée de vie d'un an et court depuis le Conseil d'administration du 14 septembre 2007.

9.1.8 Caution solidaire des engagements de NATENCO SAS au profit du Crédit Industriel d'Alsace-Lorraine

En date du 10 août 2007, THEOLIA s'est portée caution du remboursement des comptes courants déficitaires de sa filiale, NATENCO SAS au profit du Crédit Industriel d'Alsace-Lorraine à hauteur de 250 000 euros.

9.1.9 Accord de coopération entre THEOLIA et GE

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre GE et THEOLIA le 2 juillet 2007, THEOLIA s'est engagée à proposer en premier à GE tous parcs éoliens que THEOLIA envisage de vendre.

De plus, THEOLIA s'est engagée à proposer à GE de participer à tous financements de projets nécessitant une dette auprès d'un tiers.

9.1.10 Prime de développement dans le cadre de l'acquisition de Maestrale

Dans le cadre de l'acquisition de la société Maestrale, THEOLIA a signé des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de *success fees* prévoient le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Enfin, lorsque les permis sont définitivement obtenus, la rémunération correspondante est comptabilisée au passif par une activation correspondante des coûts de développement.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élevaient à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

9.1.11 Garantie bancaire

Dans le cadre de l'acquisition de la Compagnie Eolienne du Détroit, THEOLIA a procédé aux engagements suivants :

- garantie de 3 591 250 euros émise par la SG en faveur de EDF International ;
- nantissement de 165 270 parts de Sogémoneplus.

Cette garantie a été restituée lors de la réalisation des opérations d'acquisition le 4 janvier 2008.

9.1.12 Programme d'attribution d'actions gratuites pour fidéliser les collaborateurs clés

Les salariés et les mandataires sociaux partagent avec les actionnaires la même confiance dans le développement fort et régulier de THEOLIA.

L'Assemblée générale mixte du 13 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à son choix à attribuer au profit du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Elle permet au Conseil d'administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin d'encourager la motivation des bénéficiaires, quel que soit le contexte.

Lors de la séance du 6 février 2007, le Conseil a procédé à des attributions de 165 215 actions gratuites à 7 salariés dont 10 000 à un Administrateur et 56 215 actions gratuites au Président Directeur Général.

THEOLIA n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de ses salariés.

9.1.13 Engagements de retraite

En raison du caractère non significatif de ce type d'engagement la Société n'a pas comptabilisé de provision pour indemnités de départ à la retraite.

9.2 Engagements donnés postérieurement à la clôture

9.2.1 Garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix dans le cadre de la vente d'un parc éolien

Lors du Conseil d'administration du 8 janvier 2008, et dans le cadre de la vente d'un parc éolien d'une puissance globale de 24 MW pour un prix de 40,8 millions d'euros par NATENCO au profit de Hohenlohe Windpark 1 GmbH & Co, Hohenlohe Windpark 2 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 3 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 4 GmbH & Co. KG, Hohenlohe Windpark 5 GmbH & Co KG et Hohenlohe Windpark 6 GmbH & Co KG, sociétés affiliées à Meintl International Power Ltd., THEOLIA a octroyé une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession susmentionné en cas d'annulation de ladite vente par un ou plusieurs acquéreurs et de défaillance de NATENCO dans le remboursement du prix de cession. Cet engagement court jusqu'au 30 juin 2009.

9.2.2 Reprise des engagements des anciens actionnaires de la Compagnie Eolienne de Détroit (CED) dans le cadre de son acquisition

Dans le cadre de l'acquisition de CED qui a eu lieu le 4 janvier 2008, THEOLIA a repris les garanties et les sûretés consenties par les anciens actionnaires de CED au profit des prêteurs au titre de conventions de crédit auxquelles CED est partie. THEOLIA a également consenti un nantissement de droit marocain de toutes les actions de CED qu'elle a acquises afin de garantir les obligations de CED à l'égard des prêteurs.

9.2.3 Gage sur compte d'instruments financiers pour soutenir THEOLIA Wind Power dans un projet de 15 MW en Inde

Dans le cadre de l'acquisition par la société indienne THEOLIA Wind Power d'un projet de 15 MW en Inde, THEOLIA a, par un Conseil d'administration du 13 mars 2008, consenti un gage sur ses comptes de SICAV à la Société Générale à hauteur de 9,8 millions d'euros. La garantie vise à couvrir l'absence éventuelle de financements du projet à hauteur de 10 MW.

Ce gage porte sur un montant de 9,8 millions d'euros et est consenti pour une durée maximale d'un an.

9.3 Engagements reçus

Accord de coopération entre THEOLIA et GE

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre GE et THEOLIA, GE s'est engagé à présenter à THEOLIA des projets éoliens en développement situés en Union Européenne.

De plus, GE s'est engagé à présenter à THEOLIA des projets éoliens sur le point d'être construits ou construits mais qui n'ont pas atteint la date de mise en service et dont la capacité est inférieure à 45 MW.

GE a consenti à THEOLIA un droit de premier refus pour l'acquisition de ces projets.

NOTE 10 INFORMATIONS DIVERSES

Intégration fiscale

THEOLIA a opté pour l'intégration fiscale depuis le 1^{er} juillet 2004. À ce titre elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des sociétés membres du groupe fiscal.

À la clôture de l'exercice, le périmètre d'intégration fiscale est composé des sociétés suivantes :

- SAE E ;
- SAPE ;
- CS2M ;
- VENTURA ;
- THEOLIA Participations ;
- THEOLIA France ;

- THERBIO ;
- Némeau ;
- Ecoval 30 ;
- Ecoval Technology ;
- SERES Environnement ;
- Royal Wind ;
- CEFF ;
- CESAM ;
- CESA.

Au cours de l'exercice, la Société a fait l'objet d'une vérification de la TVA qui s'est soldée par une absence de redressement.

NOTE 11 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Forme juridique	Raison sociale	% détention directe	Adresse	Code SIRET	Capital (en euros)	Réserves et report à nouveau (en euros)	Résultat (en euros)	Chiffre d'affaires (en euros)	Valeur comptable des titres détenus	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés
SCI	CS2M	100,00	Parc de la Duranne Les Pleiades Bat F 860, rue René Descartes 13795 Aix en Provence cedex 3	42509439800046	37 000	164 696	174 823	0	2 932 450	90 513	923 000
SAS	THEOLIA France	100,00	Parc de la Duranne Les Pleiades Bat F 860, rue René Descartes 13795 Aix en Provence cedex 3	48003982500025	40 000	911	429 051	2 227 499	40 000	20 207 779	
	NATENCO Holding	100,00	Hirschstrasse 5 72649 Wolfschlugen		30 000	195 136 076	(66 090)	0	195 397 446	4 057 919	
SAS	THEOLIA PARTICI- PATIONS	100,00	Parc de la Duranne Les Pleiades Bat F 860, rue René Descartes 13795 Aix en Provence cedex 3	48003961900022	40 000	0	(805 417)	0	40 000	11 450 040	
SAS	Ecoval Technology	100,00	360, rue Louis de Broglie 13100 Aix en Provence	4799175930028	40 000	(51 177)	(1 006 956)	1 344 306	40 440	3 399 185	
SA	THERBIO	100,00	360, rue Louis de Broglie 13100 Aix en Provence		4 800 000	1 400 664	(618 628)	87 895	14 634 000	6 012 605	
SA	VENTURA	99,42	4, rue Jules Ferry Immeuble Le Regent 34000 Montpellier	43495534000048	500 000	120 673	(1 320 270)	52 321 916	5 128 898	8 998 824	
	THEOLIA Greece				60 000	0	(120 305)	0	57 000		
	MAESTRALE GREEN ENERGY		Corso Magenta n° 32 20123 Milano	04954090967	15 000	3 995 000	(557 838)	0	6 761 372		
	NATENCO India (en INR)				123 432 960	3 379 360	(15 977 207)	0	800 000		
	THEOLIA CEE	0,00			1 000 000	0	(182 486)	0	1 000 000		
	THEOLIA Emerging Markets (en MAD)	0,00	231, bd Bir Anzarane 20000 Casablanca		21 000 000	0	(6 064 769)	0	900 883	25 153 839	
SA	THENERGO	91,01	Avenue Louise 505/2 1050 Bruxelles	0477.032.538	94 848 188	5 118 343	858 572	20 810 493	9 828 006		0
SA	Centrale Éolienne de Fruges la Palette	60,00	Parc de la Duranne Les Pleiades Bat F 860, rue René Descartes 13795 Aix en Provence cedex 3	49127142500010	37 000	0	(59 941)	0	34 038		0
	BIOCARB (CHF)	92,27	4, Chemin du Chalet du Bac 1283 La Plaine Genève		1 100 000	(2 184 306)	(781 872)	148 050	806 322	1 427 208	
SARL	PBSR		6, rue Porstrein BP 21014 29210 Brest cedex1		1 000	0	322 813	564 694	2		0

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société THEOLIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participation et des autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes ;
- les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 15 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes

Jean Jouve

Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Anne-Marie Martini

THEOLIA

Société anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 38.681.671€
Siège social : 75 rue Denis Papin
BP 80199
F-13795 Aix-en-Provence cedex 3
Tel : +33 (0)4 42 904 904
Fax : +33 (0)4 42 904 905
www.theolia.com

